



SENIORS AQUITAINE

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent pour la prévention

# PROGRAMME RÉGIONAL INTERINSTITUTIONNEL DE PRÉVENTION

7<sup>ème</sup> campagne d'évaluation

Édition  
2020



## Directeur de la publication

Gilles Riaud, Directeur, CAP Seniors Aquitaine

## Conception et réalisation

Elodie Bancon, Statisticienne, CARSAT Aquitaine

Julien Duvignac, Statisticien, CARSAT Aquitaine

Pauline Trancart, Coordinatrice Régionale, CAP Seniors Aquitaine

## Conception graphique

Céline Violet

## Publication

CAP Seniors Aquitaine et CARSAT Aquitaine - Édition 2020



Photo : Atelier Yoga du Rire, Lot et Garonne, 2019

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>LE PROGRAMME RÉGIONAL INTERINSTITUTIONNEL DE PRÉVENTION</b>	<b>9</b>
	<b>1.1 - Contexte d'émergence et de déploiement</b>	<b>10</b>
	1.1.1 - Création du Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (PRIP)	10
	1.1.2 - Réalisations et activités du PRIP	10
	1.1.3 - Mise en œuvre du PRIP	12
	<b>1.2 - Objectifs du Programme et logique d'action</b>	<b>13</b>
	1.2.1 - Diagramme logique des impacts volet « Action »	14
	1.2.2 - Diagramme logique des impacts volet « Programme »	15
<b>2</b>	<b>LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU PRIP</b>	<b>17</b>
	<b>2.1 - Objectifs de l'évaluation</b>	<b>18</b>
	<b>2.2 - Méthodologie de l'évaluation</b>	<b>18</b>
	2.2.1 - Pilotage de l'évaluation	18
	2.2.2 - Déroulement général	18
	<b>2.3 - Thèmes et questions évaluatives</b>	<b>20</b>
<b>3</b>	<b>LE PILOTAGE DU PRIP</b>	<b>21</b>
	<b>3.1 - Orientation stratégique : un pilotage institutionnel du Programme coordonné par l'association CAP Seniors Aquitaine</b>	<b>22</b>
	3.1.1 - Le pilotage du Programme est porté par les caisses de retraite à travers deux instances principales	22
	3.1.2 - L'association CAP Seniors Aquitaine assure la maîtrise d'ouvrage pour les institutions adhérentes et partenaires	22
	<b>3.2 - Évaluation : un pilotage du Programme agile qui repose essentiellement sur la structure de coordination, CAP Seniors Aquitaine</b>	<b>24</b>
	3.2.1 - Les modes de communication entre les différents acteurs du Programme offrent une circulation de l'information perçue comme fluide et rapide	24
	3.2.2 - L'organisation du travail permet des prises de décision dans des délais jugés rapides par les acteurs concernés	24
	3.2.3 - Les outils d'aide à la décision sont propres à chaque ASEPT mais cette hétérogénéité n'entraîne pas de difficulté majeure	25
	3.2.4 - Les collaborateurs concernés par le pilotage du Programme sont disponibles et travaillent ensemble, respectant le principe de collégialité	25
	<b>3.3 - Conclusion</b>	<b>27</b>

## **4 MOYENS DES ASEPT 29**

<b>4.1 - Orientation stratégique : des moyens financiers, humains et techniques alloués aux ASEPT pour atteindre les objectifs du Programme</b>	<b>30</b>
4.1.1 - Les moyens financiers alloués aux ASEPT sont déterminés annuellement et proportionnellement aux objectifs d'activité	30
4.1.2 - Bien que leur gouvernance dépende des caisses de retraite, les ASEPT sont autonomes dans l'organisation de leurs ressources humaines	30
4.1.3 - Au niveau des ressources techniques, les ASEPT pilotent leur activité à l'aide d'un logiciel métier unique et de plusieurs outils développés localement	31
<b>4.2 - Évaluation : des moyens en tension mais qui permettent de dépasser les objectifs annuels d'activité</b>	<b>32</b>
4.2.1 - Les ressources des ASEPT sont en adéquation avec leur volume d'activité, permettant ainsi de dépasser les objectifs fixés chaque année	32
4.2.2 - L'organisation du travail au sein de chaque ASEPT est adaptée aux compétences des collaboratrices et ne repose pas sur un schéma organisationnel « idéal »	33
4.2.3 - Les ASEPT sont à des niveaux variables d'appropriation et d'utilisation du logiciel métier et maintiennent de ce fait l'utilisation de leurs outils locaux	36
4.2.4 - Les ASEPT sont à des niveaux de maturité différents dans la mise en place d'une démarche qualité qui sécuriserait la continuité de leur activité et garantirait le déploiement qualitatif du PRIP	36
<b>4.3 - Conclusion</b>	<b>38</b>

## **5 ANIMATION TERRITORIALE 41**

<b>5.1 - Orientation stratégique : un modèle d'animation territoriale qui repose sur une forte collaboration entre les ASEPT et les opérateurs locaux</b>	<b>42</b>
5.1.1 - Les ASEPT conventionnent avec des structures locales pour l'animation des ateliers	42
5.1.2 - Le recrutement des animateurs se fait selon des critères géographiques et de qualification	43
5.1.3 - Les ASEPT sont attentives à l'accompagnement des nouveaux animateurs	43
5.1.4 - Les animateurs ont pour mission d'orienter les participants sur les offres locales, contribuant ainsi à dynamiser les territoires	43
5.1.5 - Les ASEPT assurent un rôle de coordination des opérateurs et de suivi de la qualité de l'animation	43
<b>5.2 - Évaluation : un partenariat ASEPT – animateurs qui contribue à déployer un Programme de qualité sur le territoire</b>	<b>45</b>
5.2.1 - La qualité de l'animation est reconnue par les participants	45
5.2.2 - Le développement du réseau des animateurs en termes d'effectifs masque un taux élevé de renouvellement	45
5.2.3 - Le réseau des animateurs permet de couvrir le territoire dans son ensemble, mais de manière inégale par compétence, ce qui encourage à favoriser la polyvalence des animateurs	47
5.2.4 - Les opérateurs mettent à disposition des animateurs pour réaliser des activités de l'ASEPT en complément de leur mission principale	49
5.2.5 - Des actions de suite émergent sur le territoire en dehors des ateliers ASEPT	49
5.2.6 - L'accompagnement et le soutien par les ASEPT sont une force reconnue par les animateurs contribuant à fidéliser le réseau	49
<b>5.3 - Conclusion</b>	<b>50</b>

## **6** COHÉRENCE EXTERNE **53**

<b>6.1 - Orientation stratégique : une dynamique partenariale inclusive avec les autres acteurs de la prévention primaire en gérontologie</b>	<b>54</b>
6.1.1 - Les caisses de retraite veillent à inscrire le PRIP au sein de leurs politiques sociales, selon des modalités propres à chacune	54
6.1.2 - Afin d'éviter toute redondance d'actions sur le « terrain », le PRIP a vocation à intervenir en complémentarité des offres locales	54
<b>6.2 - Évaluation : une articulation imparfaite du PRIP avec les offres locales malgré des pratiques professionnelles prenant réellement en compte l'enjeu de cohérence externe</b>	<b>56</b>
6.2.1 - Les ASEPT sont impliquées dans les Programmes Coordonnés et les Chartes des Aînés mais ces partenariats sont mis en œuvre de façon hétérogène	56
6.2.2 - Les ASEPT ont développé de nombreux partenariats inclusifs qui permettent, dans les faits, une répartition efficiente des actions au niveau local	57
6.2.3 - Les animateurs jouent un rôle essentiel dans l'articulation des actions du PRIP avec l'offre locale existante	57
6.2.4 - L'émergence de nouveaux projets financés par les Conférences des financeurs renforce la nécessité d'une coordination étroite du PRIP avec les autres dispositifs	58
<b>6.3 - Conclusion</b>	<b>59</b>

## **7** COMMUNICATION EXTERNE **61**

<b>7.1 - Orientation stratégique : une communication multi-canal ayant pour objectif de toucher un large public</b>	<b>62</b>
7.1.1 - Les ASEPT déploient une gamme d'outils variés pour présenter l'offre du PRIP aux seniors et aux partenaires locaux	62
7.1.2 - Au niveau départemental, les ASEPT participent à de nombreuses initiatives locales pour promouvoir l'offre du PRIP	62
7.1.3 - Au niveau régional, les caisses de retraite organisent des événements et mobilisent leurs partenaires pour favoriser l'accès à l'information sur le « bien vieillir » et faire connaître l'offre du PRIP	63
<b>7.2 - Évaluation : des supports de communication attractifs mais une offre de prévention globalement méconnue des retraités aquitains, ce qui interroge sur le canal de diffusion à mobiliser</b>	<b>64</b>
7.2.1 - Les seniors participants aux actions du PRIP connaissent les ateliers grâce à plusieurs sources d'information	64
7.2.2 - L'offre de prévention des ASEPT reste méconnue des retraités aquitains en général	65
7.2.3 - Les supports de communication sont compris des seniors mais les références à la prévention peuvent constituer un frein à l'adhésion des seniors au Programme en marquant un point d'entrée dans la vieillesse	65
7.2.4 - La communication externe adressée aux partenaires locaux est jugée claire et attractive	66
<b>7.3 - Conclusion</b>	<b>67</b>

## 8 ADÉQUATION AUX BESOINS ET AUX ATTENTES 69

- 8.1 - Orientation stratégique : une prévention multidimensionnelle composée d'une offre locale innovante proposée en complémentarité de l'offre socle nationale 70
  - 8.1.1 - Le Programme déploie l'offre socle de prévention des caisses de retraite développée au niveau national 70
  - 8.1.2 - La dynamique d'innovation du Programme vise à compléter l'offre nationale pour répondre le mieux possible aux besoins des seniors aquitains 70
- 8.2 - Évaluation : une offre d'actions diversifiée et évolutive permettant de couvrir la majorité des besoins et des attentes des seniors 71
  - 8.2.1 - La diversité des thématiques traitées dans le cadre du PRIP permet de prendre en compte un nombre important de préoccupations de la vie quotidienne et de déterminants du « bien vieillir » 71
  - 8.2.2 - Les seniors expriment un intérêt variable pour les ateliers du PRIP, en fonction de leurs thématiques 72
  - 8.2.3 - Les participants ont des attentes variées, principalement centrées sur le contenu de la thématique et la recherche du lien social 73
- 8.3 - Conclusion 55

## 9 ACCESSIBILITÉ ET MOBILISATION DES PERSONNES ÂGÉES 77

- 9.1 - Orientation stratégique : un objectif institutionnel de maillage territorial et d'accès pour toutes les personnes âgées sans condition préalable 78
  - 9.1.1 - Concernant l'accessibilité géographique, les ASEPT planifient leurs actions en considérant les territoires déjà couverts les années précédentes 78
  - 9.1.2 - Concernant l'accessibilité sociologique, le recrutement des participants est réalisé sans ciblage préalable sur des segments de populations 78
- 9.2 - Évaluation : une offre de prévention accessible à l'ensemble des personnes âgées sur le territoire mais des difficultés à mobiliser certaines catégories de populations 79
  - 9.2.1 - Les personnes âgées ont une distance raisonnable à parcourir pour accéder aux actions de prévention, qu'elles habitent en milieu rural ou urbain, et quel que soit le type de l'action 79
  - 9.2.2 - Le maillage territorial par les ASEPT favorise l'inscription des seniors dans un parcours de prévention 80
  - 9.2.3 - L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas un critère de sélection principal dans le choix du lieu de réalisation d'une action 80
  - 9.2.4 - Les difficultés de mobilité des seniors sont reconnues mais ne sont pas systématiquement solutionnées ou prise en compte lors de la réalisation d'un atelier 81
  - 9.2.5 - Le Programme attire des personnes âgées plus jeunes que la moyenne des seniors et en majorité des femmes 82
  - 9.2.6 - L'incitation au « parcours de prévention » ne favorise pas le renouvellement des participants, posant la question de l'accessibilité à de nouveaux entrants dans le Programme 84
- 9.3 - Conclusion 85

## **10** IMPACT SUR LES PERSONNES ÂGÉES 87

- 10.1 - Orientation stratégique : une offre d'actions de prévention sous forme de « parcours » visant à couvrir l'ensemble des thématiques du « bien vieillir »** 88
  - 10.1.1 - L'offre du PRIP est structurée sous la forme d'un parcours de prévention qui a pour objectif principal de rendre les seniors acteurs de leur vieillissement 88
  - 10.1.2 - Les ateliers du PRIP visent à créer du lien social pour lutter contre l'isolement des personnes âgées 88
- 10.2 - Évaluation : à la suite des ateliers, les seniors adoptent un comportement favorable à la santé et améliorent leur qualité de vie quotidienne** 89
  - 10.2.1 - Les personnes âgées participantes prennent conscience de l'impact de leur comportement sur leur santé 89
  - 10.2.2 - Les seniors reprennent confiance en eux et mettent en pratique les conseils donnés lors des ateliers 89
  - 10.2.3 - Les participants souhaitent poursuivre et participer à d'autres actions de prévention 90
  - 10.2.4 - Les ateliers de prévention ne modifient pas radicalement le regard que portent les seniors sur le vieillissement mais en donnent une vision plus positive 90
- 10.3 - Conclusion** 93

## **11** NOTORIÉTÉ 95

- 11.1 - Orientation stratégique : un portage politique du PRIP par les caisses de retraite sur lequel s'appuient les ASEPT** 96
  - 11.1.1 - Les caisses de retraite souhaitent que le PRIP contribue à faire connaître leur rôle en matière de prévention santé auprès des seniors et valorise leur image auprès du grand public 96
  - 11.1.2 - Les ASEPT s'appuient sur l'image des caisses de retraite pour susciter l'adhésion des partenaires et des seniors 96
- 11.2 - Évaluation : un programme qui s'appuie sur la notoriété des caisses pour susciter l'adhésion** 97
  - 11.2.1 - Le portage du Programme par les caisses de retraite est bien visible et identifié par les seniors et les partenaires 97
  - 11.2.2 - Le portage du Programme par les caisses de retraite garantit sa crédibilité et renforce la légitimité des ASEPT auprès des seniors et des partenaires 97
- 11.3 - Conclusion** 98

## **12** CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION 99





Photo : Atelier Nutrition, Bon Encontre (47), 2019



1

# LE PROGRAMME RÉGIONAL INTERINSTITUTIONNEL DE PRÉVENTION

## 1.1 - CONTEXTE D'ÉMERGENCE ET DE DÉPLOIEMENT

### 1.1.1 - Création du Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (PRIP)

Essentiellement identifiées comme celles qui calculent, liquident et paient les pensions de retraite, les caisses de retraite disposent d'une compétence peu connue du grand public : celle de « *mettre en œuvre les programmes d'action sanitaire et sociale définis par les caisses nationales* » (article L. 215-1 du code de la Sécurité Sociale).

C'est dans le cadre de cette mission d'action sanitaire et sociale que les caisses de retraite développent des dispositifs de prévention primaire pour les retraités, dans l'objectif de préserver leur autonomie et de favoriser le « Bien Vieillir ». Cette expression de « Bien Vieillir » recouvre différents enjeux qui constituent autant de déterminants de la perte d'autonomie : l'adoption de comportements favorables à la santé (alimentation, activité physique ...), la sécurisation de la vie à son domicile (adaptation du logement, ...), la préservation des capacités cognitives (simulation de la mémoire, nouveaux apprentissages ...) ou encore le maintien du lien social.

Depuis 2010, la CARSAT<sup>1</sup> Aquitaine, les trois MSA<sup>2</sup> de l'Aquitaine et la CLDSSTI<sup>3</sup> Aquitaine coordonnent leurs actions de prévention primaire auprès des seniors au sein du Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (PRIP). Cette collaboration est formalisée par une convention signée des Présidents des différentes institutions : elle résulte donc d'une volonté politique forte de mettre en commun les savoir-faire et les moyens de chacun pour offrir au plus grand nombre d'assurés des actions de prévention nombreuses et de qualité.

### 1.1.2 - Réalisations et activités du PRIP

Le PRIP propose ainsi un ensemble d'actions couvrant un spectre large des enjeux liés à la prévention de la perte d'autonomie. Le déploiement du Programme en inter-régimes a d'abord permis de toucher des bénéficiaires des trois principaux régimes de retraite (salariés, agriculteurs, indépendants). De plus, depuis 2012, le Programme est aujourd'hui ouvert à tous les assurés sociaux (partenariats avec la CNRACL<sup>4</sup>, la Mutualité Française Nouvelle Aquitaine, l'IRCANTEC<sup>5</sup> et la CAMIEG<sup>6</sup>).

Cette mise en commun des offres de chacun sur la prévention de la perte d'autonomie présente l'avantage de multiplier les actions à proximité des seniors : les actions d'une institution n'étant plus réservées à ses assurés et toutes les actions étant cofinancées par l'ensemble des partenaires institutionnels, les seniors ont un plus grand choix d'actions de prévention à leur disposition.

Au-delà de l'efficacité produite par la mutualisation des programmes au sein du PRIP, le travail collectif inter-régimes a aussi produit une dynamique collective d'innovation très riche et un partenariat très fort entre les équipes et les institutions.

Il est également important de souligner l'implication des partenaires publics dans le PRIP : l'ARS<sup>7</sup> Nouvelle Aquitaine soutient financièrement ce Programme, et les Directions Territoriales de l'ARS intègrent le PRIP dans les Contrats Locaux de Santé. De plus, le soutien de la CNSA<sup>8</sup> via les Conférences des Financeurs s'est étendu sur l'ensemble des cinq Départements (Gironde, Dordogne, Lot et Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantique) en 2016. Il se poursuit et s'accroît depuis cette date.

Ces organismes publics apportent environ un tiers du budget du Programme depuis 2016, l'essentiel des financements étant apportés par les caisses de retraite fondatrices (CARSAT, MSA, et jusqu'au 31/12/2019, la CLDSSTI).

1 CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

2 MSA : Mutualité Sociale Agricole

3 CLDSSTI : Caisse Locale Déléguée pour la Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants

4 CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

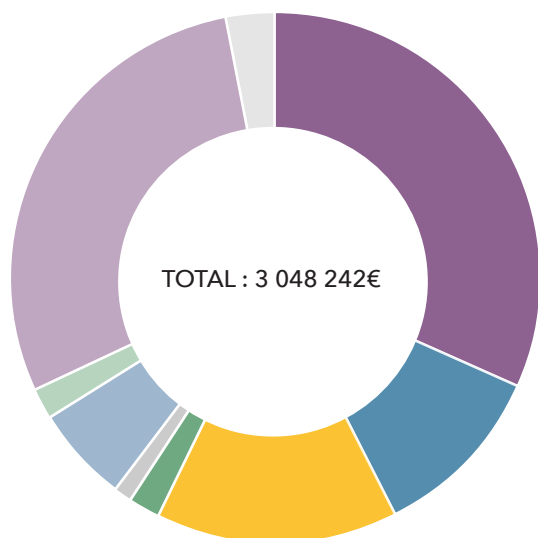
5 IRCANTEC : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques

6 CAMIEG : Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières

7 ARS : Agence Régionale de Santé

8 CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

## SOURCES DE FINANCEMENT DU PRIP EN 2019



## FINANCEURS

32%	CARSAT	984 193,00 €
11%	SSI	328 397,00 €
5%	MSA DORDOGNE LOT-ET-GARONNE	142 500,00 €
5%	MSA SUD AQUITAINE	138 132,00 €
5%	MSA GIRONDE	141 027,00 €
2%	CNRACL	57 000,00 €
1%	IRCANTEC	28 000,00 €
6%	ARS NOUVELLE AQUITAINE	197 529,00 €
0%	CAMIEG	5 000,00 €
2%	MUTUALITÉ FRANÇAISE	55 000,00 €
4%	CONFÉRENCE DES FINANCEURS 24	120 000€
11%	CONFÉRENCE DES FINANCEURS 33	344 132€
6%	CONFÉRENCE DES FINANCEURS 40	168 500€
3%	CONFÉRENCE DES FINANCEURS 47	100 000€
5%	CONFÉRENCE DES FINANCEURS 64	142 180€
3%	AUTRES PRODUITS	96 652€

### 1.1.3 - Mise en œuvre du Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (PRIP)

Pour la mise en œuvre concrète des actions de prévention au niveau local, les caisses de retraite s'appuient sur le réseau des ASEPT (Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires) :

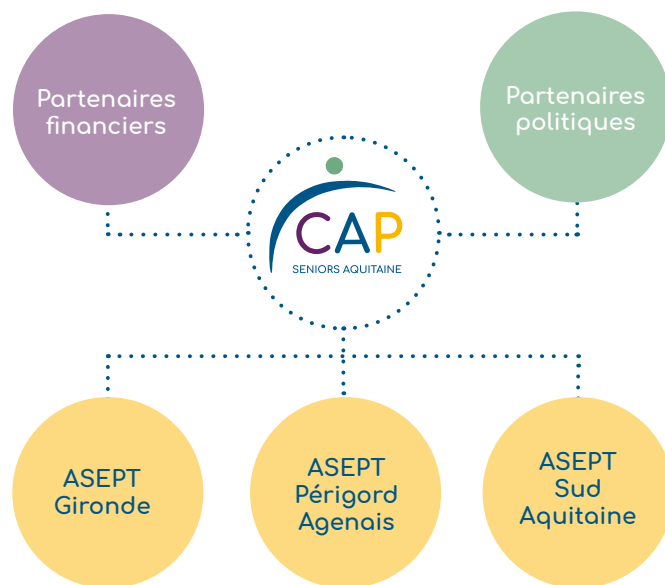
- L'ASEPT Gironde pour le département de la Gironde ;
- L'ASEPT Périgord-Agenais pour les départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne ;
- L'ASEPT Sud-Aquitaine pour les départements des Landes et Pyrénées-Atlantiques.

Les ASEPT assurent ainsi :

- Le fonctionnement administratif et toute la logistique pour la mise en œuvre des actions de prévention (réservation des salles, courriers de confirmation aux participants, lien avec l'animateur...);
- L'organisation de la formation des animateurs ;
- L'encadrement et le suivi des animateurs.

La coordination des trois ASEPT au niveau régional est confiée à l'association inter-régimes CAP Seniors Aquitaine positionnée en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des caisses de retraite.

### L'ORGANISATION DES ACTEURS DU PRIP



## 1.2 - OBJECTIFS DU PROGRAMME ET LOGIQUE D'ACTION

**Le PRIP poursuit trois objectifs principaux :**

- **Un objectif stratégique : préserver la qualité de vie des personnes âgées**
  - Prévenir les risques inhérents au vieillissement ;
  - Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ;
  - Aider les retraités et futurs retraités à appréhender cette période de vie ;
- **Un objectif spécifique : proposer une offre de prévention primaire de qualité sur l'ensemble du territoire**
  - Proposer une offre de prévention diversifiée, globale et cohérente ;
  - Couvrir l'ensemble du territoire aquitain par des actions de prévention ;
- **Un objectif opérationnel : améliorer l'accessibilité de l'offre par la création de réseaux et sa promotion auprès du public**
  - Créer et animer des réseaux et des partenariats dans les territoires ;
  - Professionnaliser, coordonner et accompagner les animateurs ;
  - Promouvoir / informer sur l'offre de prévention.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie à la fois sur le déploiement des ateliers en tant que tels, mais également sur les activités déployées au titre de la gouvernance et du pilotage du Programme dans son ensemble.

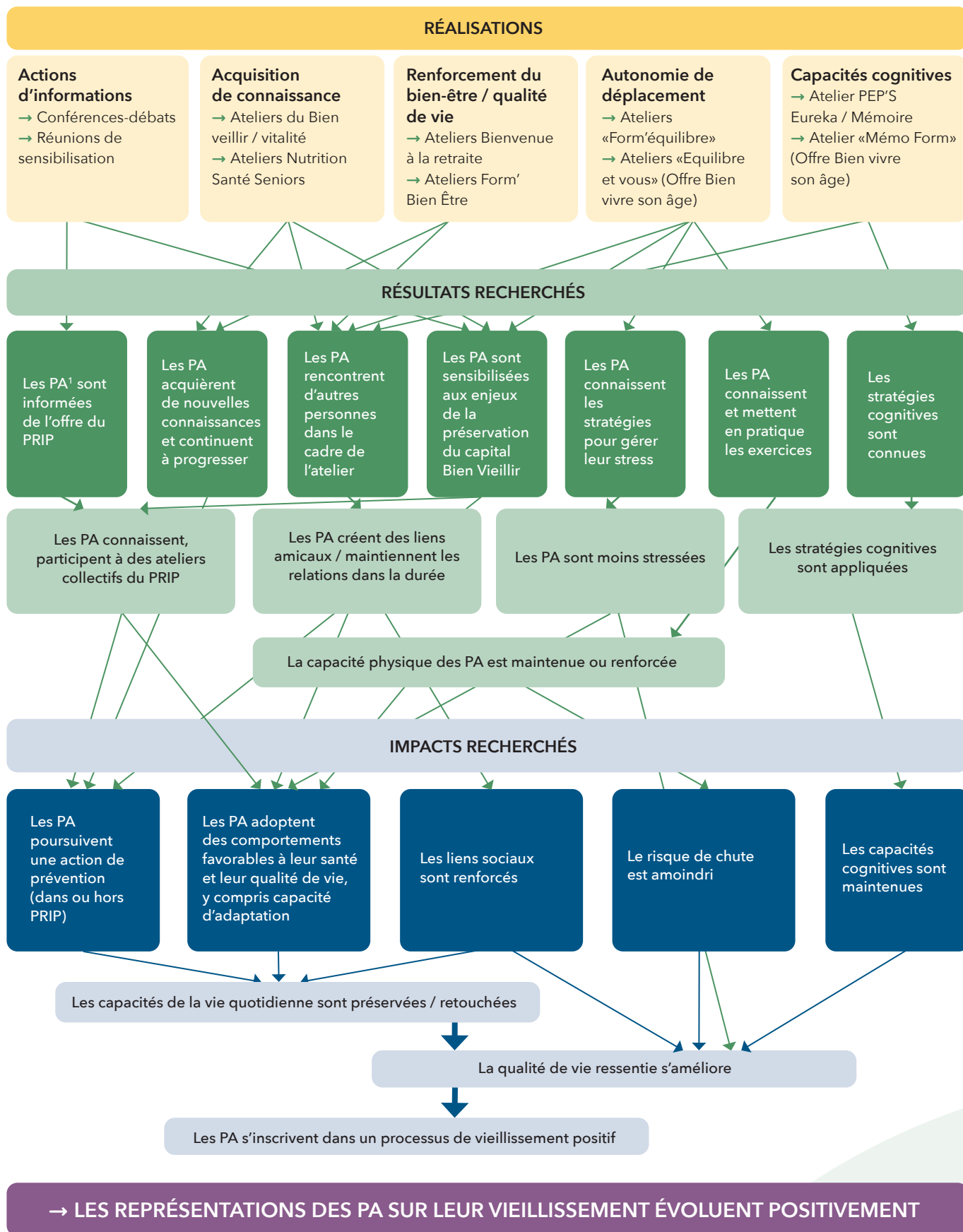
La manière dont ces activités (aussi appelées réalisations) contribuent à l'atteinte des objectifs (ou effets recherchés) peut être représentée dans un « diagramme logique d'impacts escomptés ». Ce schéma met en évidence la manière dont les réalisations concrètes du PRIP doivent s'enchaîner (de manière théorique, et idéale, si « tout fonctionne comme prévu ») dans une relation de cause à effet vertueuse produisant des résultats intermédiaires jusqu'aux impacts finaux. Le schéma met également en évidence la manière dont les réalisations et les résultats s'articulent dans leur contribution respective aux résultats et aux impacts.

Concrètement, la logique d'action du dispositif peut être découplée en deux ensembles. Un premier ensemble illustre la manière dont les ateliers, pris individuellement, cherchent à produire des effets positifs sur les personnes qui en bénéficient (en matière de logement, de mobilité, de capacités cognitives...). Un second ensemble consiste à penser le PRIP comme un programme d'ensemble, c'est-à-dire qui ne se résume pas à l'addition des différents ateliers, mais comme une offre globale et cohérente, disposant d'une gouvernance, d'un pilotage, de moyens, etc. Le parti pris consiste donc à penser que

ce Programme d'ensemble produit des effets en tant que tels, au-delà des résultats obtenus par les ateliers eux-mêmes.

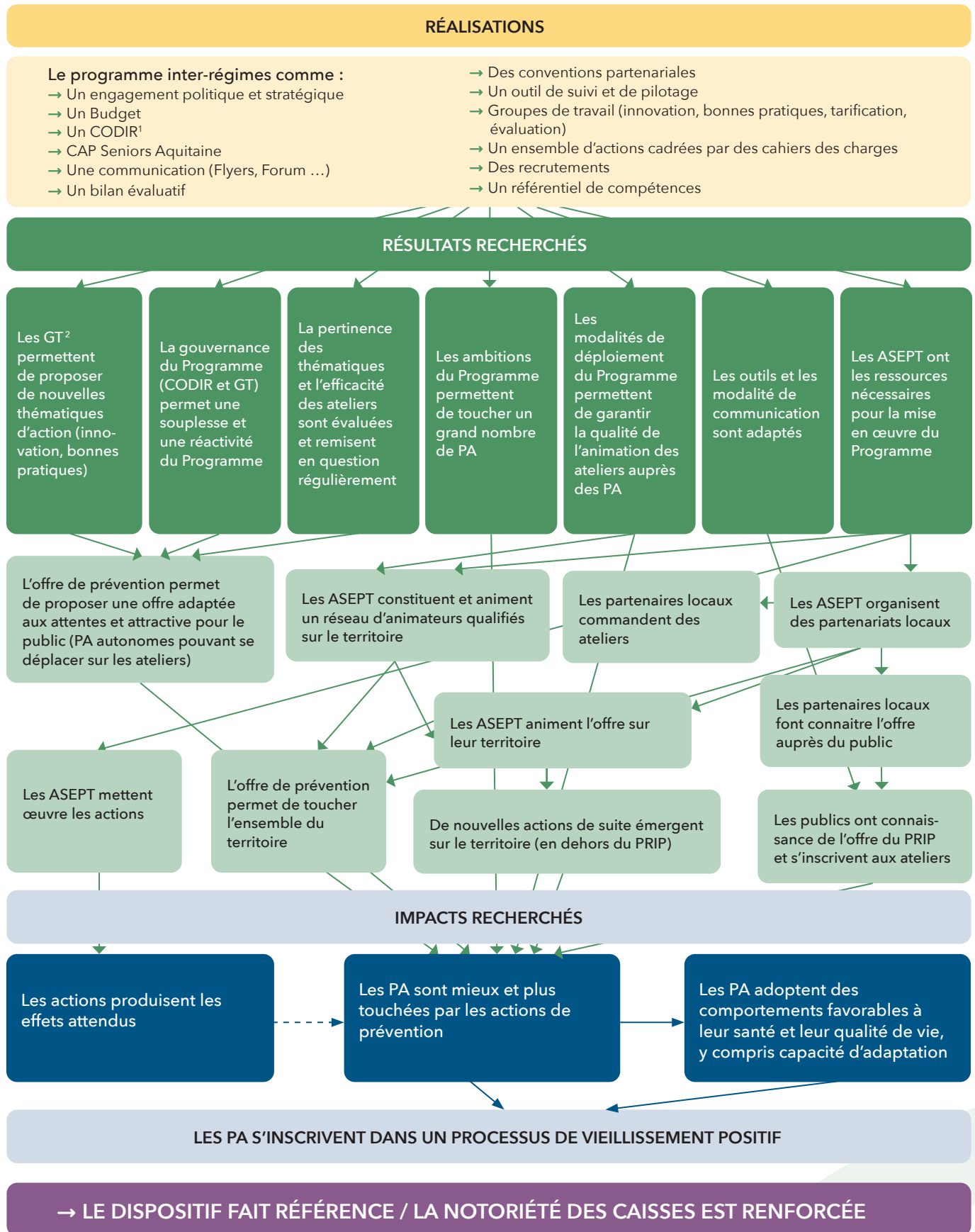
Au regard de cette distinction, le diagramme logique du Programme est présenté en deux volets. Ces deux volets convergent bien entendu pour produire des impacts plus lointains tels que l'amélioration de la qualité de vie ressentie et l'inscription des personnes âgées dans un processus de vieillissement positif.

## 1.2.1 - Diagramme : logique des impacts « Actions »





## 1.2.2 - Diagramme logique des impacts « Programme »



1 CODIR : Comité de Direction  
2 GT : Groupe de Travail



Photo : Atelier Nutrition, Gironde (33), 2019

2

## LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU PRIP

## 2.1 - OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La réponse aux questions évaluatives se déroule en deux phases :

- Une première phase visant à décrire la stratégie, c'est-à-dire la façon dont les objectifs sont déclinés par rapport aux attendus de l'action ;
- Puis une phase d'évaluation décrivant les réalisations, leur niveau de déploiement, leurs effets et impacts et répondant ainsi aux critères de jugements définis dans un référentiel d'évaluation.

## 2.2 - MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

### 2.2.1 - Pilotage de l'évaluation

Un comité d'évaluation composé des représentants des services des trois caisses de retraite en charge du pilotage du PRIP, de CAP Seniors Aquitaine et du service Étude et Statistiques de la CARSAT Aquitaine a été constitué. Ce groupe est piloté par CAP Seniors Aquitaine en coordination avec le service Études et Statistiques de la CARSAT Aquitaine qui porte l'expertise métier.

Pour élaborer la démarche d'évaluation, le comité d'évaluation s'est adjoint les compétences du cabinet de conseil « Planète Publique » pour les accompagner dans la construction du cadre évaluatif, de la méthodologie et des outils qui ont été mobilisés.

### 2.2.2 - Déroulement général

L'évaluation a été conduite en 3 phases successives, représentées dans le schéma général suivant.

## 1. PHASE DE CADRAGE

Cette phase avait pour but de préciser les enjeux et les attentes de l'évaluation et de décliner le questionnement évaluatif dans un référentiel d'évaluation. La construction de ce référentiel s'est faite en trois étapes.

### MISE À PLAT :

- Enjeux de l'évaluation
- Recueil des attentes de l'ensemble des partenaires vis à vis de l'évaluation : CARSAT, MSA, CLDSSTI, ARS DT33, CPAM 24, Mutualité Française, Conseil Départemental 33, ASEPT Périgord Agenais, ASEPT Gironde, ASEPT Sud Aquitaine, CAP Seniors Aquitaine, SIEL Bleu, GE APA, UDCCAS 33.
- Mise à plat du programme par la formalisation de deux diagrammes logiques d'impacts escomptés (cf. pages 14 et 15), correspondant au volet « actions » et au volet « Programme ».

→ À l'issue de ce questionnement, 83 attentes ont été remontées par les partenaires, 25 ont été identifiées comme relevant de l'évaluation.

### STRUCTURATION : déclinaison des critères de jugements et indicateurs

Cette étape a permis de définir les 9 questions évaluatives ainsi que les critères de jugement et indicateurs permettant d'y répondre.

### OPÉRATIONNALISATION : déclinaison de la stratégie évaluative et des outils de collectes

Identification des outils et sources de données à mobiliser pour collecter les données.

SEPTEMBRE 2018

✓ Référentiel d'évaluation

## 2. PHASE DE COLLECTE ET ANALYSE

La phase de recueil d'informations s'est déroulée en 2 temps mobilisant des outils spécifiques à chaque étape :

	OUTILS ET MÉTHODES	PUBLIC / DONNÉES CIBLÉES
RÉCOLTE DES DONNÉES BRUTES ET RECENSEMENT D'INFORMATIONS	<b>Enquête régionale quantitative</b> Questionnaire par téléphone	<b>3000 retraités</b> représentatifs des retraités aquitains (âge, sexe, type de régime et département)
	<b>Revue documentaire</b> (Modes opératoires, supports de communication, comptes-rendus, outils de pilotage)	<b>Recensement</b> au niveau des ASEPT, de CAP Seniors et du CODIR IR <sup>1</sup>
	<b>Base SAPHIR</b> Système d'information des ASEPT	<b>Extraction de données d'activité</b> (participants, animateurs...)
	<b>Questionnaire participants</b>	<b>774 participants</b> ont répondu
	<b>Questionnaire animateurs</b>	<b>108 animateurs</b> ont répondu
	<b>Questionnaire décideurs</b>	<b>6 membres du CODIR</b> ont répondu
	<b>Questionnaire commanditaires</b>	<b>65 commanditaires</b> ont répondu
APPROFONDISSEMENT DES INFORMATIONS (APPROCHE QUALITATIVE ET EXPLICATIVE DES RÉSULTATS)	<b>Focus-groupe séniors</b>	<b>5 groupes en Gironde</b> 10 Séniors / groupe ayant des profils divers : sexe, retraités / non retraités, urbain / rural
	<b>Focus-groupe participants</b>	<b>3 groupes</b> Environ 10 participants à un atelier ASEPT / groupe
	<b>Focus-groupe animateurs</b>	<b>3 groupes</b> Environ 10 animateurs d'un atelier ASEPT / groupe
	<b>Entretiens collaboratrices ASEPT</b>	<b>3 entretiens</b> Assistantes + chargées de développement
	<b>Entretiens responsables ASEPT</b>	<b>3 entretiens</b> Responsables ASEPT

2018-2019

✓ Pré-rapport d'évaluation

Les conclusions ont été rédigées par le comité d'évaluation puis présentées aux responsables ASEPT afin de formaliser les recommandations opérationnelles.

L'ensemble des travaux ont fait l'objet d'une présentation aux membres du Comité de Direction Inter-Régimes.

JUILLET 2020

✓ Rapport d'évaluation

1 CODIR IR : Comité de Direction Inter-Régimes

## 2.3 - THÈMES ET QUESTIONS ÉVALUATIVES

L'évaluation est structurée autour de 9 thèmes correspondant à 9 questions évaluatives :

→ 4 questions portent sur les enjeux spécifiques au volet « Programme » : pilotage du PRIP (1), moyens des ASEPT (2), animation territoriale (3), cohérence externe (4) ;

→ 4 questions portent sur la pertinence, les résultats et les impacts pour les personnes âgées et sur les territoires : communication (5), adéquations aux attentes des personnes âgées (6), accessibilité et mobilisation des personnes âgées (7), impact sur les personnes âgées (8) ;

→ Enfin, une question porte sur les effets du Programme sur la notoriété des caisses de retraite en tant que porteuses d'actions de prévention (9).



Photo : Bigstock



# 3

## LE PILOTAGE DU PRIP

### QUESTION ÉVALUATIVE

Le pilotage du PRIP est-il suffisamment agile pour garantir l'évolution du Programme dans des délais adaptés ?

Définition : Cette question interroge le pilotage et la gouvernance du PRIP. Il s'agit d'apprécier si ce pilotage, par son fonctionnement interne et les outils dont il dispose, permet une prise de décision en adéquation avec les besoins d'adaptation du Programme (validation de nouveaux ateliers ou de nouvelles thématiques par exemple).



## 3.1 - UN PILOTAGE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME COORDONNÉ PAR L'ASSOCIATION CAP SENIORS AQUITAINE

### 3.1.1 - Le pilotage du Programme est porté par les caisses de retraite à travers deux instances principales

Le pilotage du PRIP est assuré sur le territoire Aquitain par deux instances majeures.

→ Le Comité Directeur inter-régimes Action Sanitaire et Sociale (CODIR ASS IR), qui était initialement un lieu destiné à la concertation entre les membres fondateurs, est devenu une instance à dimension stratégique pour conduire le Programme Interinstitutionnel de Prévention dans le cadre de l'inter-régimes.

Son périmètre est évolutif et porte sur toutes les actions qui sont déclinées en inter-régimes : il est donc plus large que le PRIP et que les actions portées par les ASEPT.

Son champ décisionnel est le suivant :

- Inclusion d'une action dans le champ de l'inter-régimes ;
- Suivi et évolutions majeures des actions de l'inter-régimes ;
- Inclusion d'une action inter-régimes dans le champ du PRIP ;
- Suivi et évolutions majeures du PRIP ;
- Suivi et évolutions majeures des ASEPT.

Le CODIR ASS se réunit entre deux et quatre fois par an, a minima pour la validation du Budget prévisionnel du Programme et pour un bilan annuel.

→ Le Comité Technique Régional (CTR), composé des institutions fondatrices et des ASEPT, est en charge du pilotage opérationnel du Programme. Il est garant des objectifs d'activité assignés au PRIP et veille à la cohérence du fonctionnement des trois ASEPT, sous la responsabilité de la Direction de CAP Seniors Aquitaine (cf. 3.1.2). Il est constitué des trois responsables des ASEPT et de représentants des institutions membres.

Le CTR est chargé :

- Du suivi des actions du PRIP, de leur communication et des partenariats régionaux ;
- Du suivi de la gestion du PRIP, de son organisation et de l'évolution des pratiques ;
- Et enfin de la coordination des ASEPT d'Aquitaine afin de s'assurer de la concordance des pratiques et de l'uniformité de l'offre.

Le CTR se réunit entre trois et quatre fois par an.

### 3.1.2 - L'association CAP Seniors Aquitaine assure la maîtrise d'ouvrage pour les institutions adhérentes et partenaires

La forte croissance du Programme à partir de 2015 a décidé le CODIR ASS IR à créer une association inter-régimes régionale. Au second semestre 2017, la CARSAT Aquitaine, la MSA Dordogne-Lot-et-Garonne, la MSA Gironde, la MSA Sud Aquitaine et la CLDSSTI Aquitaine ont ainsi fondé l'association CAP Seniors Aquitaine.

L'objectif de CAP Seniors Aquitaine est tout d'abord d'assurer un lien permanent entre les institutions et les ASEPT sur un plan vertical, tant sur les aspects fonctionnels que budgétaires, mais également de favoriser les échanges horizontaux entre les trois ASEPT d'Aquitaine.

À ce titre, CAP Seniors Aquitaine :

- Assure en collaboration avec les ASEPT, la promotion des actions du PRIP au niveau local, départemental et régional, par tous les moyens à sa disposition ;
- Assure la coordination fonctionnelle des ASEPT d'Aquitaine, notamment au travers des Comités Techniques Régionaux et des Groupes Bonnes Pratiques ;
- Accompagne les ASEPT dans la déclinaison territoriale des partenariats régionaux ;
- Favorise et organise, avec les ASEPT, la mise en œuvre des actions dans le respect de la méthodologie des cahiers des charges ;
- Assure le pilotage financier du Programme : CAP Seniors Aquitaine élabore le budget du Programme et alloue les financements aux ASEPT selon leur niveau d'activité.

La direction de CAP Seniors Aquitaine est statutairement assurée par un Agent de Direction d'une des caisses de retraite fondatrices. Ces dernières, représentées au Conseil d'Administration de l'association, délèguent au Directeur la gestion quotidienne de la structure mais également du Programme. Le Directeur de CAP Seniors Aquitaine a donc un rôle d'accompagnement des équipes, de supervision des projets, d'animation de l'inter-régimes au niveau des Agents de direction et de vigilance quant au bon déploiement du Programme : si besoin, il alerte le CODIR sur des difficultés rencontrées.



Photo : Conférence Débat, Villetoureix (24), 2019



## 3.2 - UN PILOTAGE DU PROGRAMME AGILE QUI REPOSE ESSENTIELLEMENT SUR LA STRUCTURE DE COORDINATION, CAP SENIORS AQUITAINE

### 3.2.1 - Les modes de communication entre les différents acteurs du Programme offrent une circulation de l'information perçue comme fluide et rapide

La communication entre les différents acteurs du Programme est structurée autour de trois modalités principales :

→ Des temps de réunions formalisés permettent un suivi des projets et de l'activité : les CTR, les Groupes Bonnes pratiques et les CODIR. Des réunions thématiques sur certains projets sont aussi organisées ponctuellement. L'agenda des réunions et l'élaboration des ordres du jour reposent sur CAP Seniors Aquitaine, en concertation avec les parties impliquées ;

→ Des comptes rendus écrits de l'ensemble de ces réunions sont systématiquement rédigés par CAP Seniors Aquitaine et diffusés aux professionnels impliqués. Les comptes rendus des CTR, étudiés dans la présente évaluation depuis 2016, ont tous été diffusés aux responsables ASEPT, aux responsables ASS<sup>1</sup>, et aux Agents de Direction. Les comptes rendus du CODIR sont partagés par les Agents de Direction à leurs responsables de service. Les responsables ASEPT sont informées des points concernant leur périmètre par courrier électronique ou par envoi du compte rendu abrégé ;

→ De nombreux échanges informels, lors de rendez-vous, d'appels téléphoniques ou par courriers électroniques, offrent une fluidité de la communication.

Les éléments recueillis auprès des parties prenantes du Programme suggèrent que ces modes de communication offrent une circulation de l'information aisée et rapide :

→ Les décideurs (Agents de Direction, responsables ASS) estiment que la communication entre les différents acteurs du PRIP est suffisamment fluide : parmi les 7 répondants au questionnaire « décideurs », 3 jugent la communication très fluide et 4 estiment qu'elle est assez fluide ;

→ Les responsables ASEPT n'ont pas décrit de situations bloquantes liées à des difficultés de communication. Notons qu'elles ont toutes souligné le rôle prépondérant de CAP Seniors Aquitaine dans la circulation de l'information et ont indiqué avoir observé un « avant

/ après » concernant la qualité des échanges avec les institutions depuis la création de l'association.

### 3.2.2 - L'organisation du travail permet des prises de décision dans des délais jugés rapides par les acteurs concernés

Entre 2017 et 2019, l'étude des feuilles d'émargement et des comptes rendus laissent apparaître que les instances se sont réunies conformément aux fréquences convenues et en associant les acteurs attendus. Cette analyse documentaire montre que le suivi des projets est réalisé très régulièrement, avec des points d'étape précis, chiffrés et détaillés, a minima tous les deux mois.

Au-delà de ces réunions formelles, l'organisation du travail mise en place, décrite par les équipes lors des entretiens menés dans le cadre de la présente évaluation, favorise le suivi en continu des dossiers ainsi qu'une réelle réactivité lorsque des problématiques sont remontées, et ceci particulièrement depuis la création de CAP Seniors Aquitaine :

→ D'après les entretiens réalisés avec les responsables ASEPT, le fait d'avoir une structure de coordination a amélioré la réactivité des institutions face aux questionnements remontés. En effet, l'information en provenance du « terrain », des ASEPT ou des ateliers directement, est communiquée à la coordinatrice de CAP Seniors Aquitaine, soit lors d'un Groupe Bonnes Pratiques, soit par téléphone ou par courrier électronique. La coordinatrice analyse alors la nature de l'information puis la transmet éventuellement au Directeur. Celui-ci peut, selon les circonstances, apporter une réponse immédiate ou décider d'inscrire la problématique à l'ordre du jour d'une prochaine instance (CODIR, CTR, Groupe Bonnes Pratiques ...) ;

→ Le cycle informer/analyser/décider fonctionne aussi lorsque l'information provient des services ASS des caisses de retraite à destination des ASEPT. De la même façon, le responsable de service ASS informe CAP Seniors Aquitaine qui ensuite diffuse aux trois responsables ASEPT ou à l'Agent de Direction ;

→ Enfin, le fait que l'Agent de Direction en charge du Programme soit détaché sur 0.2 ETP sur CAP Seniors

Aquitaine permet que les sujets soient traités à minima de façon hebdomadaire. Cette fréquence semble adaptée à la coordinatrice régionale : elle est jugée assez rapide pour un suivi rapproché des projets.

### 3.2.3 - Les outils d'aide à la décision sont propres à chaque ASEPT mais cette hétérogénéité n'entraîne pas de difficulté majeure

Les éléments recueillis lors de l'analyse documentaire ainsi que les entretiens réalisés pour la présente évaluation démontrent que, si certains outils de pilotage sont harmonisés et communs aux trois ASEPT (dont le logiciel métier notamment, voir plus bas), un certain nombre d'outils demeure propre à chaque structure (outil de suivi budgétaire principalement).

Cette hétérogénéité n'est toutefois pas jugée problématique par le niveau régional. L'association CAP Seniors Aquitaine décrit en effet une collecte aisée des informations nécessaires auprès des ASEPT et une grande disponibilité des responsables pour apporter si besoin des éléments complémentaires. CAP Seniors Aquitaine réalise ensuite une synthèse des données recueillies et selon la nature des enjeux, rédige puis adresse au CTR et/ou au CODIR une note d'information.

Ce mode de fonctionnement paraît satisfaisant puisque le questionnaire adressé aux Agents de Direction et aux responsables ASS montre que, lors des prises de décision, les décideurs estiment que les informations transmises sont suffisantes (4 qu'elles sont tout à fait suffisantes, 3 plutôt suffisantes) et pertinentes (3 estiment qu'elles sont tout à fait pertinentes, 3 plutôt pertinentes et une personne ne s'est pas prononcée).

Il faut cependant noter que pour la remontée de certaines données, notamment celles sur le suivi budgétaire, CAP Seniors Aquitaine est très dépendant des ASEPT. En effet, à l'exception du logiciel métier, CAP Seniors Aquitaine ne dispose pas d'un accès à l'ensemble des outils décisionnels des ASEPT : l'absence ou la non-disponibilité d'une responsable ASEPT pourrait entraîner une situation de blocage. De plus, quand bien même un accès à ces outils locaux serait donné à CAP Seniors Aquitaine, l'absence de documentation (au moins une note descriptive ou un mode opératoire) concernant ces outils rendrait l'extraction de l'information par CAP Seniors Aquitaine fastidieuse (et ceci d'autant plus qu'il y a autant de modes de fonctionnement différents qu'il y a d'ASEPT).

De la même manière, il apparaît que la coordinatrice CAP Seniors Aquitaine a un rôle essentiel dans la compilation et la transmission de ces informations. Or, les éléments recueillis lors de l'évaluation suggèrent une absence de documentation (mode opératoire, indicateurs, sources) concernant les éléments nécessaires à transmettre aux différentes instances décisionnelles. A ce titre, une situation de blocage pourrait également apparaître en cas d'indisponibilité de la coordinatrice de CAP Seniors Aquitaine.

### 3.2.4 - Les collaborateurs concernés par le pilotage du Programme sont disponibles et travaillent ensemble, respectant le principe de collégialité

Une des particularités essentielles du Programme est son caractère inter-régimes, ce qui implique que chaque caisse de retraite fondatrice soit partie prenante de la prise de décision.

Depuis juin 2018, l'étude des feuilles d'émargement, des ordres du jour et des comptes rendus des CODIR laissent apparaître que les instances se sont réunies conformément aux fréquences convenues et en associant les acteurs attendus, respectant ainsi le principe de collégialité. De plus, si un des Agents de Direction est absent, il est soit représenté par un autre agent de sa caisse, soit il donne mandat à un directeur d'une autre caisse. Ce système a permis de ne pas bloquer les prises de décisions.

Le questionnaire adressé aux décideurs montre que tous sont impliqués, bien qu'à des degrés divers. Le temps de travail (réunions, jurys de recrutement, suivi des dossiers...) consacré au PRIP est en effet très variable selon la fonction occupée.

Finalement, le fonctionnement actuel du CODIR IR semble permettre aux membres du CODIR de prendre des décisions de manière rapide et collégiale. À cette question, 5 des 7 répondants ont d'ailleurs répondu « Plutôt oui » et 2 sur 7 « Oui, tout à fait ».



Photo : Atelier Numérique sur tablette développé en 2019





# CONCLUSION

## POINTS FORTS

- Aujourd'hui, un pilotage du Programme perçu comme fonctionnel et agile permettant un développement tant quantitatif que qualitatif (diversification de l'offre).
- Forte remontée du terrain de l'effet « CAP Seniors Aquitaine » qui a grandement contribué à améliorer la fluidité du pilotage et de la coordination entre l'opérationnel (les ASEPT) et le stratégique (les institutions).

## MAIS

- Absence de formalisation du fonctionnement du Programme dans un document unique qui permettrait une continuité d'activité. De fait, la question peut se poser de la continuité de la fonction de coordination de CAP Seniors Aquitaine en cas d'absence prolongée de la coordinatrice et/ou du directeur, seuls personnels de l'association.
- Situation en mouvance avec le départ entre 2019 et 2021 de trois des représentants institutionnels impliqués depuis le début dans la création du PRIP. Le remplacement des acteurs institutionnels initiateurs du projet pourra interroger la robustesse du pilotage.

## RECOMMANDATIONS

- **Rédiger un projet associatif / projet de service de CAP Senior Aquitaine** : ce document décrirait le fonctionnement du Programme et de CAP Seniors Aquitaine et ainsi l'institutionnaliserait.
- **Créer un plan de continuité de l'activité de CAP Seniors Aquitaine** qui préciserait à minima :
  - 1/ Les « backups » respectifs en cas d'absence prolongée du directeur et / ou de la coordinatrice,
  - 2/ Les principales activités de chacun et leur niveau de priorité.
- **Rédiger des modes opératoires pour les principales activités** : élaboration du budget prévisionnel, suivi budgétaire, suivi de l'activité, élaboration des rapports d'activité, modalité d'organisation des réunions.
- **Créer un espace informatique partagé entre les institutions, CAP Seniors Aquitaine et les ASEPT** qui faciliterait la communication et le suivi dématérialisé collectif des projets.
- **Tendre progressivement vers une harmonisation des outils de suivi budgétaire** des ASEPT.



Photo : Freepik



4

## MOYENS DES ASEPT



### QUESTION ÉVALUATIVE

Les ressources des ASEPT et leur utilisation permettent-elles un déploiement quantitatif et qualitatif du PRIP ?

Définition : Cette question interroge l'adéquation des moyens des ASEPT au volume et à la nature de leur activité. Seront particulièrement étudiés les moyens financiers, humains et techniques. La structuration de l'organisation du travail et des outils de pilotage, ainsi que l'intégration d'une Démarche Qualité, seront également analysées, ces éléments devant favoriser une certaine homogénéité dans la qualité du déploiement du PRIP, dans tous les territoires et auprès de tous les publics.



## 4.1 - DES MOYENS FINANCIERS, HUMAINS ET TECHNIQUES ALLOUÉS AUX ASEPT POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

### 4.1.1 - Les moyens financiers alloués aux ASEPT sont déterminés annuellement et proportionnellement aux objectifs d'activité

Au niveau des moyens financiers, le PRIP bénéficie d'un plan de financement multipartite basé sur des objectifs annuels d'activité :

- Ce plan de financement se fonde sur une évaluation des coûts de chaque action (coûts directs découlant de l'atelier lui-même et coûts indirects liés aux frais généraux de la structure affectés à chaque atelier selon une clé de répartition) ;
- Chaque institution membre participe au financement de chaque action, selon une quote-part spécifique à chaque action, déterminée annuellement, sur la base d'objectifs d'activité fixés aux ASEPT et formalisés par un avenant annuel ;
- Les cinq conférences des financeurs abondent également le financement du PRIP afin de participer au développement du Programme.

Les ressources sont collectées par CAP Seniors Aquitaine (à l'exception des fonds alloués par les Conférences des financeurs qui sont perçus directement par les ASEPT), puis reversées aux ASEPT selon leur niveau d'activité et le coût réel de revient de chaque action. Cette allocation des ressources doit permettre aux ASEPT d'assumer les coûts des animations ainsi que leurs frais fixes (loyers, charges, assurances, fournitures diverses, frais de déplacements, etc.) et leurs charges de personnel.

### 4.1.2 - Bien que leur gouvernance dépende des caisses de retraite, les ASEPT sont autonomes dans l'organisation de leurs ressources humaines

Tout d'abord, les ASEPT disposent d'une personnalité juridique propre. Conformément à leurs statuts associatifs, leurs Conseils d'Administration respectifs votent chaque année un budget prévisionnel et approuvent les comptes de l'exercice clos.

De la même façon, les ASEPT sollicitent l'approbation de leurs Conseils d'Administration respectifs pour toute évolution majeure dont les recrutements en CDI. La majorité des administrateurs sont des représentants des MSA et de la CARSAT.

Les trois ASEPT d'Aquitaine sont hiérarchiquement placées sous l'autorité des MSA. À ce titre, les directeurs des ASEPT sont des Agents de direction des MSA, qui encadrent les responsables ASEPT. De même, la Présidence des ASEPT est assurée par des administrateurs des MSA.

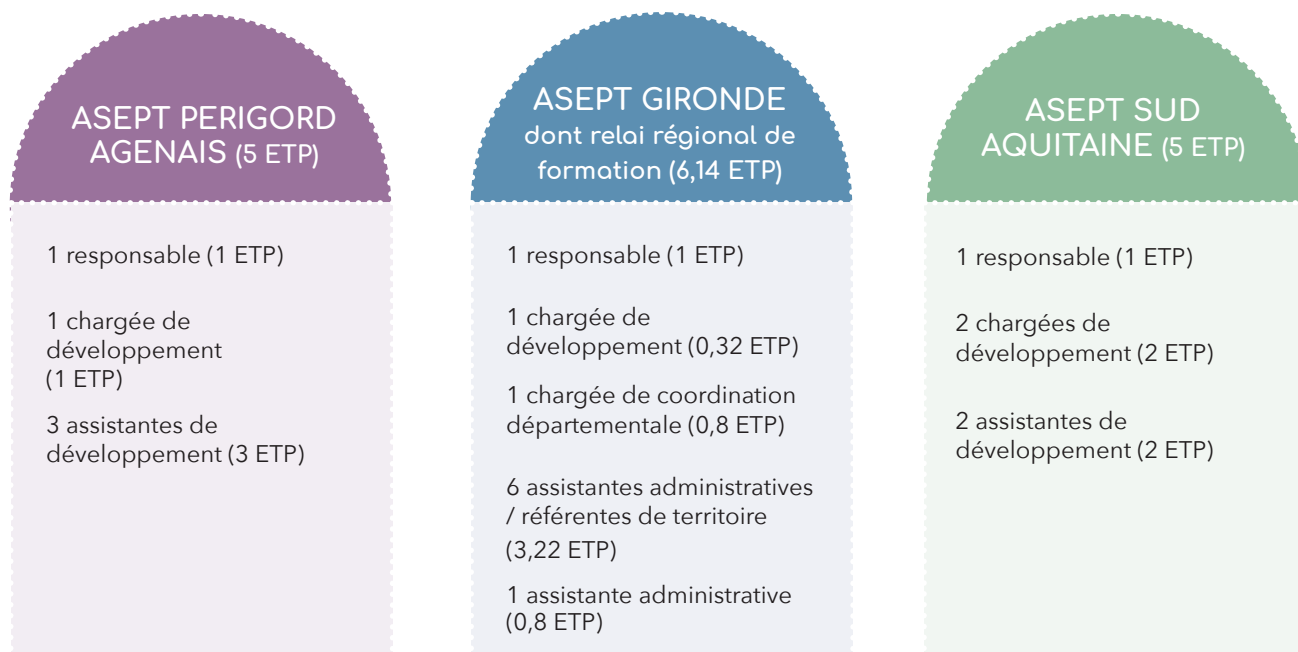
On constate donc que les ASEPT sont des structures certes juridiquement indépendantes, mais qui demeurent intrinsèquement liées aux caisses de retraite fondatrices du Programme, de par leurs modalités de gouvernance et de financement.

Toutefois, ce lien laisse une réelle autonomie à chaque ASEPT dans l'utilisation de ses ressources et dans l'organisation de travail.

Au niveau des ressources humaines par exemple, les compositions des équipes des ASEPT diffèrent selon les départements. Les ASEPT disposent toutes d'une responsable qui a pour mission de développer les partenariats et de coordonner le déploiement du Programme de prévention, et qui s'appuie pour cela sur des assistant(e)s et des chargé(e)s de développement. Ces trois fonctions (responsable/assistant/chargé de développement) sont bien présentes dans les trois ASEPT mais elles sont déployées de façons différentes : en nombre d'ETP, en termes de tâches affectées à chacun et de compétences attendues, en termes de périmètre géographique...

Cette diversité d'organisation interne date de la création des ASEPT et démontre bien que ces dernières disposent d'une réelle latitude dans la composition et le management de leur équipe.

## LES EFFECTIFS THÉORIQUES DES ASEPT EN 2019



### 4.1.3 - Au niveau des ressources techniques, les ASEPT pilotent leur activité à l'aide d'un logiciel métier unique et de plusieurs outils développés localement

Pour le suivi et le pilotage de leur activité, les ASEPT s'appuient sur le système d'information régional dénommé SAPHIR (Solution ASEPT Harmonisée Inter Régimes) qu'elles complètent avec des outils développés localement.

La base SAPHIR est semblable à un système de Gestion Relation Client. Elle permet d'enregistrer, de traiter et d'analyser les informations relatives aux seniors ayant participé à une action ou relatives à des « prospects » (seniors ayant émis le « souhait » de participer à une action de l'ASEPT lors d'un forum, d'un spectacle, d'une conférence...). La base SAPHIR permet également de réaliser le suivi des opérateurs et des animateurs.

En complément de cette base de gestion, les ASEPT travaillent avec des outils locaux, la plupart sous format Excel, qui permettent d'organiser l'activité et le suivi partagé des dossiers entre les collaborateurs des ASEPT. Ces outils sont propres à chaque structure et répondent à des objectifs différents.

Enfin, leur siège étant situé au sein des MSA, les ASEPT s'appuient sur les structures MSA Services pour les fonctions supports (RH, paie, comptabilité, informatique).



## 4.2 - DES MOYENS EN TENSION MAIS QUI PERMETTENT DE DÉPASSER LES OBJECTIFS ANNUELS D'ACTIVITÉ

### 4.2.1 - Les ressources des ASEPT sont en adéquation avec leur volume d'activité, permettant ainsi de dépasser les objectifs fixés chaque année

L'analyse des comptes de résultats et des bilans des ASEPT montre que les financements alloués par les institutions couvrent de façon suffisante les charges annuelles des associations. La consolidation des comptes de résultats des trois ASEPT en 2019 s'élève à 2 820 k€, contre respectivement 2 347 k€ en 2018 et 2 184 k€ en 2017. La croissance quantitative du nombre d'actions réalisées s'est donc bien accompagnée d'une hausse du budget alloué.

Il faut également noter que les ASEPT disposent chacune d'un fond de roulement important qui leur évite des difficultés de prise en charge de l'activité au début de l'exercice, les institutions ne versant les financements qu'à la fin du premier semestre, compte tenu de l'annualité de leur activité budgétaire.

Sur le plan des ressources humaines, il apparaît que les ASEPT ont pu engager les moyens supplémentaires pour pallier les absences des collaboratrices et maintenir leur niveau d'ETP théoriques. Ainsi :

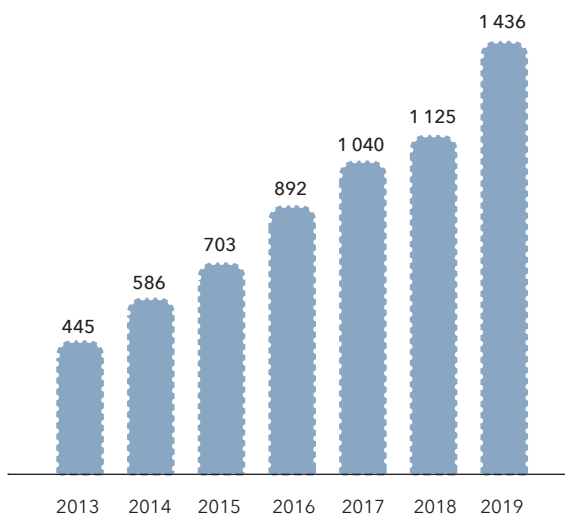
→ Les comptes rendus de CTR témoignent du fait que les responsables ASEPT ont la possibilité de recourir à des prestataires externes pour réaliser certaines tâches de secrétariat ;

→ L'analyse des ETP par ASEPT (cf. graphique) confirment que les absences hors congés ont été remplacées, à l'exception de deux congés maternités en 2018 pour l'ASEPT Périgord Agenais.

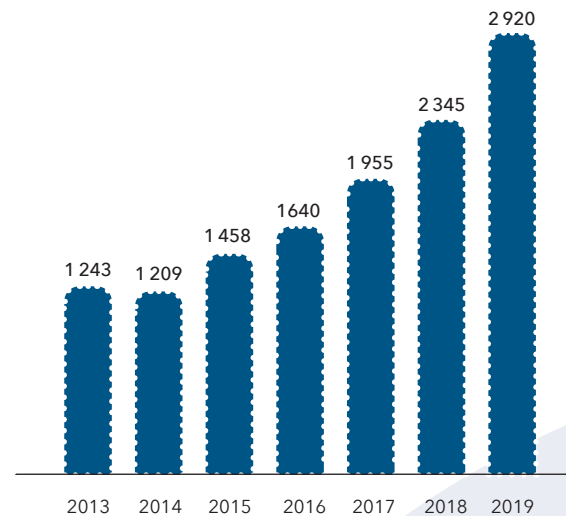
Notons cependant que les entretiens réalisés auprès des ASEPT suggèrent que même si les objectifs d'activité sont atteints et même dépassés chaque année, il demeure un sentiment de surcharge de travail de la part des équipes des ASEPT, tant au niveau des collaboratrices que des responsables. Les objectifs sont atteints mais les équipes ont indiqué avoir le sentiment de faire aujourd'hui « plus du quantitatif que du qualitatif ». Les graphiques ci-dessus montre en effet que le nombre d'action réalisé a cru entre 2017 et 2019 alors que le nombre d'ETP travaillés (réels + congés + sous traités) est resté relativement stable pour chacune des ASEPT. Ces éléments peuvent expliquer le sentiment de surcharge exprimé mais cette hypothèse :

→ Ne tient pas compte des autres facteurs de productivité, notamment l'amélioration du Système d'Information et l'accroissement du périmètre des tâches confiées aux animateurs ;

→ Ne peut pas à ce jour être objectivée en l'absence d'une comptabilité analytique par action pour chaque ASEPT. Seule l'ASEPT Gironde utilise à ce jour un tel outil de suivi.



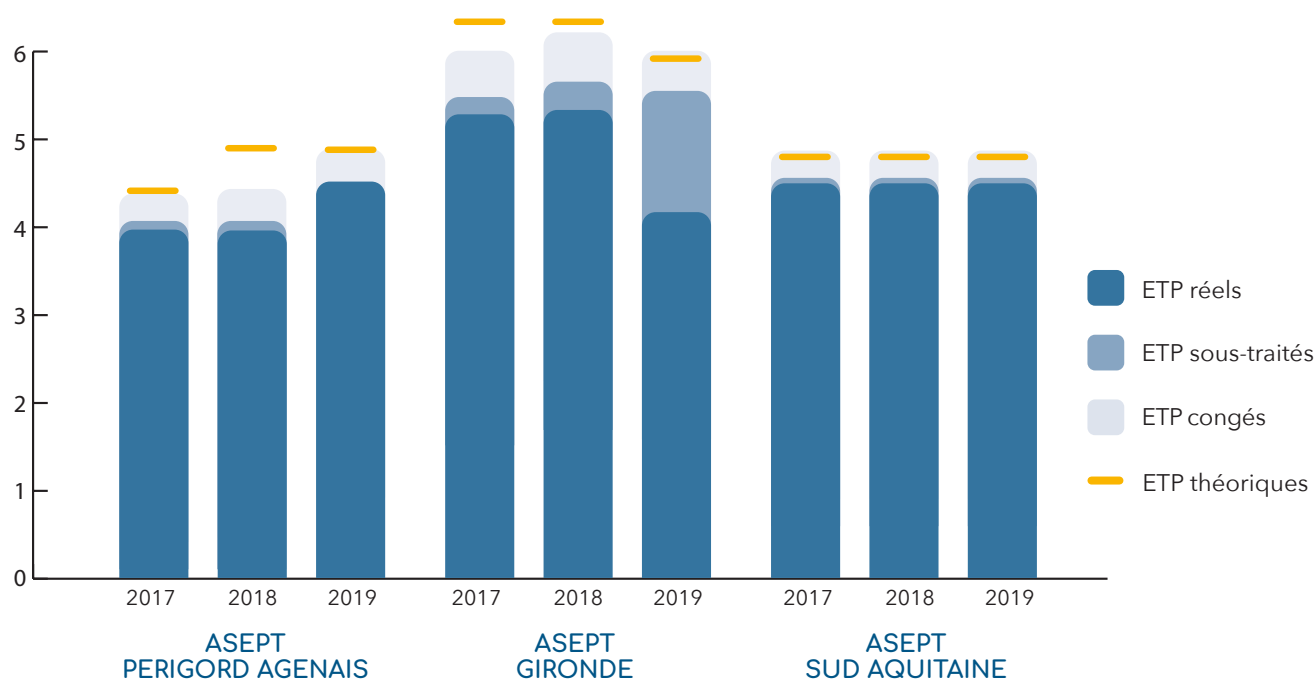
NOMBRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION



COÛT DU PRIIP (K€)



## ÉVOLUTION DES ETP (TRAVILLÉS + SOUS-TRAITÉS) POUR CHAQUE ASEPT



### 4.2.2 - L'organisation du travail au sein de chaque ASEPT est adaptée aux compétences des collaboratrices et ne repose pas sur un schéma organisationnel « idéal »

Les responsables ASEPT s'appuient chacune sur des équipes qui présentent des profils variés du point de vue de la formation initiale et du parcours professionnel. En effet, si certaines collaboratrices ont une expérience antérieure en travail social, d'autres sont d'anciennes animatrices du PRIP ou d'autres encore présentent un parcours professionnel antérieur sans aucun lien avec le domaine de la prévention ou de l'action sociale (assistante de direction, secrétariat médical, commerciale,...).

Cette hétérogénéité des profils des collaboratrices rend difficile la mise en place d'une organisation du travail homogène, qui serait « idéale » pour l'ensemble des ASEPT, par exemple avec un modèle d'organigramme unique et une répartition des tâches identiques selon les postes occupés.

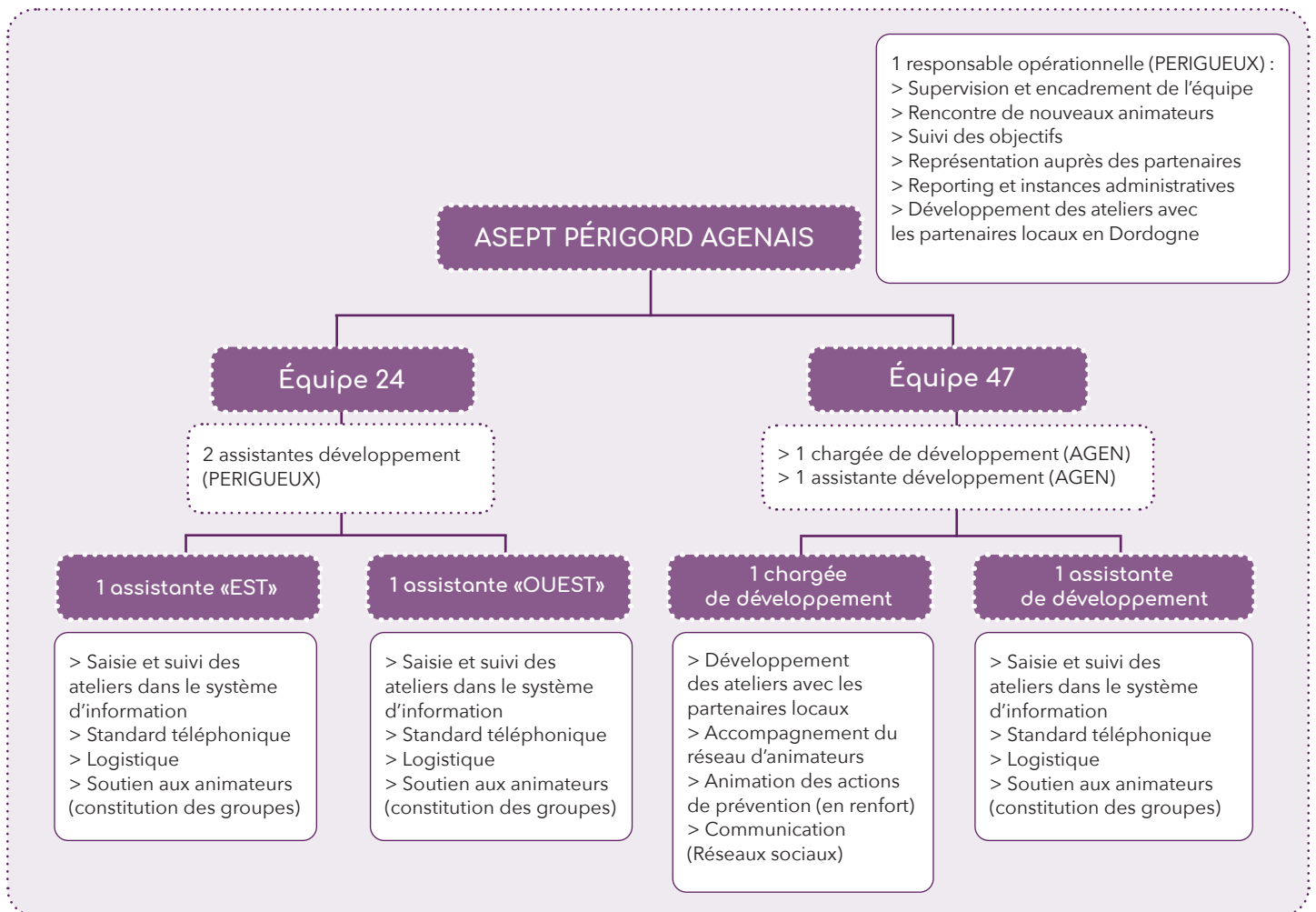
En effet, les éléments recueillis lors des entretiens avec les responsables ASEPT ont montré que l'organisation du travail au sein des équipes était non seulement propre à chaque ASEPT mais surtout adaptée aux profils des équipes, les responsables déclarant en effet « combler

les besoins », « pallier les manques », en se réservant les tâches que les équipes ne seraient pas en mesure d'effectuer.

Les tâches confiées à chaque collaboratrice étant adaptées à son profil, il n'a pas été remonté lors des entretiens menés avec les équipes des trois ASEPT de besoin complémentaire en termes de formation pour accomplir leur activité, exception faite d'un besoin de montée en compétence dans le domaine de la communication (voir partie Communication externe).

D'après les entretiens menés avec les responsables ASEPT, l'organisation actuelle repose sur le principe qu'elles s'occupent des tâches que leurs équipes ne sont pas en mesure d'effectuer. De ce fait, certaines responsables ASEPT ont exprimé un besoin de « backup » en réponse à cette organisation. Ce « backup » aurait le profil d'une « super assistante administrative » qui serait capable de les épauler dans leurs tâches quotidiennes. En outre, un manque de compétence en interne sur l'animation d'action prévention santé a été soulevé par certaines collaboratrices qui ont suggéré de pouvoir recourir à du personnel expert en la matière. Cette expertise pourrait être mobilisée pour accompagner la montée en compétence des animateurs (voir partie Animation territoriale).

## ORGANIGRAMMES DES ASEPT ET PRINCIPALES MISSIONS DES COLLABORATRICES



## ASEPT SUD AQUITAINE

1 responsable opérationnelle (PAU/SAINT PIERRE DU MONT) :

- > Supervision et encadrement de l'équipe
- > Rencontre de nouveaux animateurs
- > Suivi des objectifs
- > Représentation auprès des partenaires
- > Reporting et instances administratives

### Équipe 40

> 1 chargée de développement (SAINT PIERRE DU MONT)  
> 1 assistante développement (PAU)

#### 1 chargée de développement

- > Développement des ateliers avec les partenaires locaux
- > Accompagnement du réseau d'animateurs
- > Animation des actions de prévention (en renfort)

#### 1 assistante de développement

- > Saisie et suivi des ateliers dans le système d'information
- > Standard téléphonique
- > Logistique
- > Soutien aux animateurs (constitution des groupes)

### Équipe 64

> 1 chargée de développement (PAU)  
> 1 assistante développement (PAU)

#### 1 chargée de développement

- > Développement des ateliers avec les partenaires locaux
- > Accompagnement du réseau d'animateurs
- > Animation des actions de prévention (en renfort)

#### 1 assistante de développement

- > Saisie et suivi des ateliers dans le système d'information
- > Standard téléphonique
- > Logistique
- > Soutien aux animateurs (constitution des groupes)

## ASEPT GIRONDE

1 responsable opérationnelle (BORDEAUX) :

- > Supervision et encadrement de l'équipe
- > Rencontre de nouveaux animateurs
- > Suivi des objectifs
- > Représentation auprès des partenaires
- > Reporting et instances administratives
- > Animation du relais régional de formation

#### 1 chargée de mission (BORDEAUX)

- > Promotion de l'offre du PRIP
- > Développement des ateliers avec les partenaires locaux

#### 1 coordinatrice départementale du PRIP (BORDEAUX)

- > Accompagnement du réseau des animateurs
- > Représentation en réunions/forums selon les besoins
- > Appui au développement de projets innovants
- > Organisation de l'activité du relais régional de prévention avec la responsable

#### 4 référentes territoriales (BORDEAUX)

- > Saisie et suivi des ateliers dans le système d'information
- > Standard téléphonique
- > Logistique
- > Soutien aux animateurs (constitution des groupes)

#### 1 assistante administrative (BORDEAUX)

- > Aide à la constitution des groupes et à la logistique des réunions de sensibilisation, conférences débat et ateliers «Bien chez soi» sur toute la Gironde

### 4.2.3 - Les ASEPT sont à des niveaux variables d'appropriation et d'utilisation du logiciel métier et maintiennent de ce fait l'utilisation de leurs outils locaux

Les éléments recueillis auprès des collaboratrices et des responsables ASEPT suggèrent majoritairement un mécontentement, ou tout du moins une méfiance, quant au logiciel métier SAPHIR. En effet, si certaines collaboratrices reconnaissent la plus-value de l'outil dans leur quotidien, d'autres indiquent ne pas avoir confiance dans l'outil ou encore ne pas le trouver suffisamment adapté pour mener à bien leurs missions. De ce fait, les ASEPT, à des degrés divers, ont maintenu en parallèle de SAPHIR des outils locaux qu'elles avaient mis en place en amont du développement du logiciel métier.

Initialement, l'outil SAPHIR a été conçu par la CARSAT Aquitaine en collaboration avec l'ASEPT Gironde. Les scénarii de saisie qui ont été prévus dans l'outil ont de ce fait été construits sur les différentes procédures de traitement de l'ASEPT Gironde et ne correspondaient donc pas aux organisations et aux besoins d'alors des deux autres ASEPT.

Lors de la mise en place de SAPHIR, chaque ASEPT pouvait : 1) soit s'approprier le nouveau logiciel et adapter ses procédures ou 2) soit maintenir ses outils locaux et ses procédures sans y intégrer, ou a minima, le nouveau logiciel métier, en partant du constat que SAPHIR ne répondait pas à leur besoin. De fait, l'insatisfaction vis à vis de SAPHIR semble liée historiquement à une forme de résistance au changement, l'outil véhiculant l'image d'un logiciel « de la Gironde » qui ne correspond pas aux besoins de tous.

Concernant ce point, il faut noter que depuis 2018 le logiciel fait l'objet d'évolution et de mises à jour régulières. Ces mises à jour prennent la forme de correction de bugs visant à améliorer la sécurisation de l'outil (cf. paragraphe ci-après) mais surtout d'évolutions demandées par les ASEPT afin d'améliorer l'outil et de l'adapter au mieux à leurs besoins quotidiens. Ainsi, si l'outil était initialement un produit « de la Gironde », les évolutions apportées depuis ont été faites de manière collégiale entre les trois ASEPT.

Au-delà des enjeux d'adaptation de l'outil aux besoins des équipes, les entretiens menés avec les ASEPT ont fait remonter une méfiance quant à la qualité et la fiabilité de l'information saisie dans SAPHIR, contribuant au sentiment d'insatisfaction. Il faut effectivement noter qu'il

ya eu un délai important de mise en service du logiciel prenant la forme de bugs informatiques, de pertes de données, ce qui a légitimement généré une défiance vis-à-vis de l'outil. Notons que tous les bugs signalés par les ASEPT sont remontés à CAP Seniors Aquitaine et à la CARSAT Aquitaine qui prennent contact avec le prestataire informatique pour correction.

Ainsi, il est aujourd'hui difficile de dire si SAPHIR n'est réellement pas aussi performant que le souhaiteraient les ASEPT ou si cette méfiance vis-à-vis de l'outil s'explique davantage par une forme de résistance au changement. Les données analysées pour la présente évaluation amènent à la conclusion que les deux explications semblent en réalité concomitantes.

### 4.2.4 - Les ASEPT sont à des niveaux de maturité différents dans la mise en place d'une Démarche Qualité qui sécuriserait la continuité de leur activité et garantirait le déploiement qualitatif du PRIP

Tels que décrits précédemment (cf. 4.1.2), les ASEPT sont autonomes dans leur fonctionnement interne et dans l'organisation du travail des équipes. Les éléments recueillis ont montré que les trois ASEPT ont chacune mis en place une organisation de travail différente, tant au niveau des rôles des responsables que dans l'organisation de la charge des équipes et dans leur approche de l'animation territoriale.

Dans ce contexte et afin de sécuriser et garantir un déploiement qualitatif sur l'ensemble du territoire, il apparaît donc comme essentiel que chaque ASEPT mette à minima en place :

- Un processus formalisé (modes opératoires) sur les principales tâches ;
- Une gestion documentaire harmonisée ;
- Un processus formalisé de suivi des animateurs.

Les différents éléments recueillis montrent que si chaque ASEPT a commencé à déployer une Démarche Qualité, elles ne sont pas toutes au même niveau de maturité. Ceci crée de fait une fragilité, principalement en cas d'absence prolongée de la responsable qui semble être la seule à avoir connaissance du fonctionnement global de sa structure.

Dans le détail du déploiement de la Démarche Qualité, il convient de noter que toutes les ASEPT ont mis en place

un répertoire partagé (ou un « drive ») dans lequel est déposé l'ensemble des documents ou outils relatifs au déploiement du PRIP. Toutes les collaboratrices ont accès à ce répertoire et les entretiens menés ont montré que non seulement elles connaissent ce répertoire mais aussi que l'arborescence est bien connue et jugée fonctionnelle, permettant ainsi d'accéder rapidement à l'ensemble des documents.

En revanche, les fiches de postes ou les modes opératoires sur les principales tâches ne sont pas systématiquement formalisés voire inexistants. De même, il a été relevé que s'il existait une pratique dans le suivi des animateurs, celle-ci n'était pas systématique pour l'ensemble des ASEPT ni formalisée dans un processus partagé entre les trois ASEPT.

Notons cependant que les ASEPT ont développé en 2019 quelques outils qui amorcent la mise en place d'une Démarche Qualité unifiée.



Photo : Conférence Débat, Beaupuy (47), 2019



# CONCLUSION

## POINTS FORTS

- Des équipes ASEPT très fortement impliquées et mobilisées sur leur activité professionnelle.
- Aujourd'hui, un mode d'allocation des ressources financières aux ASEPT proportionnel à leur activité permettant de poursuivre les objectifs quantitatifs du PRIP.
- Des organigrammes des ASEPT différents mais permettant un déploiement quantitatif et qualitatif du Programme.
- Des compétences des équipes, à l'exception d'un besoin d'expertise en communication, jugées satisfaisantes par les responsables ASEPT et les collaboratrices.
- Un Système d'Information «SAPHIR» qui est 1) harmonisé au niveau régional et 2) s'améliore selon les besoins des équipes permettant théoriquement des gains de productivité au niveau des ASEPT et facilitant le suivi par CAP Seniors Aquitaine.

## MAIS

- Une croissance de l'activité à ETP constants qui entraîne un sentiment de surcharge de travail de la part des équipes, ne nuisant pas pour autant à leur implication et à leur investissement.
- Une hétérogénéité dans les profils des équipes qui rendrait difficile, en l'état actuel des compétences de chacune, la mise en place d'une organisation du travail homogène et optimale.
- Une volonté exprimée par les collaboratrices des ASEPT d'être davantage impliquées et associées dans le développement et le suivi des projets régionaux.
- Une Démarche Qualité insuffisamment développée avec une formalisation seulement partielle des fiches de postes et des principales tâches à accomplir.
- Une certaine résistance au changement d'une partie des équipes des ASEPT, collaboratrices et responsables, quant à l'utilisation du système d'information unique, entraînant un maintien d'outils de suivi et de pilotages locaux, et donc des doubles voire des triples saisies d'informations identiques.

## RECOMMANDATIONS

### → Optimiser l'utilisation des ressources internes :

- Création d'un plan de continuité de l'activité : définir les principales tâches et leur priorité ;
- Formaliser l'organisation des ressources internes (fiches de poste, manuel qualité ...) ;
- Poursuivre l'harmonisation des pratiques et des outils inter-ASEPT ;
- Formaliser les besoins en compétences au travers d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois Et des Compétences).

### → Impliquer les collaboratrices des ASEPT :

- Dans l'utilisation et les évolutions du Système d'Information par la création d'un Club utilisateurs ;
- Dans la réflexion sur leurs pratiques professionnelles, actuelles ou à venir, par l'organisation de temps d'échanges entre les ASEPT (journée Inter ASEPT annuelle par exemple) ;
- Tendre progressivement vers une harmonisation des outils de suivi budgétaire des ASEPT.





*Photo : Bigstock*





5

# ANIMATION TERRITORIALE



## QUESTION ÉVALUATIVE

L'animation territoriale par les ASEPT permet-elle de déployer et de pérenniser des actions de prévention de qualité sur le territoire ?

Définition : Cette question porte sur leur capacité à créer et maintenir un réseau d'animateurs compétents sur le territoire. Au-delà de la couverture territoriale par ce réseau (via la fidélisation ou via l'organisation des compétences disponibles pour couvrir l'ensemble des territoires), il s'agit d'étudier comment les ASEPT garantissent la montée en compétence des animateurs.



## 5.1 - UN MODÈLE D'ANIMATION TERRITORIALE QUI REPOSE SUR UNE FORTE COLLABORATION ENTRE LES ASEPT ET LES OPÉRATEURS LOCAUX

### 5.1.1 - Les ASEPT conventionnent avec des structures locales pour l'animation des ateliers

La mission des ASEPT est de promouvoir, développer et coordonner les actions de prévention santé pour le compte des institutions sociales adhérentes. Si certains autres ASEPT en France ont fait le choix de confier l'animation des actions de prévention à des bénévoles, ou à leurs propres salariés, le modèle aquitain repose sur une externalisation de l'animation auprès des structures locales, qualifiées de structures « opératrices » (CLIC, CCAS, associations d'aides à domicile, opérateurs sportifs, etc.).

En pratique, cela signifie que les animateurs ne sont pas salariés des ASEPT mais qu'ils sont employés par les structures locales, avec lesquelles les ASEPT contractualisent. Les opérateurs mettent à disposition les animateurs et reçoivent en contrepartie, pour chaque action animée, une somme définie contractuellement.

Ce modèle d'organisation présente trois avantages principaux :

- Tout d'abord, les salariés des structures locales sont formés à l'animation d'actions de prévention primaire. Il en résulte une diffusion de la culture de la prévention dans les structures ;
- Ensuite, cette organisation permet une démultiplication des actions. En déléguant l'animation, l'ASEPT peut se concentrer sur son rôle de développement et de coordination. Cette organisation permet aussi de faire face à la saisonnalité de l'activité, qui connaît notamment deux pics dans l'année (septembre et janvier essentiellement) ;
- Enfin, cette organisation permet de mailler efficacement l'ensemble du territoire, en maîtrisant les frais de déplacement. De plus, les acteurs locaux ont une bonne connaissance du bassin de vie et peuvent facilement mobiliser les seniors.

Concrètement, l'entrée de l'animateur dans le réseau ASEPT est formalisée par la signature d'une convention entre l'ASEPT et son employeur, l'opérateur. Cette convention fixe les droits et obligations des cocontractants ainsi que les montants rétrocédés pour les frais

d'animation et le barème kilométrique pour les frais de déplacements.

Un avenant complète la convention pour fixer le nombre et la nature des actions prévues sur l'année. Par exemple, l'opérateur X s'engage à réaliser 5 ateliers Mémoire et 2 ateliers Nutrition sur l'année N.

Ce système conventionnel est unifié au niveau des ASEPT, afin de garantir une homogénéité des pratiques.

### 5.1.2 - Le recrutement des animateurs se fait selon des critères géographiques et de qualification

Historiquement, les institutions accordent une place très importante au recrutement des animateurs. Ces derniers sont en effet en contact direct avec le public et de la qualité de l'animation découlent :

- D'une part l'efficacité du message de prévention : plus l'animateur est qualifié et pertinent, plus son discours sera « impactant » et il aura des chances de modifier les comportements des participants ;
- D'autre part l'image des caisses de retraite puisque les animateurs sont les « portes paroles » du PRIP auprès des populations.

Aussi, afin de s'assurer de la qualité de l'animation, chaque action du Programme est décrite dans un cahier des charges qui expose de façon précise les diplômes, expériences et savoirs faire nécessaires pour son animation. Ainsi le premier critère de recrutement est donc l'adéquation entre le diplôme et l'expérience du candidat d'une part, et les exigences consignées dans le cahier des charges d'autre part.

De plus, le recrutement tient compte de l'objectif de maillage territorial. L'un des objectifs du Programme est en effet de proposer l'offre de prévention sur l'ensemble des territoires, aussi bien urbains que ruraux (voir thème 7 sur l'accessibilité). Si quelques animateurs salariés de structures départementales ou régionales couvrent parfois l'ensemble d'un département (les animateurs salariés de SIEL Bleu, du GE APA, ou des associations Familles Rurales par exemple), la majorité souhaite

ne pas dépasser 30 à 45 minutes de trajet pour se rendre à un atelier. Un second point d'attention lors des recrutements est donc la zone géographique sur lequel l'animateur accepte de réaliser des actions de prévention.

### 5.1.3 - Les ASEPT sont attentives à l'accompagnement des nouveaux animateurs

La charte de bonnes pratiques relative au réseau d'animateurs (mise en place lors du Groupe Bonnes Pratiques d'avril 2019) précise que les ASEPT ont pour objectif d'accompagner les nouveaux animateurs dans le début de leur collaboration au PRIP.

Pour atteindre cet objectif, les principes suivants ont été formalisés :

- Les nouveaux animateurs sont reçus par l'ASEPT en entretien individuel pour bénéficier d'une présentation approfondie de l'association et du fonctionnement du PRIP (procédure de création d'un atelier notamment) ;
- Ils reçoivent alors les cahiers des charges des ateliers concernés, le dossier de présentation, les flyers de toutes les actions ;
- Les animateurs se voient remettre avant chaque atelier une « dotation ». Cette dotation correspond à l'ensemble des documents nécessaires pour l'animation de l'atelier : feuilles d'émargement, questionnaires d'évaluation, flyers à remettre aux participants, outils pédagogiques à remettre aux participants ou nécessaires à l'atelier ;
- Ils savent qu'ils disposent du contact d'un interlocuteur au sein de l'ASEPT en cas de difficulté ;
- Ils sont invités à aller observer un atelier, une réunion, une conférence... ;
- L'ASEPT accompagne à la première réunion, ou à une des premières séances de l'atelier, l'animateur nouvellement recruté. Cet accompagnement fait l'objet d'un écrit (grille d'observation) et d'un échange oral avec l'animateur sur les points positifs de la séance et les points de perfectionnement. À minima, après la première animation, l'ASEPT prend contact par téléphone avec l'animateur pour avoir un retour d'expérience ;
- En cas de difficulté, l'ASEPT propose un accompagnement à l'animateur (tutorat avec un autre animateur, observations d'autres ateliers, rendez-vous d'échange...).

### 5.1.4 - Les animateurs ont pour mission d'orienter les participants sur les offres locales, contribuant ainsi à dynamiser les territoires

Les animateurs sont des salariés de structures locales (collectivités, clubs sportifs, associations...) et connaissent donc, la plupart du temps, l'offre d'activité proposée sur la commune de l'atelier ou à proximité (voir partie Cohérence externe).

Une de leurs missions est d'orienter le senior à la fin de l'atelier réalisé avec l'ASEPT vers :

- Une action d'un autre type proposée par le PRIP dans une logique de parcours (voir partie Adéquation aux besoins) ;
- Ou vers une action de suite proposée localement. Par exemple, si le senior a réalisé un atelier Forme Bien-Être, l'animateur lui proposera ensuite de rejoindre une association de gymnastique qui dispense des cours sur la commune, afin qu'il poursuive la pratique d'une activité physique.

Cette démarche doit contribuer à irriguer le tissu associatif local, à préserver ou à créer des dynamiques territoriales, particulièrement en milieu rural. Du fait de son importance, cette mission d'orientation des animateurs est consacrée dans la convention liant l'ASEPT aux opérateurs.

### 5.1.5 - Les ASEPT assurent un rôle de coordination des opérateurs et de suivi de la qualité de l'animation

Au-delà du suivi mis en place après la phase de recrutement, les ASEPT ont pour mission d'animer leurs réseaux d'opérateurs et d'animateurs. Pour cela, elles disposent de plusieurs moyens :

- Tout d'abord, les ASEPT organisent deux réunions par an pour leurs réseaux d'animateurs. Ce sont des temps d'échanges formels où les grandes orientations de l'association et du PRIP sont présentées ;
- Des réunions d'échanges sont aussi organisées avec certains opérateurs lorsque cela est nécessaire, mais il faut souligner que de nombreux contacts informels permettent également un suivi du réseau ;
- Les contacts se font par exemple lorsque les animateurs viennent au siège des associations chercher leur dotation, ou par téléphone lorsque des ateliers sont organisés ;

→ Les ASEPT ont enfin comme mission de se rendre sur le « terrain » pour observer les pratiques des animateurs. À minima, ces observations ont lieu une fois par mois, mais peuvent aussi intervenir lorsque l'assiduité a beaucoup chuté, lorsque l'animateur a exprimé une difficulté, lorsque certains seniors ont fait part de dysfonctionnements, ou lorsque l'ASEPT connaît encore peu l'animateur. Les critères de choix des ateliers observés sont à la discrétion des ASEPT. Ces observations sont tracées par écrit (grille d'observation) et peuvent être transmises à l'opérateur.



## 5.2 - UN PARTENARIAT ASEPT – ANIMATEURS QUI CONTRIBUE À DÉPLOYER UN PROGRAMME DE QUALITÉ SUR LE TERRITOIRE

### 5.2.1 - La qualité de l'animation est reconnue par les participants

Du point de vue de la qualité de l'animation et de la convivialité, les ateliers font l'unanimité ou presque. Les éléments recueillis auprès des participants montrent que la qualité de l'animation est largement reconnue par les participants avec une note moyenne minimum de 9,1 (sur 10) sur l'ensemble des items relatifs à l'animation (durée de l'intervention, gestion du temps, contenu adapté/apport des connaissances, l'animation et l'animateur, les conseils apportés et les échanges).

Du point de vue du niveau de qualification attendue, près de 7 animateurs sur 10 ont déclaré une expérience confirmée de plus de 5 ans dans le domaine de la prévention et 38 % de plus de 10 ans. La plupart des animateurs ayant répondu ont déclaré avoir un niveau de diplôme équivalent à un bac + 3 minimum (45 % licence, 24 % master).

Tel que prévu dans la stratégie, le niveau de qualification élevé des animateurs concoure probablement à la qualité d'animation des ateliers, source de satisfaction pour les participants.

### 5.2.2 - Le développement du réseau des animateurs en termes d'effectifs masque un taux élevé de renouvellement

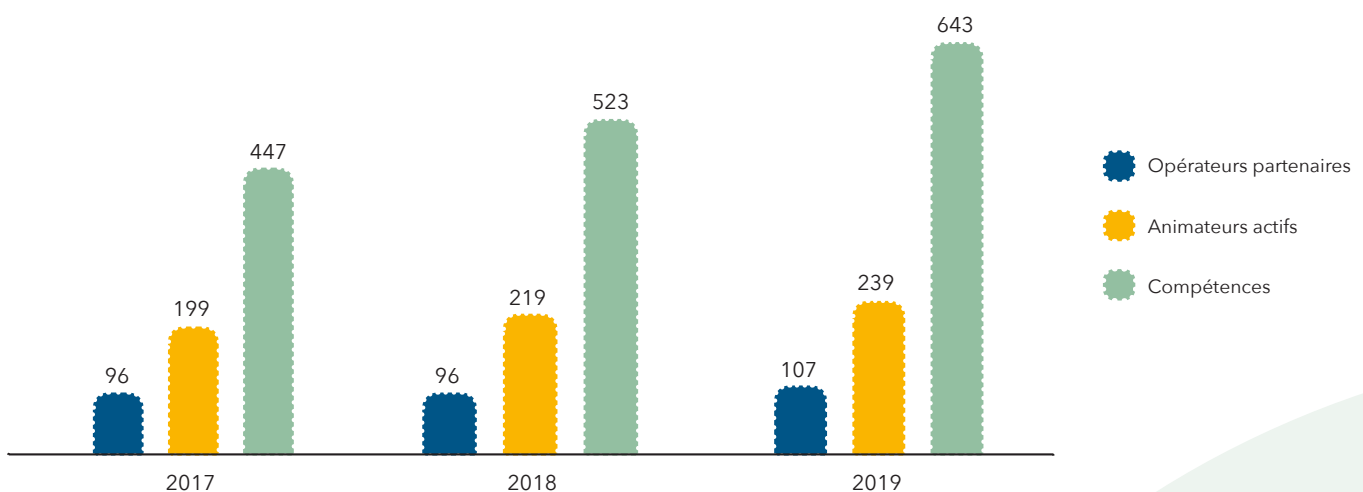
En 2019, il apparaît dans les données issues de la base SAPHIR que les ASEPT se sont appuyées sur un ensemble de 239 animateurs actifs pour réaliser les actions de prévention du PRIP. Parmi ces animateurs :

→ 50% d'entre eux avaient au moins trois ans d'expérience d'animation d'un atelier du PRIP et 24% étaient comptabilisés comme ayant déjà animé un atelier en 2017 ou 2018 ;

→ 44% étaient mono-compétents (i.e. ils avaient les habilitations pour un seul type d'action), 23% avaient les compétences pour animer deux types d'action et 33% pouvaient animer trois types d'ateliers ou plus.

Sur la période 2017-2019, on observe une hausse du réseau des animateurs (et une stabilité des opérateurs conventionnés) en termes d'effectifs, qui s'accompagne d'une croissance du nombre de compétences disponibles sur le territoire (cf. graphique).

### ÉVOLUTION DE LA TAILLE DU RÉSEAU DES OPÉRATEURS ET D'ANIMATEURS



Cependant, ce développement en termes d'effectifs masque un renouvellement non négligeable du réseau des animateurs sur les trois dernières années. En effet, parmi les 239 professionnels enregistrés dans SAPHIR comme ayant animé un atelier en 2019, 62 n'apparaissent pas comme ayant animé un atelier en 2017 ou 2018 et pouvaient donc légitimement être considérés comme de nouveaux animateurs. Dans le même temps, 42 professionnels ayant animé un atelier en 2017 n'apparaissent plus comme des animateurs en 2018 ou 2019, portant de ce fait le taux de renouvellement des animateurs à 28 % entre 2017 et 2019.

Ce fort taux de renouvellement peut poser la question de l'impact sur la qualité de l'animation. En effet, rappelons que l'animation territoriale par les ASEPT ne comprend pas seulement le développement d'un réseau mais également l'accompagnement et la montée en compétence des animateurs. En analysant de plus près cette problématique, il apparaît que les départs enregistrés concernent pour moitié des animateurs dont la collaboration avec les ASEPT est récente : parmi les 51 départs d'animateurs enregistrés entre 2018 et 2019, 23 étaient identifiés dans SAPHIR comme étant des nouveaux animateurs.

Les motifs évoqués par les animateurs ayant quitté le réseau (questionnaire « animateur ») sont principalement liés à des raisons personnelles (7 personnes) et au fait que l'activité ne soit pas assez rémunératrice selon eux (3 personnes).

Lors des focus groupes animateurs, quelques contraintes liées à l'organisation des ateliers ont été identifiées et pourraient expliquer une partie de ces résultats :

→ D'une part la logistique qu'impose l'organisation des ateliers ASEPT (matériel, constitution des groupes...) génère un temps de travail hors animation non pris en compte dans la rémunération. Le matériel peut parfois être prêté mais ce n'est pas forcément pratique d'aller le chercher ;

→ D'autre part le nombre minimum de participants (8 participants minimum) imposé pour obtenir un financement peut être difficile à atteindre sur certains territoires.

Malgré ces contraintes, les animateurs mettent davantage en avant les points positifs et la plus-value de cette collaboration :

→ Les ASEPT sont les seules à proposer certaines thématiques. Les formations aux ateliers et leurs contenus sont jugés « bien faits ». Cela enrichit leurs compétences et leur propre activité, diversifie leurs missions, et les pousse à être curieux. Le principe de parcours est aussi mentionné comme un réel atout de l'offre ASEPT ;

→ Les ateliers sont jugés plaisants à animer. Les entretiens menés avec les animateurs montrent qu'il y a un réel plaisir de transmission. Les échanges avec les participants sont valorisants pour l'animateur car les participants sont très reconnaissants ;

→ Les outils sont fournis « clef en main » et validés scientifiquement ;

→ En cas de questions, l'animateur peut se mettre en lien avec l'ASEPT (cf. partie 5.2.7 et 5.2.8) ;

→ Les planifications des ateliers sont programmées en journée et sont à la main des animateurs ;

→ La rémunération : les animateurs s'estiment pour la plupart bien rémunérés.

Tous ces éléments semblent contribuer à fidéliser les animateurs et à stabiliser le réseau.

### 5.2.3 - Le réseau des animateurs permet de couvrir le territoire dans son ensemble, mais de manière inégale par compétence, ce qui encourage à favoriser la polyvalence des animateurs

Au niveau régional, l'analyse de la répartition territoriale des animateurs (cf. carte) met en évidence un réseau d'animateurs en 2019 principalement localisé dans les grands pôles urbains entraînant rapidement des temps de déplacements importants pour l'animation d'ateliers dans des communes enclavées. En effet, si près de deux tiers du territoire est accessible en moins de 30 minutes par les animateurs (zones vertes et beiges sur la carte), il existe un nombre non négligeable de zones géographiques (Haut-Médoc, zones frontalières entre la Gironde et les Landes, zones montagneuses) pour lesquels les temps d'accès pour les animateurs peuvent dépasser les 50 minutes.

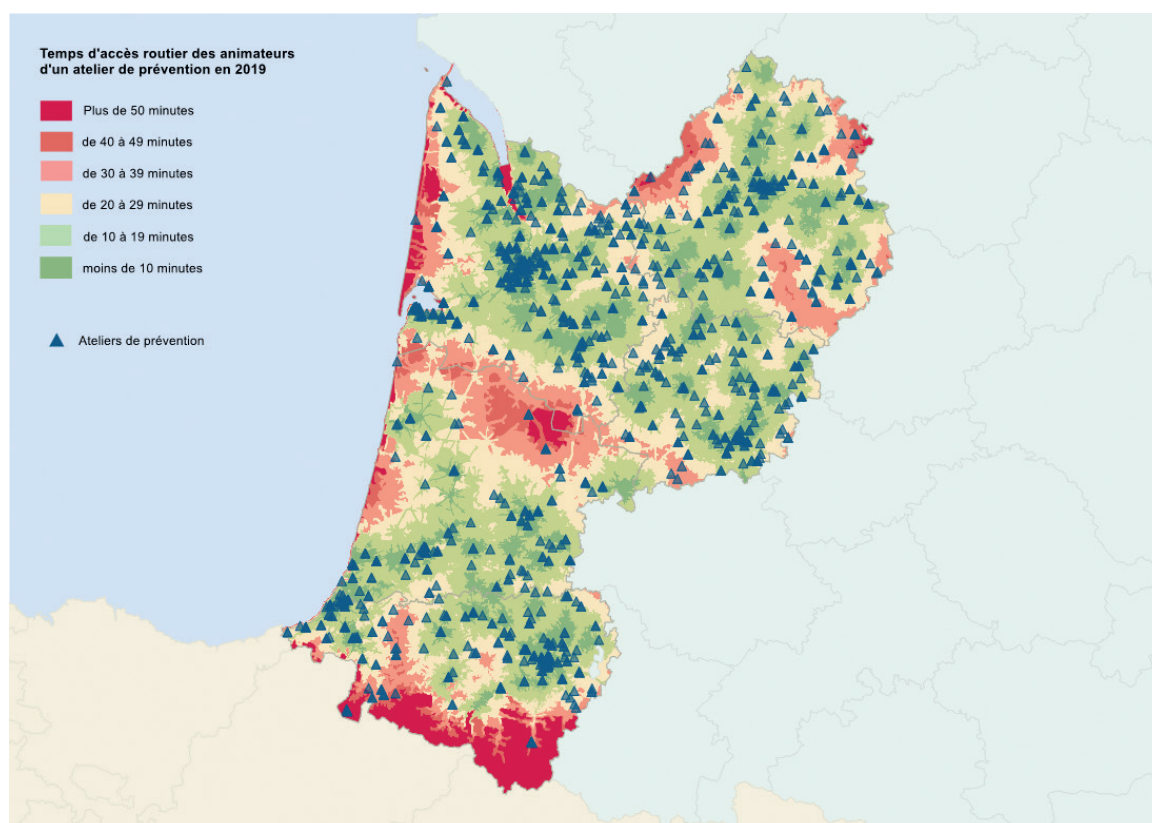
Cette répartition des animateurs sur le territoire semble à ce jour ne pas constituer de frein à l'objectif des ASEPT d'un maillage territorial de l'ensemble du territoire (cf. partie Accessibilité). La superposition des 438 ateliers

réalisés en 2019 avec la couverture territoriale par les animateurs montre en effet que si une majorité des ateliers était organisée dans un rayon de 30 minutes maximum du lieu de résidence d'un animateur, ces derniers ont été amenés en 2019 à réaliser des déplacements plus importants permettant ainsi à la quasi-totalité des seniors d'accéder en moins de 20 minutes à au moins une action du PRIP.

Dans le détail des temps de trajet atelier - animateur le plus proche :

- Plus de 60% des ateliers organisés en 2019 étaient situés à moins de 30 minutes du lieu de résidence de l'animateur le plus proche ;
- Plus de 30% se situaient dans un rayon de 30 à 50 minutes du lieu de résidence de l'animateur le plus proche ;
- Moins de 10% étaient situés dans un rayon de 50 minutes ou plus.

#### COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE (EN TEMPS D'ACCÈS ROUTIER) PAR LES ANIMATEURS DU PRIP EN 2019





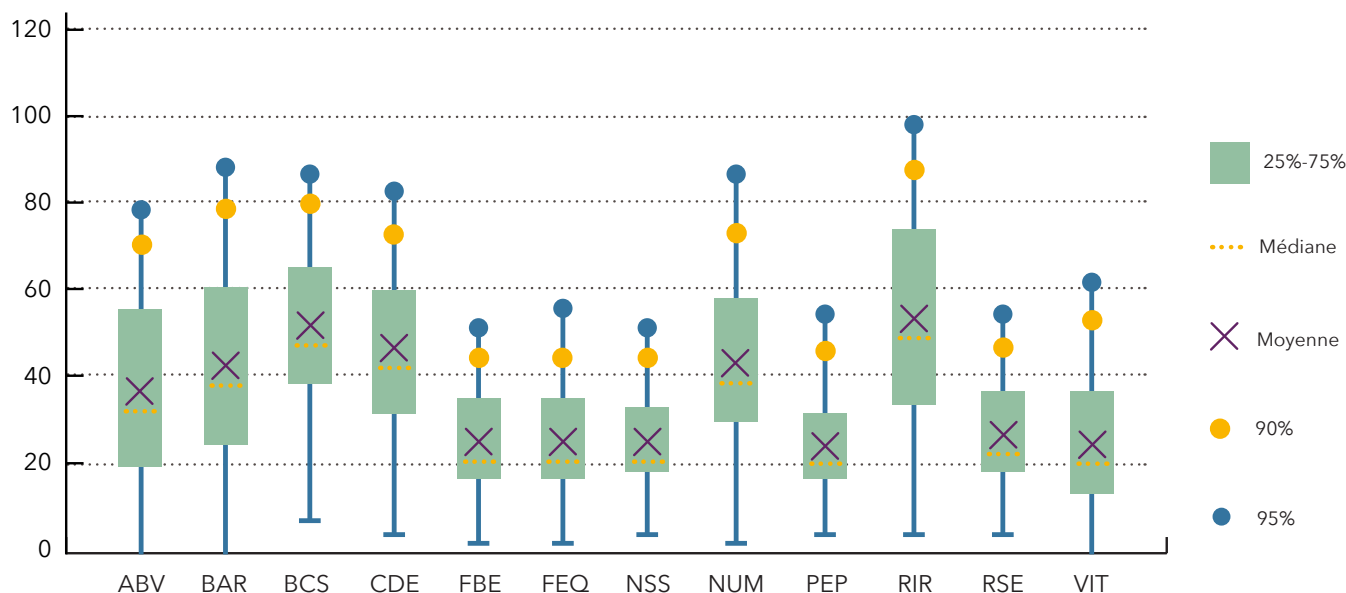
Il apparaît donc que les ASEPT travaillent aujourd'hui avec un réseau d'animateurs permettant théoriquement de couvrir de manière relativement correcte l'ensemble du territoire. Cependant, tous les animateurs n'ont pas les compétences pour animer l'ensemble des actions proposées par le PRIP. De ce fait, la couverture du territoire pour chaque type d'action est beaucoup plus dégradée que la couverture globale par le réseau animateurs (cf. graphique), renforçant le besoin de former les professionnels à l'animation de nouveaux ateliers, en particulier les ateliers nouvellement intégrés au Programme :

→ Exception faite pour les ateliers du Bien Vieillir et les conférences débats, 75% des communes sont situées à moins de 40 minutes d'un animateur formé pour animer une des actions « historiques » du PRIP (Réunion de sensibilisation, Atelier Form' Équilibre, Atelier Form' Bien-Être, Atelier PEP'S Eureka, Atelier Nutrition Santé Seniors) et la quasi-totalité sont accessibles en moins d'une heure ;

→ Logiquement, le réseau des animateurs n'est pas encore optimal pour l'animation des ateliers nouvellement intégrés dans le Programme, à l'exception des ateliers vitalité. Ainsi, 75% des communes d'Aquitaine sont situées à moins d'une heure d'un animateur formé pour l'animation d'un atelier numérique ou d'un atelier Yoga du Rire, et la quasi-totalité des communes sont accessibles en moins de 1h30 ;

→ La couverture par le réseau des animateurs pour les ateliers vitalité est proche de ce qui s'observe pour les ateliers historiques du PRIP. Cela peut s'expliquer par le fait que les ASEPT se sont appuyées sur le réseau existant des animateurs pour animer cet atelier. En effet, parmi les 34 professionnels formés à l'animation d'un atelier Vitalité, 1 seul était un nouvel animateur et seulement 4 n'ont animé que ce type d'atelier en 2019.

## DISTRIBUTION DES TEMPS D'ACCÈS ROUTIER AUX COMPÉTENCES DES ANIMATEURS POUR CHAQUE COMMUNE D'AQUITAINE EN 2019



Lecture du graphique : Si en moyenne les communes sont situées à 41 minutes de l'animateur le plus proche d'un atelier Numérique, 25% des communes sont situées à moins de 27 minutes et 75% à moins de 55 minutes. Cependant, 10% des communes sont à plus de 75 minutes d'un animateur d'un atelier Numérique et 5% à plus de 85 minutes.

Déclinaison des trigrammes des ateliers : ABV : Bien Vieillir ; BAR : Bienvenue À la Retraite ; BCS : Bien Chez Soi ; CDE : Conférence Débat ; FBE : Form' Bien-Être ; FEQ : Form' Equilibre ; NSS : Nutrition Santé Seniors ; NUM : Numérique ; PEP : PEP'S Eureka ; RIR : Yoga du Rire ; RSE : Réunion de Sensibilisation ; VIT : Vitalité

### 5.2.4 - Les opérateurs mettent à disposition des animateurs pour réaliser des activités de l'ASEPT en complément de leur mission principale

Bien que la polyvalence des animateurs (animation de plusieurs types d'ateliers) soit parfois recherchée par les ASEPT pour couvrir davantage le territoire, l'activité des structures opératrices n'est pour autant pas exclusivement alimentée par les ateliers du PRIP.

Pour la moitié des animateurs interrogés par questionnaire et qui exerçaient également la fonction de coordination d'une structure (30%), les ateliers ASEPT représentaient moins de 25% de leur activité. Et dans 90% des cas, ils en représentaient moins de 50%.

Les focus groupes avec les animateurs ont renforcé ce constat : ils ont, dans l'ensemble, décrit une activité très diversifiée dans laquelle les ateliers ASEPT représentent une part minoritaire.

### 5.2.5 - Des actions de suite émergent sur le territoire en dehors des ateliers ASEPT

Seulement 65 des 1 258 partenaires locaux interrogés par mail ont répondu au questionnaire (taux de retour de 5,2%).

À la suite des ateliers ASEPT, 45% des commanditaires ont l'intention de mettre en place des actions de prévention en santé en dehors du PRIP.

Parmi les 25 commanditaires ayant poursuivi des actions prévention, les ateliers proposés concernent principalement les thématiques suivantes :

- L'activité physique (9 commanditaires) ;
- La relaxation/sophrologie/bien-être (5) ;
- Le numérique (5) ;
- La nutrition (3) ;
- Les premiers secours/gestes à faire (3) ;
- La mémoire/ateliers cognitifs (3) ;
- La sécurité routière (2).

### 5.2.6 - L'accompagnement et le soutien par les ASEPT sont une force reconnue par les animateurs contribuant à fidéliser le réseau

Les éléments recueillis lors des focus groupes mettent en lumière que l'accompagnement et le soutien apportés

par les ASEPT sont perçus par les animateurs comme un véritable atout du Programme et les incitent à rester dans le réseau.

Si les ASEPT ont pour mission d'accompagner les nouveaux animateurs lors de leur première animation, il apparaît que cet accompagnement n'est pas systématique. En effet, près de 6 animateurs sur 10 ont déclaré avoir été accompagnés par l'ASEPT lors de leur première animation (atelier ou réunion de sensibilisation). Certaines ASEPT font part d'un manque de temps ne leur permettant pas de visiter systématiquement tous les nouveaux animateurs. Dans ce cas un ciblage est réalisé pour accompagner en priorité les animateurs pour lesquels une fragilité a été identifiée.

Néanmoins, les animateurs semblent très satisfaits du soutien apporté par les ASEPT en cas de difficulté (note moyenne de satisfaction : 8,5/10).

Lors des focus groupes, les animateurs font part de l'écoute attentive et de la disponibilité des ASEPT. La mise en relation et le réseau permettent de pallier les difficultés éventuelles et rassurent l'animateur. « *En cas de difficultés l'ASEPT est toujours là* ». « *Les ASEPT sont à l'écoute, il y a un suivi* ». « *C'est un travail d'équipe* ». Cette disponibilité est d'autant plus précieuse que le délai entre la formation et l'animation effective de l'atelier peut parfois constituer un temps assez long nécessitant d'accompagner et de rassurer l'animateur.

Plus globalement, l'accompagnement des ASEPT au fil du temps est une force reconnue par les animateurs. Ces derniers sont très satisfaits des relations et de l'accompagnement par les ASEPT (note moyenne de satisfaction de 8,6/10). Ils soulignent la grande réactivité, la disponibilité et les capacités d'écoute de l'ensemble des équipes : « *L'équipe de l'ASEPT avec laquelle je communique est toujours agréable, disponible et conciliante, c'est un plaisir d'organiser avec elle des ateliers, il y a toujours une disponibilité pour débriefer avec quelqu'un sur des groupes, des difficultés...Une disponibilité permanente et une réactivité sans faille...* ». Le professionnalisme des équipes des ASEPT est largement reconnu par les animateurs.

Cependant quelques remarques apparaissent, à la marge, dans la question ouverte relative aux points faibles de la collaboration ASEPT/animateurs : les modifications d'organisation au sein d'une ASEPT, le poids des tâches administratives, l'organisation de réunions ou de formations sur le temps de travail, l'incomplétude des fichiers de participants potentiels, le manque de retour sur les tests MOCA pour les ateliers PEP'S Eurêka...



# CONCLUSION

## POINTS FORTS

- Une animation des ateliers du PRIP qui repose sur un modèle de contractualisation avec des partenaires locaux :
  - Qui offre une grande souplesse d'adaptation selon le volume d'activité et sa saisonnalité ;
  - Qui empêche une dépendance économique trop forte entre les ASEPT et les opérateurs car le PRIP ne représente pas leur activité principale ;
  - Qui permet de disposer rapidement d'une multitude d'expertises ;
  - Qui permet de disposer d'un ancrage territorial.
- Un réseau d'animateurs qualifiés, expérimentés, dont le professionnalisme est apprécié des participants et qui continue de se développer en 2019 avec :
  - Quantitativement 20 animateurs supplémentaires ;
  - Qualitativement avec 120 nouvelles compétences acquises ;
  - Une forte vigilance des ASEPT sur le maillage territorial des animateurs et la couverture des zones blanches.
- Une riche collaboration entre les animateurs et les ASEPT, appréciée de part et d'autre, et qui contribue à fidéliser le réseau des opérateurs.

## MAIS

- Un modèle organisationnel qui repose sur le fait que les animateurs ne sont pas salariés des ASEPT mais demeurent bien plus que de simples « prestataires », ce qui soulève des contraintes :
  - Ce partenariat exige de fait un accompagnement très qualitatif par les ASEPT, mais celles-ci manquent parfois de temps ;
  - Les ASEPT peuvent avoir des difficultés à trouver des animateurs pour se rendre sur des zones enclavées ;
  - Les ASEPT n'étant pas employeurs des animateurs, elles dépendent des contraintes organisationnelles de la structure opératrice (territoire d'intervention, calendrier, etc.).
- Des animateurs qui ne sont pas systématiquement accompagnés lors de leur première animation et sont peu supervisés individuellement, ce qui peut à terme entraîner un risque de non-conformité du contenu des ateliers par rapport au cahier des charges initial.



- Des animateurs qui soulèvent des contraintes logistiques, souvent hors temps de travail, mais qui à ce stade ne remettent pas en cause leur collaboration avec le PRIP :
  - Constitution des groupes ;
  - Organisation de l'atelier : recherche de salles, de créneaux disponibles.
  
- Des animateurs essentiellement situés dans les grands pôles urbains, ce qui peut occasionner des temps de déplacements importants pour animer certains ateliers pouvant constituer un frein éventuel :
  - Pour les opérateurs : à leur volonté de pérenniser et d'accroître leur collaboration avec l'ASEPT ;
  - Pour les ASEPT : à mettre en œuvre des ateliers de prévention dans les zones enclavées ;
  - Pour la qualité du PRIP : sans que la causalité ne soit directement établie et sans valeur de référence pour ce secteur d'activité, le taux de rotation des animateurs supérieur à 25% peut entraîner un risque d'appauvrissement des compétences et une perte d'expérience pour le réseau des animateurs locaux.

## RECOMMANDATIONS

- **Poursuivre et accentuer la démarche qualité d'observation et d'accompagnement des animateurs** sur le terrain, notamment lors de l'animation d'un premier atelier.
- **Réfléchir à la création d'un outil de suivi des compétences des animateurs et de la couverture territoriale.**
- **Disposer au sein des équipes ASEPT d'une compétence en animation d'actions de prévention en santé publique** pour 1) aller animer en dernier recours un atelier et 2) pallier le manque de temps des collaboratrices ASEPT pour se rendre sur le terrain pour observer et accompagner les animateurs.



Photo : Atelier Numérique, Penne d'Agenais (47), 2019



6

# COHÉRENCE EXTERNE



## QUESTION ÉVALUATIVE

Le PRIP permet-il de proposer une offre complète et cohérente sur le territoire ?

Définition : Cette question interroge l'articulation du PRIP avec les autres offres locales en matière de prévention primaire à destination des seniors. Il s'agit d'analyser si cette articulation se fait sur un mode « concurrentiel » ou « complémentaire », que ce soit en termes de thématiques abordées, de publics ciblés ou de territoires de développement.



## 6.1 - UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE INCLUSIVE AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PRÉVENTION PRIMAIRE EN GÉRONTOLOGIE

### 6.1.1 - Les caisses de retraite veillent à inscrire le PRIP au sein de leurs politiques sociales, selon des modalités propres à chacune

Les politiques d'action sanitaire et sociale des trois MSA d'Aquitaine et de la CARSAT Aquitaine dépassent le périmètre du PRIP, qui n'est qu'une des modalités d'actions auprès des retraités. Les responsables ASS des MSA et de la CARSAT veillent toutefois à ce que le Programme s'inscrive dans les autres dispositifs développés dans le cadre de l'action sociale, en s'appuyant essentiellement sur deux outils.

→ Les MSA travaillent particulièrement sur un système de « Charte Territoriale des Aînés », dont la vocation est de lutter contre l'isolement et de développer les solidarités et les services autour des retraités sur les territoires ruraux les plus isolés. Ces chartes développent des actions dans les quatre champs d'actions suivants : 1) le soutien au lien social et aux solidarités de proximité, 2) la valorisation des engagements et de l'expérience des retraités, 3) la promotion du « bien vieillir » et la prévention des risques liés au vieillissement et 4) le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité. Sur les territoires des Chartes, les ateliers ASEPT font donc partie de l'offre à proposer aux populations.

→ La CARSAT travaille quant à elle sur des « Programmes Coordonnés ». Ce dispositif cible, comme les Chartes des Aînés, des bassins de vie précis et permet de proposer aux partenaires locaux (par exemple une commune, un CIAS, un CCAS ou une fédération...) toute l'offre d'actions collectives portée par le service ASS. Dans ce cadre, les ateliers ASEPT doivent être proposés de façon cohérente avec les autres dispositifs existants.

### 6.1.2 - Afin d'éviter toute redondance d'actions sur le « terrain », le PRIP a vocation à intervenir en complémentarité des offres locales

Afin d'éviter toute redondance et gagner ainsi en efficacité, le PRIP poursuit l'objectif de ne pas supplanter les offres locales déjà mises en place mais d'intervenir en complémentarité sur les territoires peu concernés ou sur les thématiques non abordées. Il est donc demandé aux ASEPT de travailler des « partenariats inclusifs » avec les autres acteurs de la prévention primaire en gérontologie.

Si le PRIP est bien porté par les caisses de retraite dans le cadre de leur mission d'action sanitaire et sociale, cette compétence n'est en effet pas exclusive : le législateur a confié à d'autres acteurs la mission d'œuvrer pour favoriser la préservation de l'autonomie des personnes avançant en âge, notamment aux Conseils Départementaux, aux communes ou encore à certains services et établissements médico-sociaux.

À ces acteurs institutionnels s'ajoute le tissu associatif local, composé d'associations sportives, de clubs des aînés, de clubs du troisième âge, etc., qui contribue d'une façon plus ou moins formalisée à déployer une démarche de prévention auprès des retraités.

Les ASEPT collaborent donc avec ces nombreux acteurs locaux de diverses manières : par exemple en participant à des réunions multipartites (contrats locaux de santé notamment) et en établissant des partenariats, la plupart du temps formalisés par une convention. Les chargé(e)s de développement ont pour mission de faire vivre la dynamique partenariale au niveau local.



# Zoom

## LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) est l'un des dispositifs phares de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune.

La CFPPA est présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle réunit à l'échelon départemental les acteurs institutionnels qui contribuent au financement d'actions de prévention : les représentants des régimes de base d'assurance vieillesse (CARSAT, MSA, Ex RSI,) et d'assurance maladie (CPAM), de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), des fédérations des institutions de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) et des organismes régis par le code de la mutualité (Mutualité Française).

Cadre de gouvernance et d'élaboration d'une stratégie territoriale, la CFPPA a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires, et un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif. À cet effet, elle établit un diagnostic des besoins des personnes concernées par ces programmes, qui résident sur le territoire départemental, et elle recense les initiatives locales.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit 6 axes du programme coordonné de financement :

- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ;
- l'attribution d'un forfait autonomie par le conseil départemental aux résidences autonomie via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ;
- le soutien aux proches aidants ;
- le développement d'autres actions collectives de prévention. C'est dans ce cadre que les ASEPT sont soutenues financièrement depuis 2016 ;
- le développement de l'habitat inclusif.

Les crédits dont disposent les Conférences des financeurs proviennent de la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui verse annuellement à chaque département une dotation.



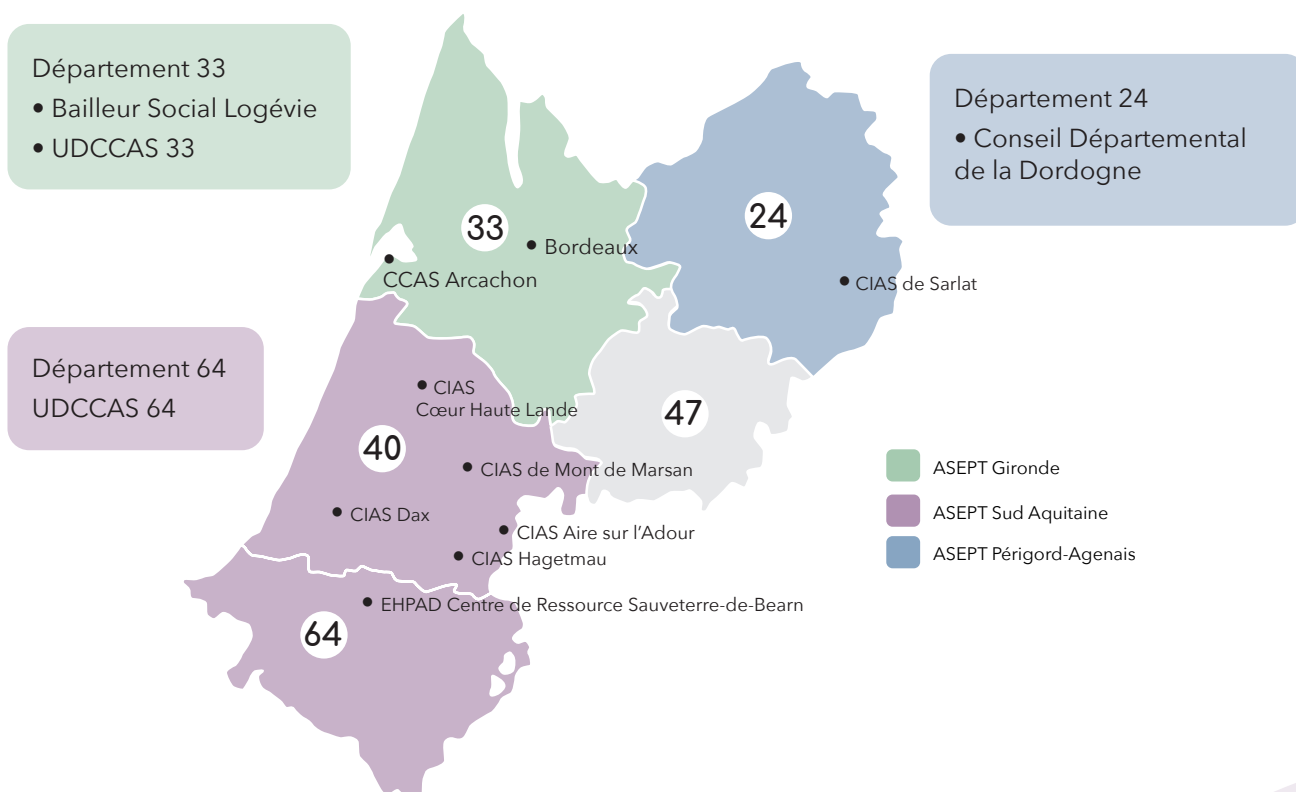
## 6.2 - UNE ARTICULATION IMPARFAITE DU PRIP AVEC LES OFFRES LOCALES MALGRÉ DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES PRENANT RÉELLEMENT EN COMPTE L'ENJEU DE COHÉRENCE EXTERNE

### 6.2.1 - les ASEPT sont impliquées dans les Programmes Coordonnés et les Chartes des Aînés mais ces partenariats sont mis en œuvre de façon hétérogène

En 2019, 13 Programmes Coordonnés ont été mis en place par la CARSAT Aquitaine et 6 Chartes des aînés ont été développées au niveau des MSA (3 en Gironde, 2 en Sud Aquitaine, 1 en Dordogne). Les ASEPT sont associées par les caisses de retraite à l'élaboration de ces partenariats : elles participent aux comités de pilotage, aux réunions de préparation et de suivi.

Les Programmes Coordonnés ont permis de mettre en place des actions avec les ASEPT, mais certains sont plus dynamiques que d'autres. On notera par exemple le partenariat très actif avec le Conseil Départemental de la Dordogne autour des journées « Seniors, à nous la forme ! », ou encore celui signé avec le CCAS d'Arcachon qui permet de mettre en œuvre de nombreuses actions. En revanche, les liens de l'ASEPT Gironde avec la ville de Bordeaux ou encore l'UDCCAS 33 semblent plus distendus. Il apparaît donc une hétérogénéité dans l'implication des ASEPT sur les Programmes Coordonnés.

### PROGRAMMES COORDONNÉS DE LA CARSAT AQUITAINE (2019)



- 1 CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
- 2 UDCCAS : Union Départemental des Centres Communaux d'Action Sociale
- 3 CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- 4 EHPAD : Établissement d'Hébergement Pour Personnes Âgées Dépendantes

Concernant le dispositif de Charte des aînés, il semble pouvoir réellement aider à mettre en place des actions par les ASEPT :

→ Par exemple, une Charte a été signée sur le territoire de la communauté de communes de l'Isle Vern Salembre, en Dordogne. Il s'agit d'un territoire rural de 19 000 habitants, et pourtant sur l'année 2019, 22 actions y ont été réalisées par l'ASEPT. D'après les entretiens menés, on constate que « dans le cadre de la Charte, il y a une meilleure information et connaissance des actions de l'ASEPT grâce aux échanges entre membres du comité technique et de pilotage [dont le CCAS], mais aussi dans les groupes de travail et lors des restitutions publiques » ;

→ En Gironde, la Charte signée sur la communauté de communes de Castillon Pujols a permis de mettre en place 13 actions ASEPT en 2019 ;

→ Dans les Landes, la Charte sur le territoire Landes-Armagnac a été co-construite avec l'ASEPT qui a participé aux 8 réunions du groupe de travail puis qui a mis en place 5 actions.

Malgré ces initiatives locales qui impulsent réellement des partenariats qualitatifs, certains territoires sont encore peu couverts, notamment dans le Lot et Garonne.

### 6.2.2 - Les ASEPT ont développé de nombreux partenariats inclusifs qui permettent, dans les faits, une répartition efficiente des actions au niveau local

Au niveau local, les ASEPT ont développé de nombreux partenariats afin d'articuler les offres de chacun.

Les partenariats peuvent, selon un premier niveau d'engagement, consister en une information réciproque auprès des publics cibles. Par exemple, l'ASEPT orientera les participants vers une association locale qui propose du yoga, activité qui n'est pas dans l'offre du PRIP, et en retour, l'association locale orientera ses adhérents vers le numérique, qu'elle ne développe pas en interne.

Un deuxième niveau de partenariat observé consiste à la mise en place d'actions de façon conjointe. Une action est par exemple menée par les ASEPT avec les organismes complémentaires fédérés dans l'Agirc Arcco depuis 2017. Il s'agit du projet « La santé en mouvement ». L'objectif est de proposer dans un premier temps une conférence aux seniors d'un territoire sur les bienfaits de l'activité physique. L'ASEPT est conviée à cette conférence

et présente son action. Dans un second temps, les seniors peuvent s'ils le souhaitent, s'inscrire à un atelier ASEPT ou à un atelier « La Santé en mouvement ». Les personnes circulent donc librement entre les deux offres selon leur appétence et leur disponibilité. Le bilan de ce projet mené depuis plusieurs années est très positif en termes de publics touchés : il illustre concrètement l'objectif de concertation des acteurs sans perspective « concurrentielle ».

Le partenariat avec l'Agirc Arcco se décline aussi avec le centre de santé Bien Vieillir. Basé à Bordeaux, mais réalisant aussi des bilans médicaux et psycho-sociaux en région de façon ponctuelle (Blaye, Montpon-Ménéstérol, Bayonne...), le centre oriente de nombreux patients vus en bilan de santé vers les ateliers ASEPT.

Enfin, un troisième niveau de partenariat, le plus abouti, est développé avec les entités opératrices pour l'ASEPT (voir thème 3). Dans ce cas de figure, comme l'ont démontré les échanges menés avec les animateurs pour la présente évaluation, il est plus aisé de trouver une organisation efficiente. Par exemple, une ASEPT contractualise avec un CCAS, dont un salarié est animateur des ateliers du PRIP.

Directement impliqué dans la programmation des actions de l'ASEPT sur le territoire, l'animateur peut, du fait de sa double fonction, amender si besoin le planning ou les thèmes des actions proposées aux seniors par le CCAS, ou inversement.

Cette posture de « partenariat inclusif », adossée à un système de contractualisation avec de nombreux opérateurs locaux (voir partie 3, Animation Territoriale), place l'ASEPT dans une position d'acteur central dans le champ de la prévention primaire en gérontologie. Notons que cette position est toutefois fragilisée par l'émergence des Conférences des financeurs (cf. 6.2.4).

### 6.2.3 - Les animateurs jouent un rôle essentiel dans l'articulation des actions du PRIP avec l'offre locale existante

Comme expliqué plus haut, le fait que des acteurs locaux soient opérateurs et animateurs pour le compte des ASEPT facilite grandement la cohérence externe. Toutefois il est important de souligner que ce n'est pas l'objectif initial des conventions entre ASEPT et opérateurs : le contrat ne porte pas sur la capacité de l'animateur à organiser une action qui ne soit pas

redondante avec ce qui existe déjà localement. Pourtant, d'un point de vue pragmatique, l'animateur paraît être la personne la mieux placée pour faire le lien avec l'offre locale.

Les focus groupes réalisés avec les animateurs ont mis en lumière que nombreux sont ceux qui se rendent à la mairie avant de planifier une action pour discuter de ce qui existe déjà : « *avant je vais toujours voir la mairie, je demande s'il y a déjà un club de gym senior, quel jour sont les cours, ou s'il y a eu récemment un atelier du type atelier mémoire... et j'adapte en fonction l'atelier que je vais proposer à l'ASEPT* ».

Cette prise en compte de l'offre locale s'apparente à une « externalité positive » au contrat qui lie l'opérateur et l'ASEPT : ce n'est pas exigé théoriquement mais cela semble se faire naturellement et permet de gagner en efficacité.

Le fait que cela ne soit pas clairement énoncé comme une exigence attendue des opérateurs et des animateurs rend toutefois cela dépendant des habitudes de travail de chacun et certains animateurs ne semblent pas avoir cette préoccupation.

#### **6.2.4 - L'émergence de nouveaux projets financés par les Conférences des financeurs renforce la nécessité d'une coordination étroite du PRIP avec les autres dispositifs**

L'enjeu de cohérence externe est surtout devenu plus prégnant depuis la mise en place des Conférences des Financeurs à partir de 2016. En effet, les financements alloués par ces dernières ont permis l'émergence ou le développement de nombreuses structures locales. Il faudrait donc, théoriquement, s'assurer que les actions des ASEPT ne sont pas redondantes par rapport à ce qui est mis en place par ailleurs, le PRIP ayant bien une vocation de complémentarité et non de substitution à l'existant.

Pourtant, cette concertation semble difficile à mettre en œuvre. Les projets financés par les Conférences des financeurs ne sont pas systématiquement portés à la connaissance des responsables ASEPT ce qui ne facilite pas leur rôle de coordination des actions de prévention sur le territoire. Ces informations, disponibles au niveau des caisses de retraite qui siègent aux Conférences des financeurs, ne sont pas toujours transmises aux ASEPT.

Le recensement des offres en matière de prévention n'est pas exhaustif et/ou n'est pas actualisé : par essence, ces offres correspondent à des besoins de populations, à des attentes sociétales, à des projets associatifs et sont donc mouvantes.

Dans les faits, pour s'assurer qu'un atelier ne sera pas redondant avec une autre action, les collaborateurs des ASEPT :

→ S'appuient sur l'animateur, qui, par son réseau, peut disposer de l'information ;

→ Essaient de s'assurer auprès du partenaire local qu'une action n'est pas programmée en même temps qu'une autre ou sur un même sujet. L'enquête menée dans le cadre du présent rapport a montré que parmi les 58 commanditaires interrogés, près de 6 sur 10 déclarent avoir procédé à une analyse de l'offre déjà existante sur le territoire (en termes de cohérence, de contenu, de calendrier et de public ciblé) avant de mettre en place un atelier du PRIP.

Ainsi, bien que l'information ne soit pas toujours disponible, la recherche de cohérence externe soutient les pratiques professionnelles des équipes des ASEPT.



# CONCLUSION

## POINTS FORTS

- Un Programme qui s'affiche comme s'articulant avec les offres locales pour couvrir au mieux les besoins en actions de prévention sur les territoires : les partenariats noués sont effectivement nombreux et permettent de mieux articuler l'offre proposée par les ASEPT avec celle qui peut exister localement.
- Des équipes et des animateurs qui s'attachent dans leurs pratiques professionnelles au principe de cohérence externe.

## MAIS

- Une cohérence externe qui reste très imparfaite et inaboutie car insuffisamment prise en compte ou structurée au niveau des Conférences des financeurs en particulier, et des financeurs des actions de prévention en général.
- Une cohérence externe qui dans les faits repose essentiellement sur l'animateur, alors même que cette mission n'est pas clairement formalisée ni systématiquement suivie par les ASEPT.

## RECOMMANDATIONS

- **Au niveau départemental, inclure l'enjeu de cohérence externe dès l'instruction des appels à projets** dans le cadre de la Conférence des financeurs en mettant en relation les porteurs de projets qui s'adressent sur les mêmes thèmes et aux mêmes publics sur un territoire identique
- **Au niveau local et opérationnel, renforcer le binôme ASEPT/ Animateur :**
  - Encourager les collaboratrices ASEPT à questionner le partenaire local pour réaliser un bref diagnostic des besoins non-couverts ;
  - Expliciter le rôle des animateurs et des opérateurs dans l'articulation des ateliers du PRIP avec l'offre déjà proposée sur les territoires où ils interviennent.



Photo : Atelier Numérique, Sérignac (47), 2019



7

# COMMUNICATION EXTERNE



## QUESTION ÉVALUATIVE

**Les modes de communication externes sont-ils adaptés et attractifs pour mobiliser les partenaires et les seniors ?**

Définition : Cette question interroge la communication déployée autour du Programme, son efficacité pour le faire connaître et le rendre attractif. Il s'agit notamment d'apprécier si cette communication externe génère un sentiment d'identification pour l'ensemble des profils ciblés et si l'information est claire et compréhensible. Au-delà des effets pour les seniors, l'évaluation analyse si les supports favorisent l'adhésion et l'envie des partenaires locaux pour participer à la mise en œuvre du Programme.





## 7.1 - UNE COMMUNICATION MULTI-CANAL AYANT POUR OBJECTIF DE TOUCHER UN LARGE PUBLIC

### 7.1.1 - Les ASEPT déploient une gamme d'outils variés pour présenter l'offre du PRIP aux seniors et aux partenaires locaux

Les ASEPT disposent d'un ensemble d'outils de présentation des ateliers, harmonisés au niveau de l'Aquitaine et respectant une charte graphique commune.

Ces outils prennent la forme de flyers, d'affiches, d'invitations et de communiqués de presse. Ils sont diffusés auprès des partenaires du PRIP pour que ces derniers relaient l'offre auprès des seniors ou sont distribués lors d'évènements (cf. 7.1.3). Ils sont également disponibles sur le site internet des ASEPT afin que tous les acteurs locaux puissent s'en saisir. Les communiqués de presse sont diffusés aux correspondants locaux de la presse régionale, qui relaient régulièrement les actions des ASEPT.

En complément de ces supports de communication « traditionnels », le PRIP s'attache à développer de façon plus importante sa communication digitale et audio-visuelle :

- Les ASEPT disposent de sites internet récents et dynamiques ;
- Elles rédigent et envoient trimestriellement ou semestriellement des newsletters, qu'elles diffusent par mail à leurs contacts (seniors et partenaires) ;
- Elles font aussi un effort important pour communiquer via les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) depuis 2019 ;
- Une vidéo promotionnelle du Programme a été réalisée en 2019. Elle a été mise en ligne sur YouTube et sur les sites des ASEPT, et elle est aussi utilisée pour présenter le PRIP aux partenaires ;
- Les ASEPT sont sollicitées ponctuellement pour des interviews sur des radios locales et y répondent favorablement. Ainsi, l'ASEPT Gironde a participé à cinq émissions de radios (Mélodie FM à Libourne, Plage FM à Andernos-les-Bains, Aqui FM qui couvre le Médoc), l'ASEPT Sud Aquitaine à une émission de France Bleu Béarn et l'ASEPT Périgord Agenais à une émission sur Liberté FM (Dordogne).

### 7.1.2 - Au niveau départemental, les ASEPT participent à de nombreuses initiatives locales pour promouvoir l'offre du PRIP

En plus de leur communication (articles de presse, flyers, affiches, etc.), les ASEPT s'attachent à accroître la visibilité de leur action auprès du grand-public, des acteurs locaux et des professionnels en participant à des initiatives locales reconnues sur les départements. Ces espaces permettent d'élargir la démarche de sensibilisation aux enjeux de la prévention primaire et du « bien vieillir » à un public plus nombreux.

La présence des ASEPT se formalise de la manière suivante :

- Tenue d'un stand, démonstration d'ateliers par des animateurs ASEPT, animation de réunions thématiques pour les manifestations ou les forums ;
- Présentation du parcours de prévention dans les réunions type « Assemblée Générale ».

À ce titre, les ASEPT étaient présentes en 2019 lors de 81 salons et forum locaux destinés au grand public. Ces évènements étaient principalement organisés par les partenaires institutionnels ou des professionnels de la thématique du « bien vieillir ». Il pouvait s'agir des Forums seniors, de conférences organisées par des partenaires, de spectacles ou encore d'Assemblée Générale de partenaires.

### 7.1.3 - Au niveau régional, les caisses de retraite organisent des évènements et mobilisent leurs partenaires pour favoriser l'accès à l'information sur le « bien vieillir » et faire connaître l'offre du PRIP

En complément des initiatives locales auxquelles les ASEPT participent, les caisses de retraite organisent des évènements tels que des salons, des forums ou encore des spectacles musicaux autour de la thématique du « bien vieillir ».

Les objectifs de ces évènements sont de :

- S'appuyer sur un évènement marquant pour « capter » un public qui connaît mal les caisses de retraite et valoriser leur positionnement sur la problématique du « bien vieillir » ;
- Faire connaître et positionner clairement les ASEPT comme les structures de référence proposant des actions sur la prévention santé des seniors ;
- Rencontrer les retraités, leur transmettre des informations sur le « bien vieillir » et les pousser à s'inscrire aux ateliers ;
- Présenter les partenariats et les actions mises en œuvre sur le territoire dans le cadre des « Programmes Coordonnés » notamment (voir partie Cohérence Externe).

Concrètement en 2019, les caisses de retraite ont poursuivi le spectacle musical intitulé « Avant j'étais vieux » auquel les ASEPT étaient à chaque fois associées (tenue d'un stand). Depuis son lancement en 2017, ce projet artistique utilisé comme vecteur des messages de prévention a su enchanter plus de 23 000 spectateurs aquitains avec 81 représentations. On peut aussi citer l'organisation du colloque Aidants-aidés à Dax, dans les Landes, qui a associé l'ASEPT Sud Aquitaine.



## 7.2 - DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ATTRACTIFS MAIS UNE OFFRE DE PRÉVENTION GLOBALEMENT MÉCONNUE DES RETRAITÉS AQUITAINS, CE QUI INTERROGE SUR LE CANAL DE DIFFUSION À MOBILISER

### 7.2.1 - Les seniors participants aux actions du PRIP connaissent les ateliers grâce à plusieurs sources d'information

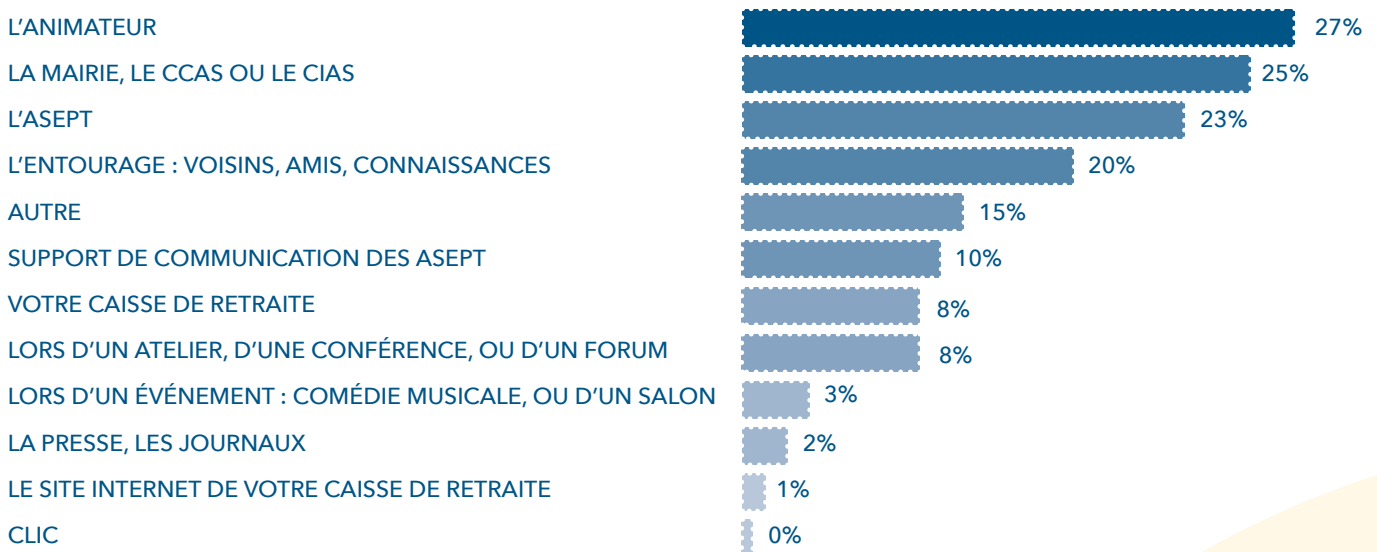
Les ASEPT communiquent les informations sur les ateliers via plusieurs canaux comme exposé plus haut, mais les entretiens menés avec les responsables ASEPT et l'analyse documentaire font apparaître l'absence d'un plan de communication externe formalisé. Ce manque de formalisation n'empêche pas la diffusion de l'information : celle-ci semble se faire de façon pragmatique, sur le terrain, au gré des réunions et des partenariats noués.

Les diverses données recueillies par la présente évaluation démontrent bien que ce sont les acteurs locaux partenaires du PRIP qui sont les principaux vecteurs d'information sur les ateliers.

À la question « comment avez-vous connu l'atelier ? », les participants aux ateliers répondent plus d'une fois sur deux qu'ils ont connu l'atelier par la mairie, le CCAS ou l'animateur. La notoriété des ASEPT se développe aussi puisqu'elle s'installe en troisième position des vecteurs d'information (36% si l'on ajoute les supports de communication des ASEPT et la participation à des événements). De plus, l'entourage apparaît comme un vecteur important d'information : 20% des participants sont venus sur les conseils d'un proche. Dans cette perspective, il est essentiel que les participants aux ateliers soient toujours satisfaits et prêts à en faire la promotion autour d'eux.

D'autres sources d'information contribuent dans des proportions moindres à faire connaître l'offre du PRIP. Caisses de retraite, médias, chacun apporte néanmoins sa pierre à l'édifice car c'est bien la multiplicité des relais d'information qui permet de toucher le plus de retraités.

### COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ATELIER DE PRÉVENTION ? (RÉPONSE DES PARTICIPANTS AUX ACTIONS 2019)



## 7.2.2 - L'offre de prévention des ASEPT reste méconnue des retraités aquitains en général

Le dispositif d'évaluation a interrogé des retraités aquitains, sélectionnés sur des listes fournies par les caisses de retraite, et non pas sur des listes de participants aux ateliers. Les éléments recueillis lors de ces focus groupes senior font apparaître que la majorité des retraités n'ont pas connaissance de l'offre de prévention portée par les caisses de retraite : seulement 7,1% des seniors interrogés ont déjà participé à un atelier de prévention.

À l'exception d'une minorité de personnes ayant déjà mobilisé l'offre, les focus groupes ont mis en exergue le manque de connaissance relatif à l'existence de cette offre pour la majorité des participants : « *Il n'y a pas d'info* », « *je ne connais pas* » ; « *c'est très bien mais je ne savais pas que ça existait. J'ai dû rater un truc, il doit manquer de la publicité* ».

À ce titre, plusieurs canaux de distribution de l'information ont été cités par les participants pour améliorer la connaissance de l'offre :

→ Plusieurs personnes proposent que les acteurs et institutions locaux soient des portes d'entrées pour la diffusion de l'information (mairies, centres communaux d'action sociale, etc.). Il a également été suggéré que le maire et les acteurs politiques puissent relayer l'information directement auprès des personnes concernées dans les petites communes. Le bulletin municipal a également été mentionné ;

→ Les professionnels de santé, du médico-social ou du social semblent également être des acteurs privilégiés pour diffuser cette information de façon indirecte ou directe. En effet, les participants suggèrent de diffuser les informations dans les salles d'attente des médecins. En outre, les médecins, infirmiers libéraux, auxiliaires de vie ou toute autre profession en contact direct avec les personnes âgées peuvent orienter les individus vers ces ateliers de prévention. Ces professionnels ont une légitimité pour proposer de tels ateliers à leurs patients ;

→ De nombreux participants ont cité les associations car celles-ci sont en contact avec des personnes âgées dans le cadre de leurs activités ;

→ Une diffusion moins ciblée et plus générale a été proposée avec une diffusion via internet ou les journaux locaux.

## 7.2.3 - Les supports de communication sont compris des seniors mais les références à la prévention peuvent constituer un frein à l'adhésion des seniors au Programme en marquant un point d'entrée dans la vieillesse

Tout d'abord interrogés sur l'attractivité et la clarté des flyers et des affiches présentant les ateliers, les retraités les ont trouvés dynamiques et explicites. Les échanges recueillis lors des focus groupes font en effet apparaître que le contenu des supports de communication est bien compris.

Certains seniors indiquent que ces supports suscitent leur adhésion, d'autres regrettent en revanche que certains termes employés soient trop négatifs et trop infantilisants, pouvant provoquer un effet « repoussoir » pour ces personnes. En effet, les échanges menés lors de ces entretiens ont mis en lumière le caractère déterminant des modalités de communication et de présentation du Programme.

Les références aux risques (risque de chute, risque d'isolement, risque de perte de la mémoire...) ou l'emploi de termes perçus comme négatifs ou trop médicaux freinent l'adhésion des personnes en soulignant leur entrée dans la vieillesse : « *c'est le titre qui est un frein* », « *vieillir* », « *vieillesse* », « *nutrition* », « *gestes et posture* », « *on nous prend pour des grabataires* ».

À ce titre, certains participants aux focus groupes ont donné quelques pistes de réflexion pour rendre l'offre plus attractive : le mot « *sport* » est préféré à « *gestes et postures* », celui de « *cuisine* » à « *nutrition* », changer le titre « *bien vieillir* » par « *comment passer une bonne retraite* ». L'enjeu est d'éviter tous les termes faisant référence à l'éducation à la santé ou à la prévention et de privilégier une approche plus positive.

Les seniors ont aussi commenté les photos et images présentes sur les supports papiers. Alors que certains seniors sont favorables à une image représentant des personnes âgées heureuses et en formes, d'autres n'apprécient pas cette « *mise en scène* » : « *je trouve que toutes ces personnes âgées en bonne santé, ça fait très commercial, on dirait une pub* ».

Ensuite, si la forme des outils de communication est jugée globalement satisfaisante, sur le fond du message, les avis des retraités sont plus mitigés. En effet, les éléments recueillis lors des focus groupes suggèrent que si une partie des participants se sent concernée par

l'offre de prévention présentée et souhaite y participer, une autre partie ne se considère pas comme la cible de ces ateliers. Pour eux, les ateliers du PRIP s'adressent à des personnes plus âgées et plus fragiles : « *Pour l'instant je ne ressens pas le besoin* », « *pour les personnes qui ont des troubles physiques ou mentaux, ils peuvent trouver des solutions dans ces ateliers* », « *Moi ça m'intéresserait beaucoup la sophrologie et la mémoire pour y emmener ma mère* », « *[j'irai] pas pour le moment. C'est pour les autres plus âgées que moi* ».

#### 7.2.4 - La communication externe adressée aux partenaires locaux est jugée claire et attractive

Les partenaires locaux qui mettent en place des actions avec les ASEPT ont aussi été interrogés via un questionnaire sur l'attractivité et la clarté des supports de communication du PRIP.

La totalité des répondants ayant exprimé leurs points de vue sur les supports de communication (42 avis) émet un jugement très positif. Les principaux items cités spontanément sont : « *Très bons* » (33%), « *clairs* » (21%), « *complets et détaillés* » (14%), « *esthétiques et attrayants* » (12%).

Ainsi, la clarté du message n'est pas un frein pour la mise en place des ateliers : le message est compris et donne envie aux partenaires de s'engager aux côtés des ASEPT dans le déploiement du Programme. Le questionnaire qui leur a été adressé pour l'évaluation fait apparaître d'autres freins, plutôt d'ordre logistique :

- Le manque de participants et la difficulté à mobiliser les personnes âgées sur la prévention (9 réponses) ;
- Le manque de disponibilité des salles (7) ;
- Si les actions n'étaient plus financées (6) ;
- L'engagement dans la durée et la contrainte de participer à la totalité des séances (4) ;
- L'offre déjà existante sur le territoire, dans un souci de cohérence externe (3).



Photo : Bigstock



# CONCLUSION

## POINTS FORTS

- Une communication externe multicanal qui fonctionne bien, autant pour toucher les seniors que les partenaires locaux : la multiplicité des vecteurs d'information permet à chacun de se retrouver dans au moins un des supports (papier, numérique, bouche-à-oreille, mairie...).
- Un message clair et bien compris.

## MAIS

- Une offre de prévention qui demeure peu connue par les retraités aquitains.
- Une absence de formalisation de plan de communication externe.
- Un manque de compétence en communication (voir partie Moyens des ASEPT) et de temps à y consacrer.
- Un manque de synergie entre la communication externe et l'enjeu de notoriété pour les caisses de retraite (voir partie Notoriété).

## RECOMMANDATIONS

- **Se doter d'une compétence / expertise et disposer de temps à consacrer à la communication**
- **Se doter d'un plan de communication externe du Programme** et de moyens pour le construire et le mettre en œuvre incluant notamment :
  - Un accompagnement aux outils de communication numérique (Facebook, Twitter ...);
  - Un renforcement des partenariats avec les médias locaux ;
  - Un renforcement de l'implication des institutions dans la communication externe : s'appuyer sur la notoriété des caisses de retraite auprès des assurés pour toucher de « nouveaux » seniors ;
  - Une vigilance particulière des outils à mobiliser pour cibler la communication sur les profils les moins touchés (cf. thème Accessibilité par « profils »).





Affiche du spectacle « Avant j'étais vieux », 2019





8

# ADÉQUATION AUX BESOINS ET AUX ATTENTES



## QUESTION ÉVALUATIVE

Les actions proposées dans le cadre du PRIP correspondent-elles aux besoins (actuels ou à venir) ou aux attentes des personnes âgées ?

Définition : Cette question interroge la capacité du Programme à proposer des thématiques d'ateliers intéressantes pour les personnes âgées. Il s'agit d'étudier si les actions du PRIP répondent d'une part aux attentes exprimées par les publics cibles -celles-ci pouvant être diversifiées en fonction des profils- et d'autre part aux problématiques de prévention santé relevées au niveau régional et local.



## 8.1 - UNE PRÉVENTION MULTIDIMENSIONNELLE COMPOSÉE D'UNE OFFRE LOCALE INNOVANTE PROPOSÉE EN COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE SOCLE NATIONALE

### 8.1.1 - Le Programme déploie l'offre socle de prévention des caisses de retraite développée au niveau national

Le PRIP déploie dans son offre de prévention les actions qualifiées d'offre « socle » en prévention. Ces actions découlent d'un travail réalisé au niveau de la Caisse Centrale MSA et de la CNAV dans le cadre de la convention nationale sur le Bien Vieillir. Elles portent sur les principaux déterminants du Bien Vieillir : activité physique, alimentation et simulation cognitive. Les instances nationales produisent des référentiels et des kits pour déployer ensuite les actions au niveau local.

Actuellement, les ateliers Mémoire, les ateliers Form'Équilibre, les ateliers Bienvenue à la retraite, les ateliers Nutrition Santé Seniors, les ateliers Vitalité, les ateliers Bien Vieillir et les Conférences-Débat rentrent dans ce cadre. Ce sont donc des actions qui sont également réalisées dans d'autres régions de France.

### 8.1.2 - La dynamique d'innovation du Programme vise à compléter l'offre nationale pour répondre le mieux possible aux besoins des seniors aquitains

Les ateliers constitutifs de l'offre socle nationale ne sont pas exhaustifs et s'accompagnent localement du développement d'une offre complémentaire innovante. L'objectif de cette dynamique d'innovation locale est de faire correspondre, le mieux possible, son offre de services aux attentes et aux usages des retraités :

→ En diversifiant l'offre et donc en multipliant les points d'entrée possibles dans un parcours de prévention : plus les thématiques sont nombreuses, plus la probabilité d'intéresser les personnes âgées est grande ;

→ En abordant le plus de facteurs possibles pour un vieillissement en bonne santé : les actions d'initiatives locales abordent le bien-être, le logement, le numérique, le lien social, ... qui sont autant de déterminants essentiels pour la préservation de l'autonomie et qui ne sont pas directement abordés dans l'offre nationale.

Pour porter cette dynamique d'innovation, le CODIR a mis en place un Groupe Innovation inter-régimes. Cette instance est composée des responsables ASS des caisses de retraite fondatrices, et de CAP Seniors, et œuvre pour développer de nouvelles actions (innovation de « produit » comme un nouvel atelier, un nouveau spectacle...) ou de nouveaux modes de communication. Par exemple, une réflexion est menée sur la communication auprès des publics les plus éloignés de la prévention.

À ce titre, l'année 2019 a été marquée par l'intégration de trois nouveaux ateliers dans le Programme. Il s'agit des ateliers Numérique, des ateliers Bien chez soi et des ateliers Yoga du rire.



## 8.2 - UNE OFFRE D' ACTIONS DIVERSIFIÉE ET ÉVOLUTIVE PERMETTANT DE COUVRIR LA MAJORITÉ DES BESOINS ET DES ATTENTES DES SENIORS

### 8.2.1 - La diversité des thématiques traitées dans le cadre du PRIP permet de prendre en compte un nombre important de préoccupations de la vie quotidienne et de déterminants du « bien vieillir »

L'offre du PRIP se compose de 12 ateliers, proposés sous la forme d'un parcours de prévention (cf. 10.1.1) et organisés autour de plusieurs thématiques de la prévention :

- La santé et la forme avec les ateliers Vitalité, Bien-Vieillir et Nutrition ;
- Le bien-être physique et la qualité de vie par le biais des ateliers Form' Bien être et Bienvenue à la retraite ;
- L'activité physique via les ateliers Form'Équilibre et Équilibre et vous (Résidences Autonomie) ;
- La mémoire et de manière plus globale les fonctions cognitives à travers les ateliers Peps Eureka et Mémo Forme (Résidences Autonomie). ;
- L'adaptation du logement et prévention des chutes avec les ateliers Bien chez soi ;
- Le bien-être moral et la santé perçue via les ateliers Yoga du Rire ;
- La fracture numérique et le lien social à distance avec les ateliers Numérique.

L'analyse des éléments recueillis auprès des seniors met en évidence une bonne adéquation entre les thématiques traitées dans le cadre du PRIP et les préoccupations ou besoins identifiés par ces derniers. En effet, lorsqu'ils ont été interrogés sur les dimensions qui pouvaient renvoyer à des difficultés ou à des préoccupations en lien avec la retraite ou le vieillissement, les participants aux focus groupes n'ont pas cité de besoins qui ne seraient pas couverts par l'offre du PRIP. Ils ont à ce titre identifié comme préoccupations majeures :

- L'évolution des revenus et la baisse du pouvoir d'achat : « *la perte en pouvoir d'achat à la retraite implique une nouvelle gestion de ses revenus et de son épargne* » ;
- L'évolution de l'état de santé, voire du rapport à l'autonomie : « *la maladie, les capacités diminuent* » ;

« *dans 5 ou 6 ans, on ne pourra pas rester à la maison comme ça* ». Ces évolutions impliquent des prises de décisions qui sont difficiles et sources de préoccupations : « *on a des décisions difficiles à prendre pour soi et pour ses proches* ». Au-delà de l'évolution des capacités physiques, les seniors indiquent craindre les conséquences de cette évolution sur leur quotidien (les contraintes, la perte d'autonomie, l'isolement, etc.) ;

→ L'isolement et la solitude. Plusieurs personnes identifient ce risque autour d'eux, notamment dans les zones rurales : « *dans les villages, il y a quand même une très grande solitude* ». Le risque n'est également pas totalement absent pour les habitants âgés des zones urbaines, notamment pour les personnes éloignées de leurs proches. Cette solitude peut également toucher les personnes ayant nouvellement emménagé dans la région pour leur retraite ;

→ Le deuil, qui est un risque qui peut fragiliser fortement les personnes âgées. Ainsi le veuvage marque une véritable rupture dans la vie des retraités : « *ça perturbe moralement j'aurais plus envie [de faire toutes ces activités]* » ;

→ La dématérialisation des services publics, qui est une problématique et préoccupation forte pour les personnes âgées (notamment les plus âgées) et qui pourrait engendrer un risque de marginalisation. Plus généralement, cette crainte met en évidence une peur de « décrochage », parfois associée à un sentiment d'injustice ou de mépris social lorsque les personnes ont le sentiment que les évolutions sociétales ne considèrent pas les besoins des personnes âgées.

Cette adéquation entre les thématiques de l'offre de PRIP et les besoins des seniors s'est confirmée lorsque l'offre de prévention a été présentée aux participants des focus groupes. En effet, à la suite de la diffusion des flyers de présentation des ateliers du PRIP, les participants n'ont pas relevé de thématique couverte par les ateliers qui ne serait pas intéressante dans l'absolu. Il a été suggéré d'axer certaines thématiques sur la levée des contraintes au « Bien vieillir » tels que le numérique ou la gestion du budget : « *Si les personnes âgées aiment bien manger et qu'elles ont des contraintes financières fortes alors il faut faire un atelier sur comment bien manger en faisant des économies* ».

### 8.2.2 - Les seniors expriment un intérêt variable pour les ateliers du PRIP, en fonction de leurs thématiques

Les éléments recueillis auprès des seniors aquitains suggèrent un niveau d'intérêt variable pour l'offre du PRIP en fonction des individus : si certains participants reconnaissent l'intérêt de l'initiative mais ne considèrent pas être les cibles des ateliers (voir partie Communication externe), d'autres participants indiquent être intéressés par les ateliers du PRIP, en fonction de leurs thématiques.

Ces personnes ont indiqué se sentir plutôt concernées par l'offre de prévention présentée, laquelle suscite une envie de participation : « *cela donne envie de participer* » ; « *[si un atelier s'organise dans votre commune demain, vous vous inscrivez ?] oui tout à fait !* ».

Cependant le niveau d'intérêt pour l'action de prévention est variable en fonction des thématiques des ateliers. En effet la thématique est jugée intéressante par les participants si :

→ Elle fait écho à des besoins identifiés par les personnes ou à une préoccupation forte (par exemple : la perte de la mémoire). Les seniors ayant déjà connu une situation de fragilité importante (maladie notamment) se montrent ainsi plus intéressés ;

→ Elle fait écho à un intérêt personnel. Le facteur principal suscitant l'adhésion est l'intérêt portée à la thématique de l'atelier, qui doit être vécu comme une activité de loisir ou occupationnelle plaisante. Pour les seniors interrogés, l'action de prévention se positionne sur le marché des loisirs, ce qui apparaît tout à fait cohérent :

- Avec la manière dont ces activités sont positionnées dans le quotidien d'une personne autonome ;
- Avec la perception de la retraite comme une étape de vie dénuée au maximum de contraintes, dédiée à la liberté de faire ce que l'on veut, quand on le veut.

L'analyse des demandes d'inscription des seniors à la suite d'événements ou conférences sur lesquels les ASEPT sont présentes (voir partie Communication externe) confirme cet intérêt variable des seniors pour l'offre du PRIP, en fonction des thématiques des ateliers.

En effet, à la suite des 47 spectacles musicaux organisés par les institutions entre 2017 et 2019 et sur lesquels les ASEPT étaient à chaque fois présentes pour promouvoir l'offre du PRIP : 23 % des spectateurs étaient intéressés pour participer à un atelier du PRIP (3 230 inscriptions sur 14 134 spectateurs).

Corroborant les observations précédentes, les ateliers dont la thématique fait écho à une fragilité ou une préoccupation forte sont les plus demandés par les seniors : l'atelier PEP'S Eureka apparaît comme étant l'atelier le plus attractif (46 % des inscriptions). Viennent en suivant les ateliers du Bien vieillir (37 %), Form' Bien être (36 %), Form'Equilibre (35%) et les conférences débat (33%). Plus généralement, les ateliers historiquement liés à la prévention restent les plus attractifs.

Notons que cet intérêt pour les ateliers du PRIP se retrouve également parmi les 1 579 participants déclarés par les ASEPT à une conférence débat en 2019 où près de 1 sur 2 s'est montré intéressé pour participer à un atelier du PRIP.

### 8.2.3 - Les participants ont des attentes variées, principalement centrées sur le contenu de la thématique et la recherche du lien social

Les éléments recueillis auprès des participants aux ateliers du PRIP suggèrent que les motivations de participation des seniors sont variables selon les participants.

Logiquement, les attentes premières des participants sont en lien direct avec les thématiques de chacun des ateliers : apprendre de nouvelles choses, disposer des bons outils, de recettes « miracles » pour rester en bonne santé et se maintenir en forme, « avoir les clefs, les bons réflexes ».

En seconde position, la possibilité de faire le point et de se rassurer sur ses propres capacités dans le domaine concerné (physique pour les ateliers « Form'Équilibre » ou cognitives pour les ateliers mémoire) ou de ses connaissances sur le sujet concerné apparaissent comme une motivation de participation.

Au-delà de l'intérêt pour la thématique, la recherche du lien social est une motivation moins marquée (42% des réponses au questionnaire participant) mais qui reste fondamentale, comme l'expriment certains participants : « nouvelle dans la région, cela m'a permis de rencontrer d'autres personnes », « sortir de la maison ».

Notons que les attentes initiales ne sont pas forcément identifiées par les seniors. En effet, la majorité des participants aux focus groupes, a déclaré avoir participé à un premier atelier par curiosité (« pour voir, sans conviction ») et a été ensuite convaincu du bienfondé et de l'apport de l'atelier. Les seniors semblent également très satisfaits du format proposé qu'ils jugent ludique, convivial et adapté.

ATTENTES INITIALES	% DE PARTICIPANTS AYANT MENTIONNÉ CETTE ATTENTE	% DE PARTICIPANTS ESTIMANT QUE L'ATELIER A RÉPONDU À CETTE ATTENTE
APPRENDRE DES CHOSES	69%	99%
RESTER EN BONNE SANTÉ	64%	97%
FAIRE LE POINT SUR CES CAPACITÉS	53%	98%
PRÉSERVER SON AUTONOMIE	46%	99%
RENCONTRER DE NOUVELLES PERSONNES	42%	99%
REPRENDRE CONFIANCE EN SOI	29%	97%

Seule une part restreinte des participants aux focus groupes est venue aux ateliers dans une démarche de prévention santé : « *C'est une histoire d'âge mais si on peut arranger les choses* », « *les années passent et malheureusement la santé n'est pas au top, on va essayer d'apprendre* ».

Pour d'autres, c'est le lien étroit et la confiance en l'animateur qui a conditionné la participation à l'atelier : « *J'y suis allé car c'était Marie qui animait* », « *je participerai à un autre atelier si c'est le même animateur* »... Il peut être difficile pour ces personnes d'aller vers d'autres ateliers (même hors-ASEPT) si l'animateur n'est pas le même.

Quelle que soit la motivation initiale de leur participation, les seniors sont, de manière générale, très satisfaits d'avoir participé aux ateliers du PRIP (niveau moyen de satisfaction de 9/10) qui dans 87% des cas, ont

répondu à leurs attentes. Plus précisément, lorsque les attentes initiales étaient mentionnées, les ateliers ont intégralement répondu aux besoins spécifiques (taux supérieurs à 97% sur l'ensemble des items).

Notons que près d'un senior sur dix abandonne en cours d'atelier. Si dans 64% des cas les motifs d'abandon ne sont pas précisés dans le système d'information des ASEPT, il semble que les seniors abandonnent principalement pour raisons médicales et dans une moindre mesure en raison d'une contrainte d'emploi du temps ou pour des raisons familiales. La non-réponse aux attentes ne semble pas être un motif d'abandon des participants.



## CONCLUSION

### POINTS FORTS

- Une approche multithématique du « bien vieillir » (activité physique, nutrition, mémoire...) qui permet non seulement de couvrir l'ensemble des déterminants du « bien vieillir » mais également de toucher un large public ayant des intérêts divers.
- Une offre qui, par sa forme (ateliers collectifs), concourt à créer du lien social de proximité, répondant ainsi aux besoins des participants qui recherchent dans les ateliers ASEPT, au-delà de la thématique, un moment de convivialité entre pairs.

### MAIS

- Un format d'atelier potentiellement moins attractif pour certains publics de seniors (jeunes, public isolé ...) dont la proportion à ce jour est difficile à mesurer.

### RECOMMANDATIONS

- Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité :
  - **Continuer les bilans évaluatifs pour mesurer l'adéquation entre l'offre proposée et les besoins et attentes** des seniors notamment sur les nouveaux ateliers ;
  - **Poursuivre les travaux engagés par le Groupe Innovation** permettant de maintenir la dynamique de renouvellement de l'offre.
- **Mener une réflexion sur les différents formats possibles des actions de prévention** (offres jeunes seniors, offres numériques...) pour répondre à des attentes potentiellement non couvertes à ce jour.



Photo : Développement de l'Atelier Numérique, innovation de 2019.





9

# ACCESSIBILITÉ ET MOBILISATION DES PERSONNES ÂGÉES



## QUESTION ÉVALUATIVE

Le Programme propose-t-il une offre de prévention accessible à l'ensemble des personnes âgées sur le territoire ?

Définition : Cette question interroge d'abord l'accessibilité géographique du Programme, c'est-à-dire sa capacité à proposer une offre de prévention en proximité, ou à une distance raisonnable, des lieux de vie des publics cibles. Au-delà de la distance objective, il s'agit d'analyser si l'éloignement peut constituer un motif de non-recours à l'offre. L'accessibilité est ensuite interrogée sous un prisme sociologique afin d'apprécier si le PRIP est accessible à tous les seniors, quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, CSP, mode de vie...).



## 9.1 - UN OBJECTIF INSTITUTIONNEL DE MAILLAGE TERRITORIAL ET D'ACCÈS POUR TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES SANS CONDITION PRÉALABLE

### 9.1.1 - Concernant l'accessibilité géographique, les ASEPT planifient leurs actions en considérant les territoires déjà couverts les années précédentes

L'offre de prévention du PRIP vise à répondre de la manière la plus harmonisée possible aux enjeux du vieillissement sur l'ensemble du territoire. Cela sous-entend que tout retraité doit pouvoir bénéficier de la même offre en prévention, et ce quelle que soit sa commune de résidence.

Pour atteindre cet objectif, les ASEPT :

- Planifient leurs actions de prévention en prenant en considération les réalisations des années précédentes ;
- Accordent une attention particulière à la couverture des territoires ruraux et des zones les plus enclavées.

Les ASEPT s'appuient sur différents outils locaux ainsi que sur leur connaissance du territoire pour planifier leurs actions en fonction du réseau des animateurs qu'elles ont constitué (voir partie Animation Territoriale) : certaines disposent d'une carte qui permet de localiser les animateurs, d'autres utilisent un fichier dans lequel elles ont noté les territoires d'intervention des animateurs et leur compétences, d'autres enfin indiquent « connaître » les territoires sur lesquels les animateurs interviennent.

### 9.1.2 - Concernant l'accessibilité sociologique, le recrutement des participants est réalisé sans ciblage préalable sur des segments de populations

Exception faite des ateliers « Bienvenue à la retraite » qui s'adressent uniquement aux personnes nouvellement retraités (6 mois à 2 ans) les ateliers de prévention s'adressent à tous les seniors retraités âgés de 55 ans ou plus, vivant à leur domicile, autonome et ne présentant pas de trouble cognitif. Cette ouverture d'accès est précisée dans les cahiers des charges de tous les ateliers. Cela répond à la volonté historique des institutions de ne pas réserver l'offre du PRIP à des segments de population qui seraient sélectionnés sur la base de critères de fragilité.

La constitution des groupes de seniors est réalisée

principalement et prioritairement à la suite de campagnes de promotion de l'action initiée par l'opérateur/animateur. Souvent, l'animateur qui finit un atelier en propose un en suivant, qu'il soit formé à l'animer ou non (renvoi vers un autre animateur en concertation avec l'ASEPT). Cette organisation favorise l'inscription des personnes sur une seconde action, et ces dernières apprécient de pouvoir rester avec des seniors qu'elles connaissent déjà.

La constitution des groupes de seniors peut aussi être réalisée directement par l'ASEPT à la suite de l'envoi de courriers d'invitation aux personnes déjà connues du Programme, ou à la suite d'une Conférence Débat ou d'une réunion de prévention. Les partenaires locaux - par exemple un CCAS- peuvent aussi aider ou constituer totalement le groupe via une campagne de communication locale (affichage, proposition aux seniors fréquentant le lieu habituellement...).



## 9.2 - UNE OFFRE DE PRÉVENTION ACCESSIBLE À L'ENSEMBLE DES PERSONNES ÂGÉES SUR LE TERRITOIRE MAIS DES DIFFICULTÉS À MOBILISER CERTAINES CATÉGORIES DE POPULATION

### 9.2.1 - Les personnes âgées ont une distance raisonnable à parcourir pour accéder aux actions de prévention, qu'elles habitent en milieu rural ou urbain, et quel que soit le type de l'action

Entre 2017 et 2019, les ASEPT ont mis en œuvre 3 617 actions de prévention sur 704 des 2 232 communes composant leur territoire d'intervention, selon le déploiement suivant :

- 2017 : 1 046 actions de prévention ont été organisées sur 378 communes, dont la moitié (190) était des communes rurales ;
- 2018 : 1 134 actions de prévention réalisées sur 418 communes dont la moitié (213) était des communes rurales et 169 n'avaient pas été touchées par une action du PRIP en 2017 ;
- 2019 : 1 437 actions de prévention réalisées sur 517 communes couvertes par le PRIP dont toujours la moitié (289) était des communes rurales et 157 n'avaient pas été touchées par au moins une action du PRIP en 2017 et 2019.

Ces éléments confirment que, conformément aux objectifs qui leurs sont fixés, les ASEPT planifient bien leurs actions en prenant en compte les réalisations des années précédentes et attachent une attention particulière à ce que l'ensemble du territoire, urbain et rural, soit couvert à moyen terme par une action du PRIP.

Elles offrent de ce fait, à l'ensemble des personnes de 55 ans et plus et résidant sur le territoire aquitain, une très bonne accessibilité géographique aux actions du Programme, et ce quel que soit leur milieu d'habitation (cf. carte).

En effet, entre 2017 et 2019 :

- Près de 90% de l'ensemble de la population de plus de 55 ans a pu ou aurait pu accéder en moins de 10 minutes (en trajet routier) à une action du PRIP ;
  - Près de 60% de l'ensemble des 55 ans ou plus aurait pu y accéder en moins de 5 minutes.
- Il est à noter que l'accessibilité à une action du PRIP

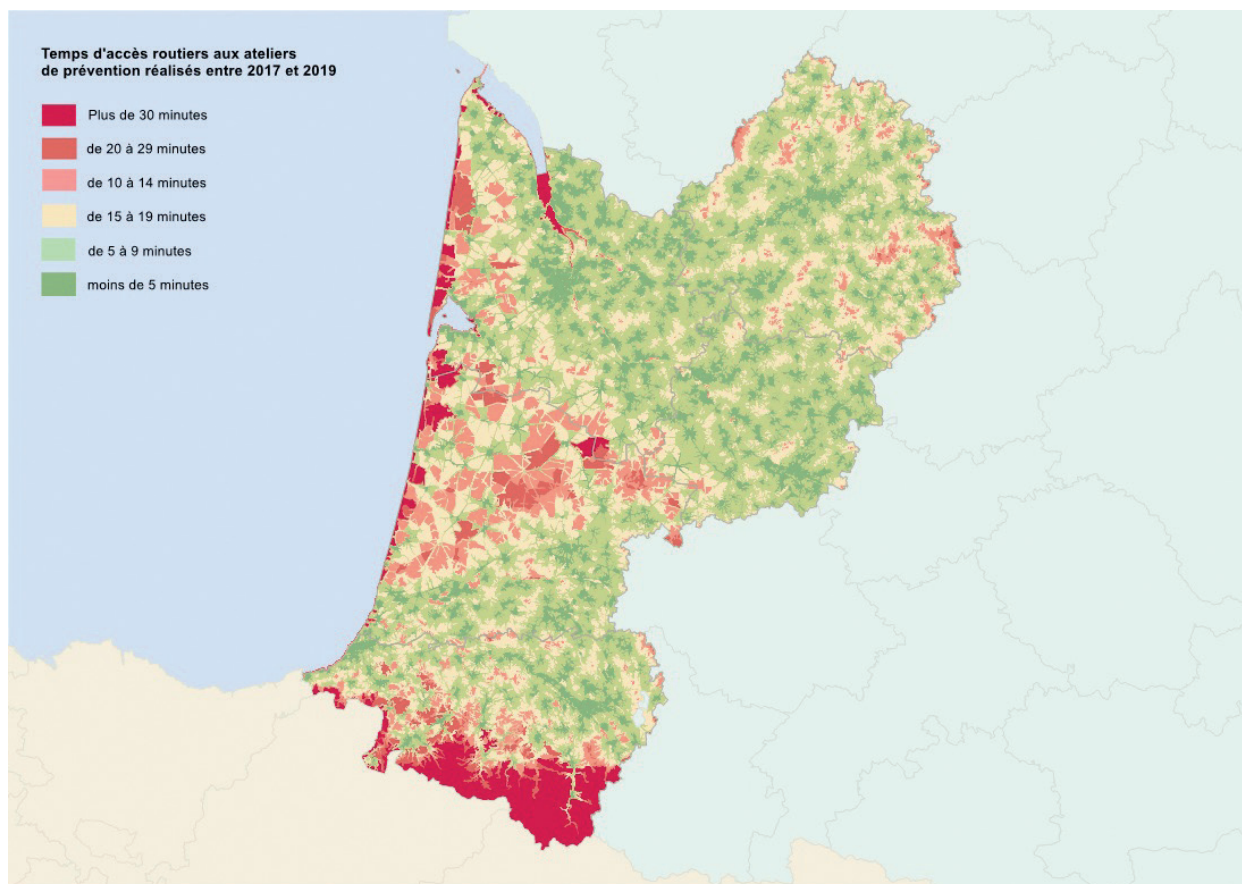
varie selon la densité de population des communes mais reste acceptable quel que soit le degré de densité de population des communes :

- Près d'un habitant sur deux résidant sur des communes denses ou de densité intermédiaire se situe à moins de 3 minutes, entre 2017 et 2019, d'une action proposée par les ASEPT et 90% à moins de 7 minutes ;
- À l'opposé, la quasi-totalité des habitants résidant sur des communes très peu denses a pu accéder à une action du PRIP en moins de 20 minutes sur cette même période, et la moitié en moins de 10 minutes.

Ces constats statistiques sont confirmés par le ressenti des participants aux actions du Programme : près de 90% des participants interrogés en fin d'atelier sont très satisfaits de la distance entre leur lieu d'habitation et le lieu de réalisation de l'atelier.

Pour les quelques seniors insatisfaits, la distance moyenne acceptable serait de 8,6 km. Pour les trois quarts d'entre eux, cette distance ne doit pas dépasser 12 km. Selon l'hypothèse d'une vitesse moyenne de 50 km/h en ville, ces 12 km acceptables correspondraient à un temps d'accès de 14 minutes.

## TEMPS D'ACCÈS ROUTIERS AUX ACTIONS DE PRÉVENTION RÉALISÉES ENTRE 2017 ET 2019



### 9.2.2 - Le maillage territorial par les ASEPT favorise l'inscription des seniors dans un parcours de prévention

L'accessibilité géographique doit faire écho à la notion de parcours de prévention (cf. 10.1.1). En effet pour qu'un retraité participe à un deuxième atelier, il faut que celui-ci soit proposé à une distance raisonnable de son lieu de vie.

Ainsi, pour l'ensemble des actions organisées par les ASEPT entre 2017 et 2019 (cf. graphique) :

→ Les seniors ont une distance raisonnable à parcourir pour accéder aux actions dites « historiques » du PRIP (conférences débats, réunion de sensibilisation, ateliers Form' Équilibre, Form' Bien être, Mémoire, Nutrition Santé Seniors), favorisant ainsi leur inscription dans un parcours de prévention en proximité de leur domicile ;

→ Les temps de trajets sont logiquement plus élevés pour les actions nouvellement intégrées dans le Programme (ateliers numériques, vitalité et Yoga du

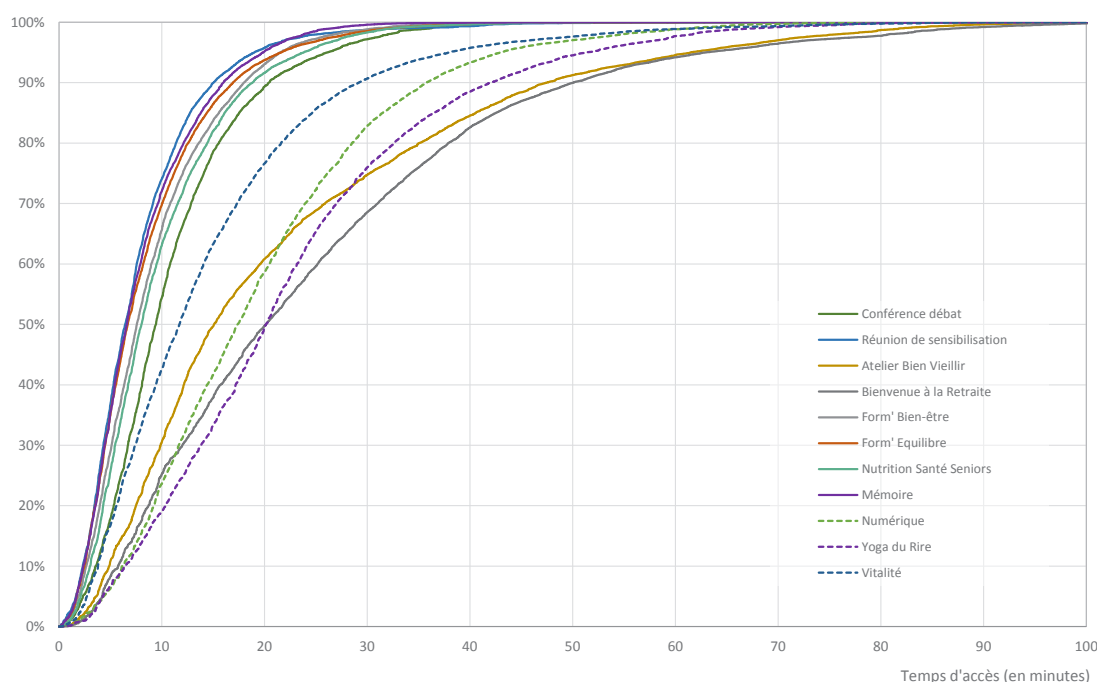
Rire), celles-ci n'ayant qu'une année de déploiement et étant encore dans une phase de montée en charge ;

→ Les temps de trajets sont également élevés pour les ateliers « Bienvenue à la Retraite ». Ceci s'explique par la nature de l'atelier en lui-même qui ne s'adresse qu'aux nouveaux retraités et au fait qu'il ne comporte que deux séances, ce qui fait que les participants sont prêts à augmenter la distance à parcourir.

### 9.2.3 - L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas un critère de sélection principale dans le choix du lieu de réalisation d'une action

Les conditions d'accessibilité au lieu de l'action peuvent constituer un éventuel frein à la participation d'un senior qui serait à mobilité réduite. Il apparaît en effet, lors des entretiens réalisés avec les animateurs et les ASEPT, que bien qu'étant un critère important, le choix du lieu d'organisation d'une action de prévention n'est pas conditionné à l'accessibilité de la salle en termes

## DISTRIBUTION DES TEMPS D'ACCÈS ROUTIERS AUX ATELIERS DU PRIP, POUR CHAQUE SENIOR RÉSIDANT EN AQUITAINE SUR LA PÉRIODE 2017 ET 2019



Lecture du graphique : sur le territoire de l'ex-Aquitaine, près de 90% des seniors de 55 ans et plus résidaient à moins de 20mn en voiture d'un atelier « Form' Équilibre » (courbe orange) réalisé entre 2017 et 2019

d'accès PMR<sup>1</sup>. Les ASEPT et les animateurs soulignent qu'il est déjà très difficile de trouver une salle disponible sur une commune et qu'ils n'ont souvent pas le choix de la salle qui leur est proposée.

Notons tout de même qu'une majorité des ateliers sont organisés dans des lieux qui semblent accessibles aux PMR (salles des fêtes, foyers des aînés ruraux ...). Les réponses au questionnaire participant confirment cette observation : parmi les 642 participants ayant répondu, plus de 90% ont indiqué être satisfaits de l'accessibilité de la salle où a été organisé l'atelier.

### 9.2.4 - Les difficultés de mobilité des seniors sont reconnues mais ne sont pas systématiquement solutionnées ou prise en compte lors de la réalisation d'un atelier

L'accessibilité à une action de prévention passe également par la prise en compte de la mobilité des seniors, surtout dans les milieux ruraux ou semi ruraux où cela peut constituer un frein à une éventuelle participation.

Lors des focus groupes seniors et particulièrement ceux organisés sur des territoires ruraux ou semi-ruraux, plusieurs participants ont souligné l'importance de prévoir des moyens de transport adaptés lors de l'organisation d'une action de prévention, notamment pour les personnes âgées isolées ou confrontées à des difficultés de mobilité. Sur la commune de Sainte-Foy-La-Grande par exemple, les seniors ont indiqué qu'il n'existait pas de transports en communs (« *On en revient au problème de la mobilité* »).

La question de la mobilité des seniors est une préoccupation des ASEPT mais les marges de manœuvre dont elles disposent sont contraintes par des offres très limitées sur le territoire. Les entretiens réalisés avec les animateurs et les ASEPT font cependant apparaître que des solutions sont mises en place au cas par cas, selon les besoins et les possibilités : recherche d'une solution de covoiturage avec d'autres participants, transport du senior par l'animateur ou encore orientation vers la plateforme de mobilité pour certaines communautés de communes de la Gironde.

1 Accès PMR : accès aux Personnes à Mobilité Réduite



### 9.2.5 - Le Programme attire des personnes âgées plus jeunes que la moyenne des seniors et en majorité des femmes

La mesure des caractéristiques sociodémographiques des personnes âgées participants montre que les ateliers du PRIP ont touché tous les profils de seniors en 2019 : toutes les catégories d'âges et de sexe sont représentées parmi les participants à un atelier du PRIP ainsi que tous les modes et conditions de vie, toutes les CSP et tous les régimes de retraite des seniors (cf. graphique).

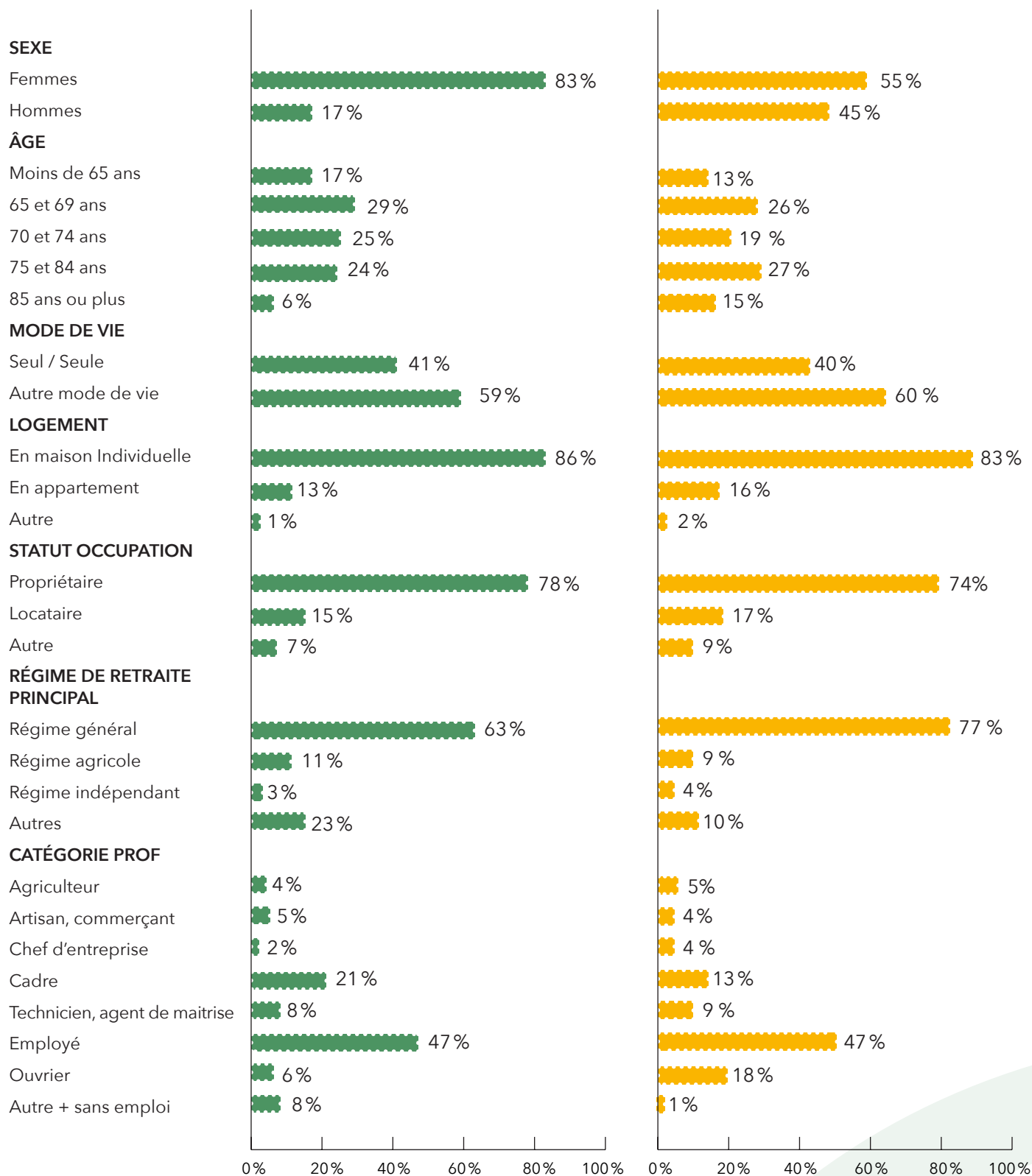
Notons cependant que la population des participants aux ateliers de prévention n'est pas représentative de la population des seniors en Aquitaine pour la plupart de ces critères. En effet, la comparaison des caractéristiques des participants avec celles des seniors en Aquitaine, étudiées par l'enquête régionale, montre que les ateliers du PRIP touchent un public plus jeune que la moyenne de la population des seniors en région et principalement des femmes (83% contre 55% en région). Cette sur-représentation des femmes dans la population des personnes âgées participantes se retrouve quelle que soit la classe d'âge : elles sont 81% parmi les participants âgés de moins de 65 ans, 85% parmi les 65-69 ans, 77% parmi les 70-74 ans, 88% parmi les 75-84 ans et 88% parmi les participants de plus de 85 ans.

Concernant l'âge, on constate une sur-représentation des personnes âgées de moins de 65 ans (17% contre 13% en région) ainsi que de celle âgées de 70 à 74 ans (25% contre 19% en région). À l'inverse, les personnes âgées de plus de 85 ans sont sous-représentées parmi les participants (6% contre 15%).

Concernant les autres caractéristiques démographiques, on note que la proportion des personnes propriétaires de leurs logements est légèrement plus importante chez les participants qu'en région. De même, les ressortissants du régime général représentent 6 participants sur 10 contre 77% dans la population régionale. Enfin, concernant les CSP, on observe une sous-représentation des ouvriers et une sur-représentation des cadres parmi les participants aux ateliers.



## CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE PRÉVENTION 2019 (EN VERT) ET DES SENIORS EN AQUITAINE (EN ORANGE)

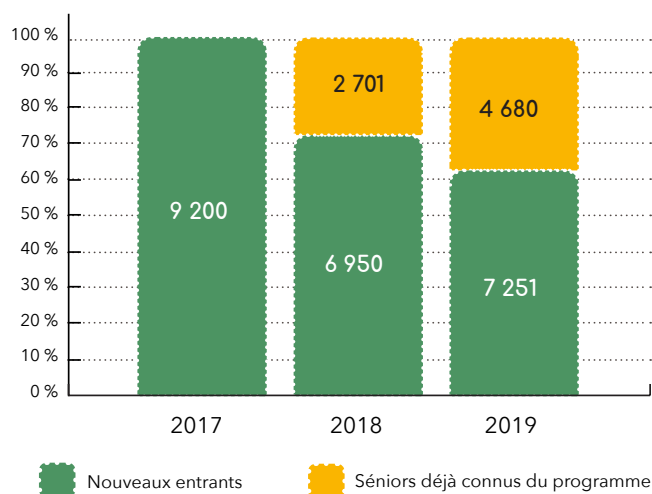


### 9.2.6 - L'incitation au « parcours de prévention » ne favorise pas le renouvellement des participants, posant la question de l'accessibilité à de nouveaux entrants dans le Programme

Au-delà de l'accessibilité géographique ou sociologique, la capacité du Programme à accueillir chaque année de nouveaux seniors peut être questionnée. En effet, la structuration même de l'offre du PRIP au sein d'un parcours de prévention (cf. 10.1.1) amène les seniors à rester dans le Programme une ou plusieurs années, créant de ce fait une base active de participants dans laquelle les ASEPT puisent pour compléter les groupes. Le risque est alors que cette base des participants soit de plus en plus fermée à l'intégration de nouveaux seniors dans le Programme, posant alors la question de l'accessibilité aux actions du Programme.

Les statistiques obtenues depuis la base SAPHIR semblent confirmer cette tendance. En effet, partant du principe que tous les seniors ont été intégrés dans le Programme en 2017 (ce qui est faux mais il n'y a pas d'historique disponible avant 2017 pour l'ensemble des ASEPT), il apparaît que 28% des participants aux actions 2018 étaient déjà connus du Programme. En 2019, cette proportion s'élevait à 40% en 2019.

### FILE ACTIVE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS DU PRIP, SELON LEUR STATUT DE PARTICIPATION DANS LE PROGRAMME





# CONCLUSION

## POINTS FORTS

- Une accessibilité géographique de grande qualité :
  - Les actions sont planifiées en tenant compte des lieux de réalisations des années précédentes ;
  - Une importance particulière est accordée aux territoires ruraux ;
  - Les participants mettent dans 8 cas sur 10 moins de dix minutes pour se rendre à un atelier.
- Une accessibilité sociologique du Programme constatée avec l'étude des profils des participants : tous les profils de seniors sont touchés par une action du PRIP, ce qui conforte la volonté historique des institutions d'avoir un programme de prévention ouvert à tous les retraités, sans ciblage préalable sur des segments de population.

## MAIS

- Une prise en compte de l'accessibilité des actions aux personnes à mobilité réduite imparfaite.
- Une sous-représentation de certaines catégories de la population dans les ateliers : les hommes et la CSP « ouvrier » sont nettement sous-représentés. Le PRIP attire aujourd'hui beaucoup plus de seniors jeunes, en majorité des femmes, et présentant en moyenne moins de facteurs de risque de fragilité. Cette sous-représentation peut questionner le rôle du PRIP dans la réduction des inégalités sociales de santé.
- Une file active de participants de moins en moins ouverte à de nouveaux entrants : les seniors entrent dans le parcours de prévention et participent à plusieurs ateliers, parfois au détriment d'autres retraités qui ne connaissent pas encore le PRIP.

## RECOMMANDATIONS

- **Accorder une attention particulière dans la communication** et lors de la constitution des groupes afin de toucher les profils de retraités sous-représentés.
- **Accorder une attention particulière à faire entrer de nouveaux participants dans le Programme** (taux de renouvellement de la file active).
- **Être vigilant à l'accessibilité des ateliers pour les personnes à mobilité réduite**



Photo : Bigstock

10

## IMPACT SUR LES PERSONNES ÂGÉES

### QUESTION ÉVALUATIVE

Le Programme a-t-il permis d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées participantes et de les inscrire dans un processus de vieillissement positif ?

Définition : Cette question interroge les effets produits par les ateliers du Programme sur les comportements et sur la qualité de vie des participants.



## 10.1. - UNE OFFRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION SOUS FORME DE « PARCOURS » VISANT À COUVRIR L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES DU « BIEN VIEILLIR »

### 10.1.1 - L'offre du PRIP est structurée sous la forme d'un parcours de prévention qui a pour objectif principal de rendre les seniors acteurs de leur vieillissement

Le PRIP s'inscrit dans une démarche de prévention primaire auprès des seniors visant à encourager l'adoption de comportements favorables à la santé physique, mentale et sociale. L'objectif du Programme est de rendre les retraités acteurs de leur santé en leur faisant prendre conscience de l'impact de leurs modes de vie sur leur santé :

- En renforçant ou en favorisant l'adoption de comportements protecteurs en santé ;
- En développant des connaissances ou en les approfondissant ;
- En acquérant des compétences psychosociales.

L'offre du PRIP est structurée sous la forme d'un « Parcours de prévention » au sein duquel le senior est invité à suivre plusieurs ateliers complémentaires les uns des autres : d'abord l'atelier Vitalité, puis l'atelier Équilibre,... même si l'ordre des actions à suivre n'est pas figé.

Le parcours de prévention repose sur trois principes :

- Il est construit à partir de thématiques abordant l'ensemble des dimensions du « bien vieillir » ;
- Il s'inscrit dans la durée afin que la démarche de prévention soit la plus efficace : les ateliers s'étalent ainsi sur 4 à 12 semaines ;
- Il s'inscrit dans une démarche positive de prévention.

### 10.1.2 - Les ateliers du PRIP visent à créer du lien social pour lutter contre l'isolement des personnes âgées

Au-delà des thématiques traitées par les différents ateliers, la manière dont ces ateliers sont déployés permet aux seniors de rompre avec l'isolement et de créer du lien social avec des personnes proches de chez eux.

L'ensemble des actions se déroule sous forme d'ateliers collectifs, avec une mise en application concrète dans la transmission aux participants. Le partage et l'échange via des techniques d'animation interactive développées en atelier sont le pivot de la convivialité qui doit présider tout au long des actions.

Rencontrer de nouvelles personnes, être en mesure d'échanger et de donner soi-même des conseils participent à l'amélioration de l'estime de soi et au renforcement de la confiance de chaque participant. La forme des actions de prévention - des ateliers collectifs conviviaux- concourt à l'appropriation des informations de prévention et à la mise en œuvre de nouveaux comportements favorables à un vieillissement en bonne santé.



## 10.2 - À LA SUITE DES ATELIERS, LES SENIORS ADOPTENT UN COMPORTEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ ET AMÉLIORENT LEUR QUALITÉ DE VIE QUOTIDIENNE

### 10.2.1 - Les personnes âgées participantes prennent conscience de l'impact de leur comportement sur leur santé

Au-delà de satisfaire les retraités et de leur permettre de passer des moments conviviaux, tout l'enjeu des ateliers de prévention est d'agir globalement sur leur qualité de vie, et plus spécifiquement sur les connaissances et comportements afin d'allonger la durée de vie en bonne santé.

L'interrogation des participants à la toute dernière séance des ateliers met en évidence leur intention de mettre en place des comportements favorables à la santé. Ce constat est largement partagé par les animateurs interrogés puisque 99% d'entre eux considèrent que les participants suivront ces conseils.

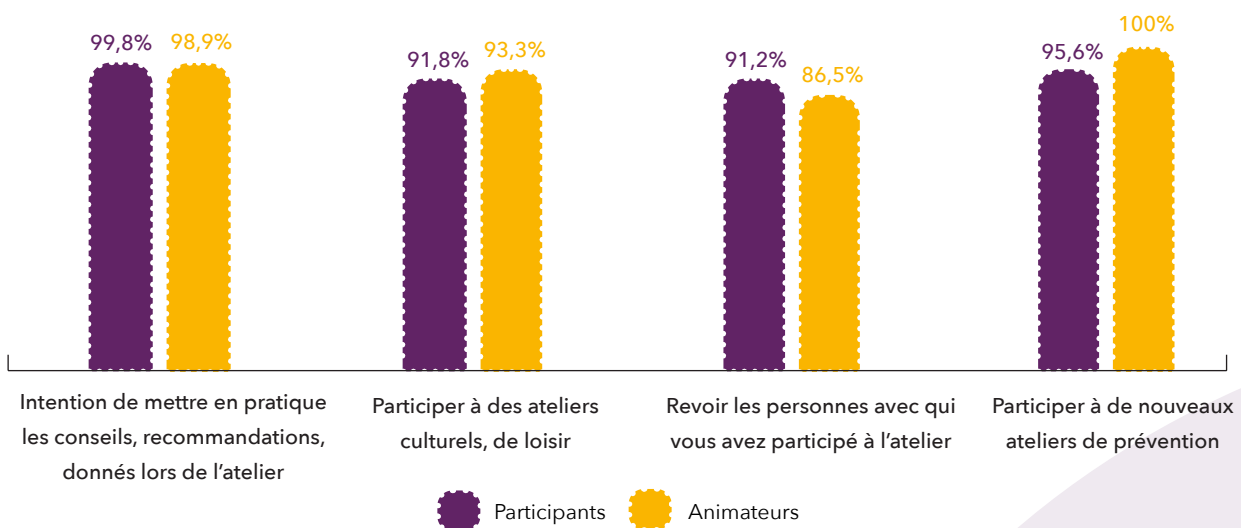
Dans le détail, concernant les pratiques culturelles et les loisirs qui maintiennent les liens sociaux, les avis sont similaires entre participants et animateurs. Plus de 9 participants sur 10 ont l'intention de participer à ce type d'activités. Une grande majorité (91%) a l'intention de maintenir les liens et relations sociales créés lors des ateliers. Pour les animateurs, bien qu'une majorité partage également cette vision, le résultat est moins unanime puisque 86,5% d'entre eux estiment que les participants ont l'intention de se revoir après l'atelier.

### 10.2.2 - Les seniors reprennent confiance en eux et mettent en pratique les conseils donnés lors des ateliers

Au-delà de « l'intention de », une majorité des participants consultés lors des focus groupes a déclaré avoir mis en pratique les recommandations et astuces donnés par les animateurs : « je fais attention à bien m'asseoir, à bien me baisser », « je bouge les pieds et les chevilles », « je prends des précautions sanitaires pour la conservation des aliments », « quand je fais les courses je lis les étiquettes », « j'ai des mémos mentaux pour retenir certaines choses ». Ils sont rassurés sur leurs capacités physiques et cognitives, et reprennent confiance en eux : « j'ai repris mon vélo », « j'ai pu me relever après une chute », « les ateliers (mémoire) m'ont rassuré, on appréhende mieux la vie future car la mémoire est là », « c'est un engrenage : on gagne en confiance, on sort plus » ... Une partie des participants précise que les ateliers permettent de rompre avec l'isolement, de ne plus se sentir seuls.

Selon les animateurs rencontrés pour la présente évaluation, les seniors comprennent l'intérêt de changer leurs comportements. Les ateliers rassurent les participants sur leurs capacités notamment pour la mémoire et les capacités physiques. Cela permet également aux personnes isolées de tisser du lien social.

### INTENTIONS SUITES AUX ATELIERS





En effet, au-delà d'une participation motivée par la thématique de l'atelier, le lien social apparaît également comme un élément moteur permettant de maintenir des liens existants (« groupe du club de gym », « on vient avec une amie ») et pour des personnes isolées en recherche de lien social, de créer de nouvelles relations.

La reprise de confiance en soi et le lien social apparaissent comme les facteurs moteurs d'un cercle vertueux contribuant à impulser une prise de conscience et une modification des comportements.

### 10.2.3 - Les participants souhaitent poursuivre et participer à d'autres actions de prévention

Une grande majorité (95%) des participants questionnés en fin d'atelier ont l'intention de suivre de nouveaux ateliers de prévention. Ils s'inscrivent ainsi dans un parcours de prévention leur permettant d'aborder toutes les dimensions et thématiques liées au vieillissement et de disposer ainsi d'un large panel « d'outils » favorables au Bien Vieillir.

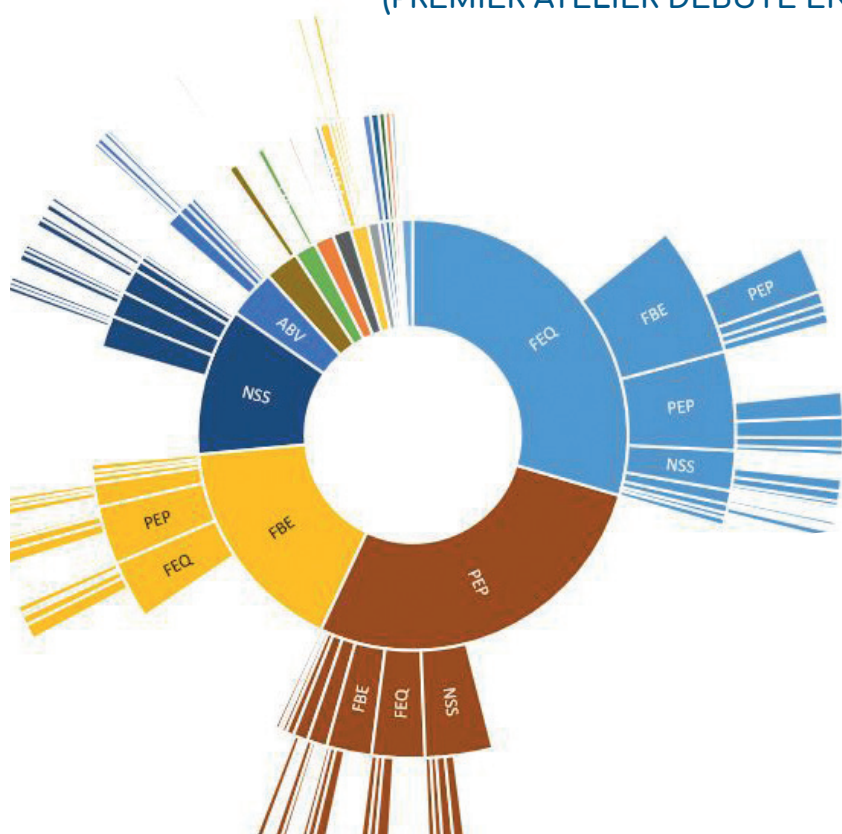
À noter que pour les animateurs interrogés par questionnaire, la totalité estime que les participants s'inscriront selon eux à d'autres ateliers.

En reconstituant les parcours des seniors ayant participé à un premier atelier en 2017 ou 2018, il apparaît que près de la moitié des participants (48%) ont effectivement continué le parcours vers d'autres thématiques. Les principales thématiques de suite correspondent aux ateliers « phares » du Programme : mémoire, nutrition, équilibre et bien-être. Cependant on constate que pour les ateliers mémoire (PEPS) le taux de poursuite est légèrement inférieur (40%) aux autres ateliers « phare » (55%).

### 10.2.4 - Les ateliers de prévention ne modifient pas radicalement le regard que porte les seniors sur le vieillissement mais en donnent une vision plus positive

L'impact recherché des actions du PRIP est à terme que les personnes âgées, par la préservation des capacités de la vie quotidienne et l'amélioration de leur qualité de vie, s'inscrivent dans un processus de vieillissement positif.

## PARCOURS DES PRIMO-PARTICIPANTS À UN ATELIER DE PRÉVENTION (PREMIER ATELIER DÉBUTÉ EN 2017 OU 2018)



FEQ : Form' Équilibre  
 PEP : PEP'S Eureka (mémoire)  
 FBE : Form' Bien-Être  
 NSS : Nutrition Santé Seniors

Lors de la dernière séance des ateliers de prévention, il a été demandé aux participants de citer un mot qu'ils associeraient au vieillissement. L'idée était d'utiliser ce verbatim pour faire réagir et discuter les seniors lors des focus groupes participants.

Parmi les 75 participants ayant répondu à la question, la moitié d'entre eux ont cité spontanément un mot associé négativement au vieillissement. La « douleur » (10%) et la « perte d'autonomie » (10%) sont les termes qui sont le plus souvent cités par les seniors. Citons également « la tristesse » (4%) et « la solitude » (4%) qui ont été ensuite les plus fréquemment cités.

À l'inverse, une autre moitié des 75 répondants à la question associe spontanément un terme positif quant au vieillissement. « L'épanouissement » et le « bonheur » sont les mots qui reviennent le plus fréquemment (7% respectivement), suivis de « l'accomplissement » et de « la sérénité ».

Lors des différents focus groupes, les participants ne font pas état d'une modification radicale de leurs perceptions du vieillissement à la suite des ateliers. Néanmoins, ils estiment que les ateliers leur ont permis de relativiser, d'analyser, de prendre du recul (« Ne plus avoir peur ») et de faire tomber les stéréotypes. Certains seniors expriment qu'« on ne se sent pas vieux, ce sont les autres », ou encore que « le vieillissement est un état d'esprit en général ».

Selon les animateurs rencontrés lors de la phase d'approfondissement, les ateliers sont une opportunité d'exposer d'autres perspectives aux seniors et de contrebalancer les représentations négatives liées au vieillissement : « On leur donne les clefs ». Les participants ont globalement peur de la dépendance et sont plus positifs en fin d'atelier : « ils voient plus le verre à moitié plein peut être... », « Au début ils disent on est venu pour faire plaisir, puis en fait ils sont convaincus de l'impact sur leur santé, ils le ressentent ».

## LA PERCEPTION DU VIEILLISSEMENT PAR LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE PRÉVENTION





Photo : Atelier Vitalité, Saint Antoine (47), 2019



## CONCLUSION

### POINTS FORTS

- Un impact positif des ateliers sur la qualité de vie des participants qui reprennent confiance en eux et qui mettent en pratique les conseils des animateurs.
- Une fonction de réassurance des ateliers auprès des participants qui semble avoir un effet « tremplin » vers un mode vie plus dynamique qui préserve leurs capacités et leur autonomie.
- Un impact des ateliers renforcé lorsqu'un participant participe à plusieurs actions du Programme.

### RECOMMANDATION

- Poursuivre les bilans évaluatifs en intégrant de manière systématique la mesure d'impact sur la qualité de vie des seniors, en particulier pour les nouveaux ateliers.



Photo : Atelier Yoga du Rire, Pujols (47), 2019



11

# NOTORIÉTÉ



## QUESTION ÉVALUATIVE

**Le portage du PRIP par les caisses de retraite permet-il de renforcer la notoriété des caisses de retraite et réciproquement ?**

Définition : Cette question vise d'abord à analyser si le Programme renforce la notoriété des caisses de retraite dans leur rôle d'acteur en prévention santé. Puis il s'agit d'étudier l'effet inverse, c'est-à-dire si le fait que le PRIP soit une émanation des caisses de retraite favorise son image, en lui conférant notamment légitimité et crédibilité. La réponse à cette question nécessite de s'assurer que le lien entre le PRIP et les caisses est clairement identifié par les différentes parties prenantes (partenaires et bénéficiaires).



## 11.1 - UN PORTAGE POLITIQUE DU PRIP PAR LES CAISSES DE RETRAITE SUR LEQUEL S'APPUIENT LES ASEPT

### 11.1.1 - Les caisses de retraite souhaitent que le PRIP contribue à faire connaître leur rôle en matière de prévention santé auprès des seniors et valorise leur image auprès du grand public

La CARSAT et la MSA d'Aquitaine sont historiquement fortement investies dans le développement du Programme, à l'époque aux côtés de la Sécurité sociale des indépendants. De plus, la CARSAT et les MSA financent à plus de 60% le PRIP : ce taux d'effort élevé est un argument supplémentaire en faveur de leur très forte implication.

Les institutions souhaitent, au travers du PRIP, faire connaître leur rôle en matière de prévention santé auprès des seniors et valoriser leur image auprès du grand public. A ce titre, différents moyens sont utilisés pour rendre visible leur engagement sur le Programme :

- les conventions signées entre les institutions, CAP Seniors Aquitaine et les ASEPT font mention de la valorisation de cet engagement : les logos de la CARSAT et de la MSA doivent figurer sur tous les supports de communication ;
- les conventions signées entre les ASEPT et les opérateurs/animateurs reprennent cette exigence : les supports utilisés lors des ateliers doivent comporter les logos des caisses et les animateurs doivent oralement préciser que les ateliers sont financés par la CARSAT et la MSA ;
- Les sites internet des caisses présentent leurs actions de prévention et particulièrement le PRIP (renvoi sur les sites des ASEPT) ;
- Les ASEPT sont parties prenante des évènementiels organisés par les institutions (voir partie Communication).

### 11.1.2 - Les ASEPT s'appuient sur l'image des caisses de retraite pour susciter l'adhésion des partenaires et des seniors

L'image des caisses de retraite auprès du grand public est celle d'institutions sérieuses, administratives, presque « bureaucratiques » et très normées. Dans un contexte de multiplication des acteurs en prévention primaire auprès des seniors (voir partie Cohérence Externe), le portage du Programme par les caisses de retraite peut s'avérer être un atout pour les ASEPT afin de susciter l'adhésion des partenaires et des seniors.

Le portage du PRIP par les caisses est donc systématiquement mis en avant lors des communications des ASEPT vers les seniors. Ces derniers sont très fréquemment démarchés et pour retenir leur attention, les ASEPT ou les animateurs, que ce soit par des courriers ou lors d'appels téléphoniques, citent systématiquement la CARSAT et la MSA. L'hypothèse sous-jacente est que le senior adopte le raisonnement suivant : « *c'est une invitation de ma caisse de retraite, c'est sérieux, plus que si c'était une association ou une entreprise quelconque* ».

De la même manière, les ASEPT s'appuient aussi sur l'image des caisses de retraite pour asseoir leur crédibilité et leur légitimité auprès des partenaires financiers et institutionnels, particulièrement pour se démarquer parmi un tissu associatif divers et en croissance (voir thème 4 sur la Cohérence Externe). L'analyse des argumentaires développés dans les différents dossiers de demande de partenariat fait toujours apparaître ce lien caisses-ASEPT, comme s'il présupposait que « *si la CARSAT et la MSA ont confié aux ASEPT la maîtrise d'œuvre du PRIP au niveau local, c'est que ce sont des associations professionnalisées et structurées* ».





## 11.2 - UN PROGRAMME QUI S'APPUIE SUR LA NOTORIÉTÉ DES CAISSES POUR SUSCITER L'ADHÉSION

### 11.2.1 - Le portage du Programme par les caisses de retraite est bien visible et identifié par les seniors et les partenaires

Tel que prévu, les différents outils et supports de communication utilisés dans la cadre du Programme font mention de l'engagement des caisses de retraite :

- Les trois sites internet des ASEPT affichent sur leur page d'accueil la pastille « Pour Bien Vieillir » ainsi que la signature « Ensemble, les Caisses de retraite s'engagent » ;
- Les logos des différents caisses de retraite sont affichés sur l'intégralité des plaquettes descriptives des actions à destination des seniors et des partenaires ;
- Le site internet de CAP seniors Aquitaine fait mention dès sa page d'accueil que le PRIP est un programme des caisses de retraite mis en œuvre par les ASEPT ;
- Les cahiers des charges à destination des animateurs affichent en première page les logos des institutions financeurs et une partie introductive présente le contexte institutionnel du Programme.

Conséquence de cette visibilité affichée, les enquêtes menées auprès des différentes parties prenantes montrent que ce portage par les caisses de retraite est connu des partenaires et des seniors, favorisant ainsi la notoriété des institutions fondatrices :

- 87 % des commanditaires et 77 % des animateurs identifiaient bien les caisses de retraite comme financeurs du Programme ;
- 71 % des seniors interrogés identifient que l'atelier auquel ils ont participé a été financé par la CARSAT et la MSA.

Ce constat est toutefois à nuancer du fait de la méthodologie retenue pour apprécier cette notoriété, qui repose sur une mesure de la notoriété dite « assistée » : les personnes interrogées ont coché les caisses de retraite parmi une liste de financeurs potentiels et elles n'ont pas cité spontanément le nom des caisses comme réponse à une réponse ouverte du type « *selon vous, qui finance l'atelier ?* ». Cette méthodologie aurait mesuré une notoriété dite « spontanée ».

### 11.2.2 - Le portage du Programme par les caisses de retraite garantit sa crédibilité et renforce la légitimité des ASEPT auprès des seniors et des partenaires

D'un point de vue opérationnel, le fait que le PRIP soit un programme des caisses de retraite apparaît comme un élément différenciant pour les seniors et les partenaires. En effet, si le PRIP se distingue par sa souplesse et son agilité (voir partie Pilotage), le soutien des caisses de retraite lui apporte un gage de rigueur renforçant ainsi la légitimité des ASEPT en tant qu'acteur de la prévention sur son territoire.

Ainsi, le fait que les ASEPT et les animateurs citent le portage du PRIP par les caisses de retraite semble être un procédé efficace pour mobiliser les seniors. Les entretiens menés à la fois auprès des animateurs et des salariés des ASEPT pour la présente évaluation ont confirmé cet élément :

- Lors d'un focus groupe animateurs en Dordogne, une animatrice a par exemple relevé « *qu'il est de plus en plus difficile d'avoir les seniors au téléphone, ils sont tellement démarchés pour de la publicité, pour tout et rien, (...) mais dès qu'on dit CARSAT ou MSA, alors ils nous écoutent* » ;
- Les collaboratrices des ASEPT indiquent également citer les caisses de retraite lors d'appels vers les seniors, notamment pour expliquer la gratuité des actions : « *on leur dit que c'est gratuit parce que c'est financé par les caisses de retraite, ça les interpelle et ils sont attentifs* » ;
- Pour les participants et seniors rencontrés lors des focus groupes, le portage du Programme par les caisses de retraite semble être un gage de confiance et donne une bonne image de la caisse de retraite : « *c'est bien qu'on fasse quelque chose pour les retraités* », « *Les partenaires qui sont là : c'est un gage de fiabilité* ».



# CONCLUSION

## POINTS FORTS

- Un lien ASEPT / caisses de retraite bien visible et bien identifié, tant par les seniors que par les partenaires.
- Un lien perçu comme un gage de sérieux, ce qui incite à faire confiance aux ASEPT.
- Des seniors satisfaits que leurs « caisses de retraite s'occupent d'[eux] ».

## RECOMMANDATION

- **Mesurer la notoriété spontanée pour affiner l'analyse.**

12

## CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION

## La prévention du « bien-vieillir », une réponse efficace à l'enjeu démographique

Les débats actuels autour de la création d'un « cinquième risque » montrent l'acuité des enjeux économiques et sociétaux soulevés par la perte d'autonomie. Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, une réflexion doit certes être menée sur la réponse économique à cette problématique. Mais cela ne doit pas évincer le rôle majeur que peut jouer la prévention pour prévenir la dépendance : l'adoption de comportements vertueux favorise une avancée en âge en bonne santé, moins onéreuse en soins et en accompagnement social.

### Un Programme de référence

Convaincues de l'efficacité d'une approche préventive pour favoriser le « bien-vieillir », les caisses de retraite d'Aquitaine ont créé il y a dix ans le Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (PRIP). En 2019, le PRIP, en croissance continue, est devenu un projet inter-régimes de référence couvrant toute l'ancienne Aquitaine et touchant aujourd'hui plus de 15 000 seniors par an.

L'évaluation menée sur l'année 2019 a mobilisé pour la première fois plusieurs registres évaluatifs : elle a interrogé la spécificité du PRIP, tant sur le plan de sa conception (pertinence, cohérence) que sur le plan de sa qualité et de ses résultats (efficacité, utilité). Ses résultats viennent conforter et compléter les six campagnes d'évaluation précédentes.

### Des résultats probants

Conforter d'abord, puisque le présent rapport montre que les actions du Programme modifient les comportements des participants et préservent le lien social, facteur essentiel de bien-être et de maintien de l'autonomie.

Compléter ensuite, puisque l'évaluation examine le pilotage du Programme et le juge souple, agile, et inscrit dans une dynamique partenariale ouverte. C'est réellement là une de ses forces. Le PRIP est un travail d'équipe, mené par des salariés, des institutions, des prestataires et des partenaires qui ne proviennent pas forcément du même univers professionnel, ni des mêmes structures, et qui sont implantés sur plusieurs départements. Pourtant, ils réussissent à travailler ensemble, avec implication.

À la lecture du rapport, le modèle organisationnel du Programme apparaît comme une construction habile qui parvient à concilier les exigences des financeurs institutionnels et la souplesse du mouvement associatif.

### Poursuivre les efforts engagés

Par ailleurs, l'évaluation nous montre que la promotion de la santé est un métier à part entière, un ensemble de savoir-faire, de savoir-être, et que les efforts engagés pour accompagner la montée en compétence des animateurs doivent être poursuivis et même accentués. Nous devons aussi continuer les travaux engagés pour renforcer la Démarche Qualité, la communication externe et l'homogénéité de fonctionnement sur les territoires.

### De nouvelles perspectives

Cette évaluation permet certes de poser un état des lieux et de répondre aux enjeux soulevés, mais également de faire émerger de nouvelles hypothèses.

1) Puisqu'il est démontré que le PRIP est efficace en termes de santé publique et de lien social, qu'il est structuré, qu'il est économiquement efficient, comment les caisses de retraite et leurs partenaires peuvent-elles le conforter, en le positionnant plus fortement comme l'offre socle de référence en prévention destinée aux personnes âgées autonomes sur l'ancienne Aquitaine ? Une offre autour de laquelle se regrouperaient les acteurs de la prévention primaire en gérontologie, au travers du modèle de partenariat inclusif proposé.

2) Dans cette configuration, les ASEPT pourraient accroître leur rôle de coordination sur les territoires, comme elles le font déjà aujourd'hui, mais avec toutes les cartes en main, et en pleine collaboration avec les Conférences des financeurs. La réponse à l'enjeu de cohérence externe au niveau départemental serait alors plus efficiente et plus complète. Cette évolution permettrait de mieux répartir sur les territoires les actions de prévention en fonction des besoins des populations, tout en irriguant en continu le tissu associatif local et en mutualisant les frais d'ingénierie et des fonctions support.

3) Comment renforcer la professionnalisation des animateurs ? L'évaluation met pleinement en lumière le fait que le métier d'animateur en action de prévention, qui mobilise de nombreuses compétences, est

au croisement de plusieurs professions. De cette professionnalisation des animateurs découle la qualité de l'action, et *in fine* l'appropriation des messages de prévention par les seniors. En conséquence, un nouveau référentiel de compétences, partagé au niveau régional voire national, pourrait-il contribuer à renforcer la légitimité des interventions en promotion de la santé, dans un système de santé français historiquement centré sur le curatif ?

4) La méthodologie adoptée pour réaliser cette évaluation a mobilisé fortement les équipes et acteurs opérationnels du Programme sur une réflexion collective autour de leurs pratiques et de leurs organisations. Elle a associé les partenaires institutionnels du Programme, les ASEPT, les animateurs et les seniors. Selon des modalités diverses, tous ont été sollicités et impliqués, sous la coordination des statisticiens. Comment associer davantage les acteurs institutionnels autour de la gouvernance du Programme et de sa stratégie de développement ?

Ces questions et quelques autres apparaissent à la lecture du présent rapport. L'évaluation a ainsi réellement ouvert une discussion collective autour des points d'amélioration du Programme et de son avenir.

Par ailleurs, l'épidémie, la période de confinement de 2020 et les travaux en cours sur l'attribution des compétences en matière d'action sociale et de prévention primaire auprès des publics retraités montrent et montreront la capacité d'adaptation du Programme.

La situation sanitaire nous a amenés à penser une nouvelle forme d'actions de prévention, différente de celle de l'atelier collectif hebdomadaire, une forme numérique réalisable à distance. Une redistribution des compétences par le législateur impactera aussi certainement le pilotage du Programme dans les prochains mois ou prochaines années.

Finalement, cette évaluation multidimensionnelle a révélé les points forts et les axes d'amélioration du Programme. Elle doit être une opportunité pour améliorer la qualité et la capacité d'adaptation du Programme, dans un environnement sanitaire, social et législatif en pleine mutation.

Gilles Riaud, Directeur



# REMERCIEMENTS

Le Comité d'Évaluation tient à remercier l'ensemble des partenaires, des animateurs et des seniors interrogés, pour avoir répondu aux questionnaires et participé aux entretiens.

Il remercie aussi les équipes qui se sont impliquées dans l'évaluation du PRIP :

- Sylvie Berrardi, Responsable Action Sanitaire et Sociale, CARSAT Aquitaine,
- Sylvain Augez, Responsable Action Sanitaire et Sociale, CARSAT Aquitaine,
- Camille Cieplik, Responsable Action Sanitaire et Sociale, MSA Gironde,
- Christelle Azéma, Responsable Service actions collectives - Action Sanitaire et Sociale, CARSAT Aquitaine,
- Sylvie Andréani, Responsable Service actions collectives - Action Sanitaire et Sociale, SSTI,
- Isabelle Lachaud, Responsable de l'ASEPT Périgord Agenais,
- Audrey Roussarie, Assistante de développement 24, ASEPT Périgord Agenais,
- Auréa Peytoureau, Assistante de développement 24, ASEPT Périgord Agenais,
- Nathalie Beyrolle, Chargée de développement 47, ASEPT Périgord Agenais,
- Muriel Michaux, Assistante de développement 47, ASEPT Périgord Agenais,
- Adeline Thorel, Responsable de l'ASEPT Gironde,
- Pascale De Rouck, Coordinatrice Départementale du Programme de Prévention Gériatrique en Gironde,
- Nathalie Gouault, Chargée de mission, ASEPT Gironde,
- Julie Thiebaud, Assistante Administrative et Logistique, ASEPT Gironde,
- Valérie Guijarro, Assistante Administrative et Logistique, ASEPT Gironde,
- Emmanuelle Dirninger, Assistante Administrative et Logistique, ASEPT Gironde,
- Josiane Bertrand-Bocande, Assistante Administrative et Logistique, ASEPT Gironde,
- Mélanie Mira, Assistante Administrative et Logistique, ASEPT Gironde,
- Vanessa Bailly-Salins, Responsable de l'ASEPT Sud Aquitaine,
- Valérie Cazenave, Chargée de développement social Pyrénées Atlantiques, ASEPT Sud Aquitaine,
- Nicole Marouani, Assistante de développement Pyrénées Atlantiques, ASEPT Sud Aquitaine,
- Rebecca Juan, Secrétaire et assistante de développement social sur la côte Basque, ASEPT Sud Aquitaine,
- Sara Boyrie, Chargée de développement social Landes, ASEPT Sud Aquitaine.





Tél : 05 57 29 29 25  
13, rue Ferrère, 33 000 Bordeaux  
[www.capseniorsaquitaine.fr](http://www.capseniorsaquitaine.fr)

Ils sont partenaires du Programme

